



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS

المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

Douane RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

EXTRAIT DU MESSAGE DE SA MAJESTÉ

[...]

Nous nous félicitons, à cet égard, du travail accompli par nos instances panafricaines pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui s'inscrit parfaitement dans Notre vision pour une Afrique intégrée et prospère. La concrétisation de ce rêve africain permettra d'asseoir les bases pour la création de chaînes de valeur régionales devenues une nécessité pour accroître la résilience du continent face aux chocs exogènes et valoriser son potentiel de production et de prospérité.

[...]

Nous rappelons, à ce propos, que le Maroc n'a cessé de plaider en faveur du renforcement des moyens de coordination et de coopération entre les pays africains dans différents domaines dans la perspective de réaliser une intégration économique régionale.

[...]

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a fait du développement de ses infrastructures dans tous les secteurs de l'économie marocaine une priorité de sa stratégie de développement. Ce qui lui a permis de disposer d'un modèle à travers sa dynamique d'investissement dans les infrastructures.

[...]

Les avancées majeures du Maroc en matière de développement des infrastructures vont de pair avec le train de réformes structurelles mises en œuvre, ces deux dernières décennies, visant à réduire les risques de vulnérabilité budgétaire et extérieure et à ancrer l'économie marocaine durablement sur le sentier d'une croissance forte et inclusive.

Cette dynamique des investissements devrait se renforcer davantage à travers la nouvelle Charte d'investissement qui oriente les investissements vers les priorités stratégiques du pays tout en proposant un cadre incitatif attrayant. Notre objectif ultime est de porter l'investissement privé à deux tiers de l'investissement total du pays à l'horizon 2035.

[...]





MOT DE
Abdellatif AMRANI
DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Douane achève l'exercice 2023 avec un bilan satisfaisant : des recettes douanières ayant maintenu leur trend haussier en atteignant 132,6 MMDH en dépit du recul de la valeur des importations de 2,9% par rapport à 2022, une baisse d'une demi-heure du délai de dédouanement à l'import alors que le nombre de déclarations a augmenté de 4,7% dépassant pour la première fois la barre d'un million, ainsi que l'accueil de plus de 3,3 millions de Marocains résidant à l'étranger dans de bonnes conditions de manière globale.

Ces résultats s'inscrivent en droite ligne des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, que Dieu Le Glorifie, et sont le reflet de l'efficacité de cette Administration qui se trouve au carrefour des préoccupations nationales d'ordre économique, social et environnemental. Celles-ci interpellent la Douane dans ses rôles classiques et nouveaux visant à hisser le rendement fiscal, à favoriser la croissance, à encourager les exportations et à soutenir les secteurs productifs et l'investissement au travers de l'instauration d'un cadre fiscal et des procédures adaptés.

Sur le registre de la facilitation, l'ADII a digitalisé de nouveaux processus déclaratifs afin de fluidifier le transit et le dédouanement des marchandises. Elle a également œuvré à la consolidation des acquis des entreprises en termes de facilités et de procédures simplifiées en leur proposant des produits innovants et en leur offrant une bonne expérience douanière et un accompagnement personnalisé et de proximité.

Cette démarche s'est nourrie en 2023 du partenariat actif liant la Douane à ses principaux partenaires publics et privés dans des domaines variés au bénéfice notamment de projets à valeur ajoutée pour le Royaume. Les nouvelles Zones d'Accélération Industrielle, la future Zone de Prospérité Postale en constituent un exemple.

Côté fiscalité douanière, l'ADII a mis en application de nouvelles dispositions tarifaires dictées par la loi de finances 2023 accompagnant ainsi la volonté de protéger l'industrie nationale et promouvoir l'investissement d'une part, et assurer l'approvisionnement du marché national en protégeant les consommateurs d'autre part. Dans le domaine de la santé publique, une nouvelle taxe a été imposée aux produits sucrés et des augmentations ont été appliquées à la taxe intérieure de consommation sur les cigarettes et les alcools.

Sur le front du contrôle, la Douane a intensifié son action de lutte contre les trafics illicites et la fraude sous toutes ses formes. Elle a repensé ses méthodes de ciblage et d'analyse de risques, renforcé la data et son usage, développé le renseignement et l'échange avec les autres corps nationaux et étrangers, investi de nouveaux moyens et doté les services opérationnels d'outils technologiques supplémentaires ayant permis la réalisation d'importantes saisies dont le volume est en augmentation par rapport à l'an passé : plus de 2 millions d'articles contrefaits, 21 tonnes de résine de cannabis, 261 kg de drogues dures...

Dans le même sillage, l'action a été poursuivie et la veille maintenue en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et ce, au travers du renforcement du contrôle des devises, du développement de l'échange d'informations avec les partenaires concernés et de la poursuite de la contribution à la mise à niveau du secteur de la joaillerie-bijouterie.

En interne, nous avons clôturé le plan stratégique 2020-2023 avec un niveau de réalisation satisfaisant et entamé la conception d'une nouvelle stratégie à l'horizon 2028. Le capital humain a naturellement été au centre de la stratégie et de la gouvernance interne. C'est ainsi que l'accent a été mis sur sa valorisation, sa montée en compétence et sa préparation pour la relève. Pour développer la performance collective, la Douane s'est également employée à garantir à ses effectifs les conditions d'évolution professionnelle et un environnement de travail motivant et de qualité.

Ce bilan succinct de l'année 2023, que je vous invite à découvrir, témoigne de la diversité et de la richesse de l'action de l'ADII qui est l'œuvre de douanières et douaniers dévoués et engagés. Je les remercie toutes et tous et les exhorte à rester fidèles à notre ambition pour la performance.

2024 sera abordée avec la même détermination de faire évoluer nos métiers et exploiter toutes les opportunités pour gagner encore en performance. Nous nous ouvrirons sur de nouvelles perspectives et développerons notre réactivité aux évolutions qui nous entourent pour continuer à avancer au rythme de notre époque.

Très bonne lecture.

SOMMAIRE

Chiffres-clés 2023	10
Panorama des faits et événements marquants 2023	12
Consolidation des recettes douanières	17
Contrôle basé sur les technologies	21
Lutte contre les trafics illicites	29
Facilitation et dématérialisation	35
Accompagnement des entreprises	43
Fiscalité douanière	49
Coopération internationale	55
Capital humain	61
Gouvernance et qualité de service	69
Zoom sur les Régions	73
Douane en chiffres	95

CHIFFRES LÉS 2023

RECETTES



132,6 MMDH
de recettes douanières
soit **+1,2%** par rapport
à 2022



94 % de recettes payées
par voie électronique



4,7 MMDH
de recettes **additionnelles**
suite aux différents
contrôles douaniers



101,28 % Taux de
réalisation par rapport aux
prévisions de la Loi de Finances
2023

DÉDOUANEMENT

IMPORT



EXPORT



2023	2022
7 H 42	8 H 12
-30 MIN	

2023	2022
1 H 16	1 H 23
-7 MIN	



1,89 MILLIONS
DUM enregistrées
soit **+4,3%** par rapport à
2022



2023	2022
19%	12%

2023	2022
10%	7,5%



66%
des DUM ont obtenu la
mainlevée en **moins de 4h**

STUPÉFIANTS & CIGARETTES SAISIS



21 TONNES
de **CHIRA**



261 kg de
DROGUES DURES



3,33 TONNES
de **MUASSEL**



361 572
unités de
**COMPRIMÉS
PSYCHOTROPES**



789 kg
de **TABAC EN
FEUILLES**



1,85 % Taux de
pénétration pondéré
des **CIGARETTES** de
contrebande (2,8% en 2022)

RELATION-CLIENTS



15 JOUR
DÉLAI moyen de
traitement des
REQUÊTES



80 % Taux de
SATISFACTION
des usagers (Contre
76% en 2022)



56 sociétés
LABELLISÉES
OEA soit un total
de **666 OEA**

RESSOURCES HUMAINES



5674 AGENTS
au 31.12.2023



3,9 JOURS/AGENT
Durée moyenne de
formation continue



25 % de
FEMMES



37 RÉCOMPENSES
décernées

PANORAMA des FAITS & ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2023

■ LE 27^{ÈME} CONTINGENT DOUANIER PRETE SERMENT DEVANT SA MAJESTE LE ROI

324 douanières et douaniers ont rendu les honneurs au Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des FAR lors de la cérémonie de prestation de serment qui a eu lieu, le 31 juillet 2023 à Tétouan, à l'occasion de la célébration du 24^{ème} anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône.

Ce contingent douanier, exceptionnel par son effectif de plus de 300 inspecteurs, a prêté serment devant Sa Majesté aux côtés des officiers des promotions 2020, 2021, 2022 et 2023, lauréats de différents instituts et écoles militaires et paramilitaires et officiers issus des rangs.

Fiers d'appartenir à ces promotions baptisées par le Souverain du nom de « Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem », les prestataires de serment étaient attendus, à leur retour, à l'Institut de Formation Douanière à Benslimane où ils ont défilé lors d'une cérémonie présidée par M. Fouzi LEKJAA, Ministre délégué chargé du Budget.



L'année 2023 a été marquée par la réintroduction des deux-roues dans l'environnement de travail douanier aux fins de redynamisation de l'action des services sur le terrain en matière de lutte contre la fraude et la contrebande.

L'ADII s'est ainsi dotée d'une unité de motards composée d'une douanière et de 42 douaniers triés sur le volet et formés à la conduite des motos par le corps de la Gendarmerie Royale, remercié pour sa précieuse collaboration et la qualité de la formation dispensée.

Affectés dans différentes brigades douanières exerçant à travers le Royaume, ces agents motards ont pour mission de soutenir les unités opérationnelles et de mener des activités de contrôle, de surveillance au niveau des points de service mobiles, dans les enceintes portuaires et lors d'interventions ponctuelles.

REACTIVATION DES POSTES D'AGENTS MOTARDS EN DOUANE



LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPEFIANTS ET SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT : DE JOLIS COUPS DE FILET DE LA DOUANE EN 2023

De jour comme de nuit et quel que soit leur lieu d'exercice à travers le Royaume, les agents douaniers font barrage aux manœuvres frauduleuses et tentatives tant d'importation que d'exportation de produits et substances susceptibles de nuire à la santé ou à l'équilibre de l'environnement notamment celui de la faune et de la flore.



Port de Tanger Med : 59,22 kg de cocaïne sont tombés dans les filets d'une équipe conjointe DGSN/ADII. Interceptée dans une cargaison de poissons destinés à l'export, la drogue a été découverte dissimulée dans les entrailles de gros thons, conditionnée dans des plaques multicolores.

Mise en échec à Bab Sebta d'une tentative d'introduction sur le territoire national de 20 056 comprimés psychotropes de type «Ecstasy» et de 1,3 kg d'une substance soupçonnée d'être «L'boufa», une drogue dure bon marché et très nocive.

Le contrôle douanier du véhicule d'un particulier quittant le Maroc via le port de Tanger Med a permis la saisie de 1,187 tonne de concombres de mer séchés, une espèce d'invertébrés interdite à la pêche, essentielle pour l'équilibre écologique des fonds marins.

PANORAMA des FAITS & ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2023



PARTICIPATION AUX SESSIONS DE L'ORGANE DECISIONNEL SUPREME DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



Conduite par le Directeur Général de l'ADII, M. Abdellatif AMRANI, une délégation de la Douane marocaine a fait le déplacement à Bruxelles pour prendre part aux 141^{ème} et 142^{ème} sessions du Conseil de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) tenues du 22 au 24 juin 2023.

A l'ordre du jour de ce conclave qui a connu la participation de 185 douanes : l'agenda annuel de politique et de gouvernance générales de ladite organisation, son plan stratégique 2022-2025 ainsi que des dossiers et thématiques qui concernent des Administrations douanières à travers le monde pour jouer pleinement et efficacement leur rôle de contribution à l'essor des économies et à la protection des sociétés.

GITEX : L'ADII EXPOSE SES PROCEDURES SIMPLIFIEES ET SON OFFRE DIGITALE



La Douane a pris part à la 1^{ère} édition de GITEXAFRICA Morocco, tenue du 31 mai au 2 juin à Marrakech, à l'instar d'autres Directions du Ministère de l'Economie et des Finances présent à cette grande messe de la technologie pour y présenter son bouquet d'e- services.

Lors de cet évènement, dédié à l'écosystème de la high-tech et de l'innovation au sein du Continent, le stand de la Douane a attiré nombre de visiteurs intéressés par les services en ligne qu'elle offre et son package de procédures simplifiées orientées clients, particuliers et entreprises.

ADII-BAM-UPU : VERS LA CREATION D'UNE ZONE DE PROSPERITE POSTALE AU MAROC

Le 14 novembre 2023 à Rabat, l'Administration des Douanes et Barid Al-Maghrib ont conjointement organisé une rencontre autour du projet de création d'une Zone de Prospérité Postale au Maroc avec la participation de l'Union Postale Universelle (UPU) et en présence d'experts de l'Organisation Mondiale des Douanes, de Tanger Med Port Authority et de certains opérateurs privés internationaux actifs dans le commerce électronique.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les options possibles pour concrétiser ce projet qui prévoit d'élargir le secteur postal à des opérateurs autres que les administrations postales, de créer une synergie entre le système postal international et les zones d'accélération industrielle avec la perspective de faire du Royaume un hub régional du commerce électronique transfrontalier.





Consolidation des recettes douanières

Confirmant la tendance haussière observée ces dernières années, les recettes douanières ont enregistré en 2023 un nouveau record jamais réalisé auparavant, atteignant les 132,6 MMDH contre 131 MMDH en 2022, soit un taux de croissance de 1,2%. Cette performance s'explique principalement par la hausse des recettes du droit d'importation et l'évolution de la taxe intérieure de consommation notamment des tabacs manufacturés.

Par rapport à la loi de finances 2023, les recettes douanières ont dépassé les prévisions de 1,28%, soit +1,59 MMDH.

PRINCIPALES RUBRIQUES DES RECETTES DOUANIÈRES

Taxe sur la Valeur Ajoutée

En 2023, la part de la TVA dans les recettes douanières budgétaires a connu une baisse de 2 points, passant de 63% en 2022 à 61%.

En termes d'évolution, les recettes de la TVA ont connu une baisse de 3,2% par rapport à 2022, s'établissant à 75,3 MMDH contre 77,8 MMDH l'année passée.

Ce recul est dû principalement à la baisse de 19,7% ou -3,6 MMDH des recettes de la TVA sur les produits énergétiques en raison de la régression des recettes de la TVA sur le gasoil de 17,4%, le butane de 25,5%, les houilles de 33,2% et le fioul lourd de 48,8%. Cependant, la TVA sur les autres produits s'est élevée à 1,9% ou +1,2 MMDH, principalement due à l'augmentation des recettes de la TVA à 20% de 3,8% et de la TVA à 7% de 19,4%.

Bien que l'année 2023 ait connu une légère baisse, il n'en demeure pas moins que la performance du dernier quinquennat reste globalement exceptionnelle, avec une croissance moyenne annuelle de 9%.

Taxe Intérieure de Consommation

Même si la part de la Taxe Intérieure de consommation dans les recettes douanières budgétaires a connu une légère baisse de 1 point, passant de 26% en 2022 à 25% en 2023, celle-ci poursuit sa tendance haussière amorcée en 2019 en enregistrant une augmentation de 3,7 % en 2023, soit une hausse de 1,2 MMDH.

Cet accroissement des recettes de la TIC s'explique par l'augmentation de celles des tabacs manufacturés de 7,7% ou +977,4 MDH par rapport à l'année précédente, suite à la progression des mises à la consommation des tabacs de 28% en passant de 5.765,7 MDH en 2022 à 7.362,6 MDH en 2023.

Quant aux recettes de la TIC des produits énergétiques, elles ont baissé de 0,1% par rapport à l'année 2022 en raison de la diminution des recettes de la TIC sur le gasoil de 1,2% principalement.

Par rapport à leur évolution durant le dernier quinquennat, les recettes de la TIC ont connu une croissance stable avec une augmentation moyenne annuelle de 2,4 %, passant de 29,9 MMDH en 2019 à 32,8 MMDH en 2023, illustrant ainsi une tendance positive et constante.

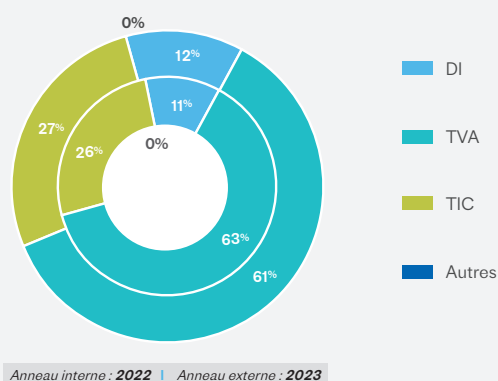
Droit d'importation

Durant les deux dernières années, les recettes issues des droits d'importation ont représenté une part stable de 13% des recettes douanières budgétaires.

Au cours des cinq dernières années, ces recettes ont connu une croissance remarquable, avec une progression moyenne de 15% annuelle. L'année 2023 a été particulièrement faste, avec un pic de croissance de 18%, soit une augmentation de 2,5 MMDH par rapport à 2022.

Cette performance est attribuée à la forte progression des droits d'importation sur les ovins (+1,3 MMDH), le sucre (+562 MDH) et les produits soumis au taux de 40% (+582 MDH), malgré les mesures introduites dans le cadre de la loi de finances 2023 notamment la suspension de la perception du droit d'importation appliqué sur certains produits (blé, certaines légumineuses (fèves, haricots communs, lentilles et pois chiches), bovins domestiques, certaines graines oléagineuses et les huiles brutes, etc.).

Part des principales rubriques des recettes douanières



Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

(En MMDH)

RUBRIQUES	Droits constatés						Droits encaissés					
	2019	2020	2021	2022	2023	Var en %	2020	2021	2022	2023	Var en %	
Droits d'importation (DI)	9,6	9,3	11,7	13,7	16,2	18,5%	9,2	11,6	13,6	15,4	13,0%	
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	29,9	27,4	31,0	31,6	32,8	3,7%	26,9	30,8	31,3	33,0	5,5%	
▶ TIC sur les produits énergétiques	16,6	14,4	16,4	16,2	16,2	-0,1%	13,9	16,7	15,8	16,2	2,7%	
▶ TIC sur les tabacs manufacturés	11,3	11,0	12,2	12,7	13,7	7,7%	11,1	11,8	12,8	13,9	8,4%	
▶ TIC sur les autres produits	1,9	2,0	2,4	2,7	3,0	8,1%	1,9	2,4	2,7	2,9	8,4%	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	56,1	49,0	61,1	78,2	75,8	-3,1%	48,6	60,5	77,8	75,3	-3,2%	
▶ TVA sur les produits énergétiques	9,8	7,3	10,4	18,1	14,5	-19,7%	7,2	10,3	17,8	14,6	-18,1%	
▶ TVA sur les autres produits	46,3	41,7	50,7	60,1	61,3	1,9%	41,4	50,3	59,9	60,7	1,2%	
Redevance Gazoduc	1,0	0,5	0,8	0,0	0,0		0,5	0,8	0,0	0,0		
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	97,1	86,6	105,0	124,0	125,4	1,1%	85,6	104,3	123,2	124,2	0,8%	
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,9	5,2	6,1	6,8	7,2	6,8%	5,1	6,2	6,7	7,2	8,2%	
Recettes transférées à d'autres organismes	0,7	0,7	0,8	1,2	1,1	-4,6%	0,7	0,8	1,2	1,1	-3,7%	
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	103,7	92,5	111,9	132,0	133,7	1,3%	91,3	111,2	131,0	132,6	1,2%	

RECETTES ADDITIONNELLES

Les contrôles douaniers à l'import ont permis de générer plus de 4,7 MMDH de recettes additionnelles durant l'exercice 2023.

Les recettes issues du contrôle de la valeur constituent la source principale d'alimentation de ces recettes à hauteur de 86%.

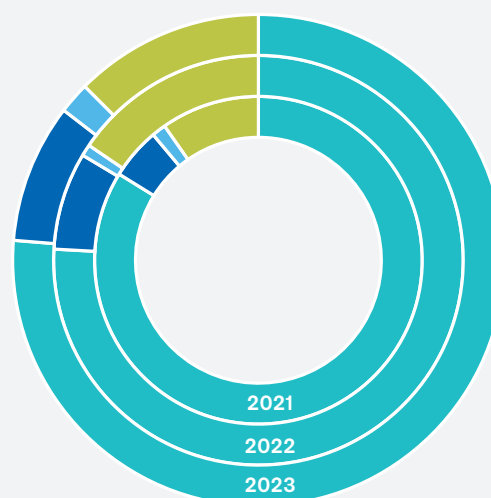
En termes d'évolution annuelle, ces recettes ont enregistré une augmentation de 28% par rapport à l'année écoulée en raison notamment de la nouvelle approche proactive et collaborative adoptée par l'Administration pour lutter contre la sous-facturation tendant actualiser les bases d'appréciation de la valeur et ce, sur la base des études sectorielles analytiques menées ainsi qu'à travers des concertations régulières avec les associations professionnelles et les acteurs de différents secteurs économiques du pays.

D'autre part, le contrôle immédiat hors contrôle de la valeur a permis de collecter en 2023 un montant de 468 MDH en droits et taxes additionnels, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année 2022.

Les recettes additionnelles perçues suite au contrôle a posteriori ont atteint un montant de 138,13 MDH en 2023 dont 103,70 MDH de droits et taxes et 34,43 MDH d'amendes.

Quant au contrôle des voyageurs, ses recettes en termes de droits et taxes ont évolué de +13% par rapport à 2022 pour s'établir à 97 MDH.

Evolution des recettes additionnelles par type de contrôle (2021-2023)



- Montant des recettes additionnelles suite au contrôle de la valeur
- Montant des D&T perçus suite au contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur (origine, espèce, poids,...)
- Montant des D&T perçus suite au contrôle des voyageurs (en MDH)
- Montant des D&T perçus suite au CAP



Contrôle basé sur les technologies

L'augmentation des flux transfrontaliers et la multiplication des menaces sécuritaires imposent à la Douane de repenser ses méthodes de travail et d'investir dans de nouveaux moyens plus efficaces. L'utilisation d'outils technologiques de pointe s'avère être une option incontournable pour relever ces défis et ce, afin de fluidifier les échanges et d'améliorer l'efficacité des contrôles tout en garantissant la sécurité des frontières et la consolidation des recettes douanières.

L'UTILISATION DE DIVERS MOYENS TECHNOLOGIQUES POUR LE CONTROLE DES MARCHANDISES

L'ADII a eu recours en 2023 à une large panoplie de moyens technologiques pour le contrôle des marchandises, notamment le matériel de détection et de contrôle ci-dessous.



Trois scanners à bagages, déployés au niveau des postes frontaliers terrestres (Bab Sebta, Bab Melillia et Quergarate), afin de fournir un appui aux douaniers chargés du contrôle des bagages. Leur utilisation a donné lieu à l'interception d'importants lots de marchandises dissimulées.



Un scanner backscatter mobile et 10 portatifs, de forme compacte et possédant des caractéristiques d'inspection non-intrusive et à grande vitesse, ce type de scanners offre un gain de temps inestimable grâce aux images claires pouvant rapidement être analysées.



5 caméras endoscopiques, permettant l'envoi d'images en temps réel, notamment dans les endroits difficiles d'accès. Celles-ci constituent un outil efficace pour le contrôle non intrusif des marchandises, des conteneurs et des véhicules.



Un scanner à rayons X relocalisable, utilisé au poste frontalier de Quergarate et permettant de visualiser l'intérieur des moyens de transport et des conteneurs, détectant ainsi les anomalies de déclarations et les articles dissimulés.



LA MISE A CONTRIBUTION DU SYSTEME DOUANIER POUR L'ANALYSE DU RISQUE ET LE CIBLAGE DE LA FRAUDE

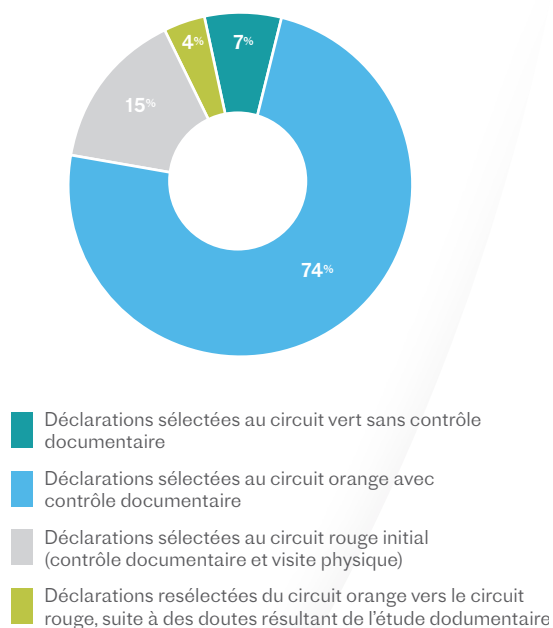
La Douane s'est dotée en 2023 des outils technologiques d'analyse des données et des procédures de contrôle nécessaires à la réalisation de ses missions, notamment à travers :

- La réalisation de tests pour l'implémentation de l'analyse prédictive et de l'intelligence artificielle dans le contrôle des déclarations afin d'identifier les flux suspects, d'améliorer l'efficacité des contrôles et d'anticiper les menaces sécuritaires.

- L'instauration sur le système de dédouanement BADR du contrôle automatisé du délai de transit des unités de charge, permettant de déclencher le contrôle des transporteurs concernés en cas de dépassement anormal du délai de route.

- L'extension sur BADR du triple circuit au régime de transit, donnant lieu à l'affectation automatique des décisions « Vert », « Orange » et « Rouge », selon des critères prédéfinis.

STATISTIQUES DE LA SÉLECTIVITÉ À L'IMPORT EN 2023



L'ANALYSE DES DONNEES POUR DETECTER LES PRATIQUES DE SOUS-FACTURATION

Soucieuse de garantir un climat de concurrence loyale, l'ADII a adopté une démarche proactive de lutte contre la sous-facturation, basée sur l'analyse des données et le suivi des fluctuations des marchés, en vue de détecter les cas de minoration des prix.

Dans ce cadre, les bases d'appréciation de la valeur sont régulièrement actualisées (665 en 2023), par la réalisation d'études sectorielles (110 études réalisées en 2023) et à travers la concertation permanente avec les associations professionnelles et les acteurs de différents secteurs économiques au niveau national.

RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA DATA EN 2023

4,07 MMDH

de recettes additionnelles en droits et taxes redressés au titre de la valeur en 2023, contre 3,1 MMDH en 2022.

243 MDH

de recettes additionnelles payées par les opérateurs au titre des droits et taxes sur les royalties en 2023, contre 194 MDH en 2022.

1173

avis de fraude traités en 2023 grâce aux fonctionnalités informatiques offertes par le système BADR, contre 490 en 2022.

L'EXPLOITATION DES BASES DE DONNEES POUR UN MEILLEUR CIBLAGE DES VOYAGEURS A RISQUE



L'Administration des douanes a mis en place en 2023 plusieurs dispositifs basés sur la technologie pour assurer une meilleure protection des frontières et mieux cibler les voyageurs à risque, notamment :

- La mise à la disposition des cellules de ciblage d'accès aux bases de données des organismes partenaires ;
- Le renforcement du contrôle a priori au niveau de tous les aéroports du Maroc par l'automatisation de la réception au préalable des listes des passagers (RAM et Air Arabia) ;
- L'automatisation sur système de l'affectation aux postes de travail des inspecteurs et des agents relevant du contrôle des voyageurs.

RESULTATS DU CONTROLE DES VOYAGEURS EN 2023

13 861 AFFAIRES

constatées lors du contrôle des voyageurs

97,6 MDH

payés par les voyageurs au titre des droits et taxes

57,8 MDH

collectés au titre des amendes

LE RENFORCEMENT DES OUTILS TECHNOLOGIQUES DANS LE CADRE DES CONTROLES EXERCES PAR LA FILIERE DE SURVEILLANCE

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs actions visant le renforcement de l'utilisation des outils technologiques dans le cadre des missions de

contrôle et de surveillance par les agents de brigade, à savoir :

La mise à niveau du système de radiotransmission des brigades en combinant le faisceau hertzien avec les réseaux des opérateurs de télécommunication mobile, afin d'élargir le spectre de couverture géographique des zones d'intervention, de sécuriser les communications et d'éviter toute perte de connexion, notamment lors de l'exécution de missions en milieu rural et dans les zones éloignées.

L'équipement des agents de brigade en caméras individuelles mobiles (bodycams) de manière à filmer et recueillir les enregistrements audiovisuels de leurs interventions et apporter toute la transparence nécessaire pendant l'exercice de leurs fonctions, selon des règles bien définies.

Le lancement de la réflexion sur l'utilisation des drones afin de renforcer la performance des brigades et augmenter leur productivité en matière de lutte contre la fraude et la contrebande, tout en diminuant leur exposition aux risques du métier et faciliter leurs diverses interventions (reconnaissance, renseignement, surveillance, etc.).



L'ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LES PARTENAIRES COMME BASE DE COOPÉRATION POUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS

L'échange de données est un élément crucial de la coopération étroite qui lie la Douane à ses différents partenaires dans la lutte contre la fraude et les trafics illicites, favorisant le partage des informations essentielles et la coordination des actions de manière plus efficace.

Ce partage de renseignement permet d'identifier les menaces et le modus operandi des trafiquants, de mieux cibler les contrôles, de détecter plus rapidement les incohérences et de renforcer la protection des citoyens et du territoire national.



STATISTIQUES DES ECHANGES D'INFORMATIONS AVEC LES PARTENAIRES EN 2023



Corps sécuritaires : DGSN,
Gendarmerie Royale

176

Réquisitions reçues portant
sur plus de 450 individus, 180
sociétés et 100 véhicules



INTERPOL

36

Demandes d'information
concernant les véhicules
volés adressées



6

Demandes prises
en charge



Administrations douanières
étrangères

237

Demandes d'assistance
administrative mutuelle
internationales émises et
38 reçues



643

Demandes de renseignement
se rapportant à 10 000 redevables
adressées dans le cadre
de la recherche des RIB



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري و الخرائطية
AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION
FONCIÈRE DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE

1 083

Demandes de renseignement
concernant plus de 10197 redevables
formulées dans le cadre de la
recherche des biens immobiliers



Lutte contre les trafics illicites

Face à des modes opératoires de plus en plus sophistiqués des trafiquants et fraudeurs, la douane adapte de manière continue ses dispositifs de lutte contre les différents trafics illicites, en s'inscrivant dans une démarche proactive et collaborative avec les autres corps sécuritaires et de contrôle.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS ET DE CIGARETTES

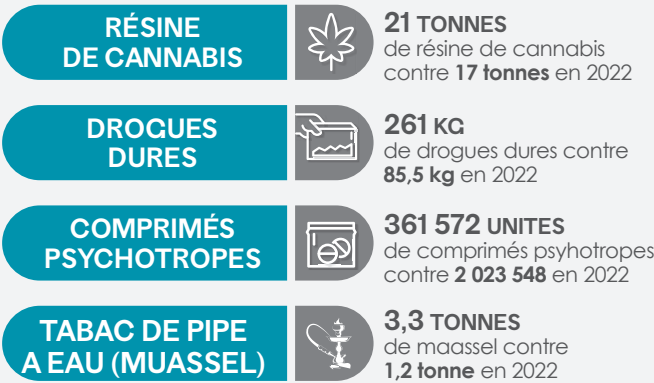
SAISIES DE PRODUITS DU TABAC EN 2023



Durant l'année 2023, la douane a intensifié ses actions de lutte contre le trafic de cigarettes, avec des résultats encourageants. La poursuite de ses efforts et la collaboration avec tous les acteurs concernés ont permis de réduire davantage l'ampleur de ce trafic et contribuer ainsi à la protection de la santé publique et l'économie nationale. Les résultats de la 10e étude de prévalence des cigarettes réalisée en 2023, ont révélé un taux de pénétration des cigarettes de contrebande de 1,85%, en baisse par rapport aux deux précédentes années (2,81% en 2022 et 1,91% en 2021). Les saisies réalisées

en 2023 ont porté sur 438.784 unités de cigarettes de contrebande et divers produits à base de tabac. Par ailleurs, la mobilisation constante de la Douane face aux menaces des trafics illicites de stupéfiants, à travers l'utilisation des moyens technologiques, le développement du renseignement et la collaboration avec les autres corps sécuritaires nationaux et internationaux, a permis de réaliser d'importantes saisies en 2023, majoritairement en hausse par rapport à l'année précédente.

SAISIES DE PRODUITS STUPEFIANTS EN 2023



LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Avec le développement du commerce en ligne, notamment les ventes sur les réseaux sociaux qui constituent un canal privilégié pour la diffusion de produits contrefaits, la Douane a renforcé ses mécanismes de contrôle pour lutter contre ce phénomène nocif à l'économie nationale et à la santé et la sécurité des consommateurs. En 2023, le volume des articles de contrefaçon saisis s'est élevé à 2 021 886 articles contre 1 821 886 en 2022, soit une hausse de 11%, avec une valeur totale estimée à 19,9 MDH.

Par ailleurs, 622 demandes de suspension de mise en libre circulation de marchandises, présumées contrefaites, ont été traitées par l'Administration contre 682 en 2022.



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

Face au fléau de la contrebande et dans le cadre de sa mission de protection de l'entreprise nationale et de la santé des citoyens, l'ADII a renforcé son dispositif d'intervention à travers tout le Royaume pour contrôler le flux de contrebande organisée et localiser les entrepôts suspects, notamment dans les zones connaissant une intense activité, permettant de réaliser d'importantes saisies de marchandises (hors cigarettes et stupéfiants) d'une valeur totale de 262 MDH, contre 123 MDH en 2022.



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DEVISES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

L'année 2023 a été marquée par la décision du Groupe d'Action Financière (GAFI) de retirer le Royaume du processus de suivi renforcé, connu sous « Liste Grise ». Une décision qui survient suite aux conclusions positives contenues dans le rapport des experts dudit groupe.

Afin de consolider les acquis réalisés au cours des dernières années, l'ADII réitère son engagement fort à poursuivre le renforcement du dispositif national de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en poursuivant, notamment, l'organisation de séminaires de sensibilisation au profit des commerçants des métaux et pierres précieuses et des marchands des œuvres d'art.

Par ailleurs, les mesures prises par la Douane aux frontières, dans le cadre de la lutte contre l'introduction sur le territoire national de devises sans déclaration préalable, ont permis de réaliser d'importantes saisies de devises lors du contrôle des voyageurs, atteignant une contre-valeur d'environ 105 MDH, contre 50 MDH en 2022, soit une hausse de 110%.



L'année 2023 a connu également l'enregistrement de 12 515 déclarations de devises dans les différents bureaux frontaliers contre 8 551 déclarations en 2022, soit une augmentation de 46% pour un montant global en devises équivalent à 2 MMDH contre 1,5 MMDH en 2022.

PRINCIPAUX CHIFFRES RELATIFS AUX DEVISES EN 2023

	2022	2023
Nombre de déclarations de devises effectuées par les voyageurs	8 551	12 515
Montant global en devises déclarées par les voyageurs	1,5 MMDH	2 MMDH
Montant de devises saisies lors du contrôle des voyageurs	50 MDH	105 MDH

CONTROLE A POSTERIORI

Dans le but de répondre à l'augmentation des flux commerciaux, la douane œuvre constamment à concilier contrôle et facilitation du commerce, en veillant à fluidifier au maximum le passage à travers les enceintes douanières et en privilégiant le contrôle a posteriori pour juguler les différentes formes de fraude même après dédouanement.

En 2023, les services douaniers ont réalisé 996 missions de contrôle a posteriori auprès des entreprises contre 796 en 2022. Ces contrôles ont permis d'enregistrer un montant global de droits et taxes éludés d'environ 565.7 MDH et 47.8 MDH à titre d'amendes perçues.

2023

565.7 MDH
droits et taxes éludés

47.8 MDH
Amendes perçues

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Engagée dans l'application des dispositions de la loi 77-15, portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation de sacs en matières plastiques, la Douane a saisi, en 2023, 269 tonnes de sacs plastiques de contrebande contre 133 tonnes en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 102%.





Facilitation et dématérialisation

De longue date et depuis l'amorce de son processus de modernisation et d'ouverture sur l'environnement des affaires, la Douane a pris le pari de s'engager dans la voie de la facilitation et de la dématérialisation. Une vision qu'elle concrétise en progressant d'un exercice à l'autre dans des domaines leviers de la pérennité de l'entreprise, de l'attractivité de l'investissement et de la croissance de l'économie nationale.

En 2023, de nouveaux pas ont été franchis dans la mise en pratique de la digitalisation et dans la construction d'une offre douanière procédurale simplifiée et de services attractifs.

DÉMATÉRIALISER POUR MIEUX SIMPLIFIER

Zones franches logistiques : une digitalisation au service de la fluidité du transit des marchandises

A la demande des opérateurs, la Douane délivre des certificats d'origine pour les marchandises destinées à l'exportation et placées dans les Zones Franches Logistiques (ZFL). Elle autorise également le dédouanement de produits y transitant, sans y subir de transformation, à l'instar des marchandises importées directement de l'étranger.

De ce fait, la recevabilité des preuves de l'origine pour le dédouanement, au bénéfice des avantages

préférentiels, des marchandises importées des ZFL est soumise aux mêmes conditions que celles prévues dans le cadre des accords et des conventions. La procédure de prise en charge, de certification et de recevabilité de l'origine nécessite le dépôt d'un état de prise en charge et de suivi de l'origine par l'opérateur, à l'entrée et à la sortie des marchandises de ces zones, auprès du bureau douanier concerné.



© TMPA

Consciente de l'apport de la dématérialisation pour l'optimisation de ce processus, l'ADII a mis en service en 2023 un nouveau module sur son système BADR qui permet aux opérateurs d'enregistrer le mouvement des marchandises transitant par lesdites zones et assure une gestion automatique de l'état de prise en charge

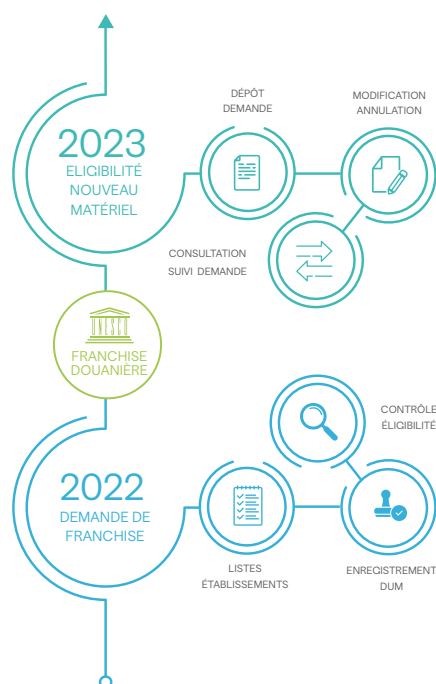
et de suivi de leur origine ainsi que des certificats délivrés. Cette avancée apporte son lot d'avantages à l'opérateur en réduisant les délais et les coûts induits de tout le processus et en assurant la traçabilité des documents y afférents.

Franchise accords de l'UNESCO : d'autres fonctionnalités digitalisées

La Douane a institué en 2022 une gestion dématérialisée de la procédure d'octroi des franchises des droits et taxes afférents aux objets et matériels éducatifs, scientifiques ou culturels importés dans le cadre des accords de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) procurant ainsi à l'opérateur économique un double avantage : un dépôt électronique, sans déplacement ni attente, de demandes d'autorisation de franchise et un contrôle automatisé de l'éligibilité à la franchise.

En 2023, et afin de garantir une gestion plus intégrée des demandes de bénéfice de cette exonération, l'ADII a introduit au niveau de son système de dédouanement en ligne BADR une nouvelle fonctionnalité permettant, à l'opérateur ou son mandataire, de :

- soumettre la demande d'examen d'éligibilité de nouveaux matériels ;
- modifier et annuler la demande non encore traitée ;
- consulter les demandes établies et suivre l'évolution de leur traitement.



Métaux précieux : exit la déclaration manuelle



L'abandon du support déclaratif papier « D19 », adopté pour les métaux précieux, a été acté en 2023. Une avancée qui marque un pas supplémentaire dans le chantier de modernisation de la profession des bijoutiers-joailliers menée avec l'objectif de contribuer à sa mise à niveau.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les artisans tout comme les industriels et opérateurs organisés de la filière emprunteront le canal digital pour déclarer leurs ouvrages en platine, or ou argent produits localement qu'ils présentent, à l'essai et à la marque, aux services douaniers de la garantie.

Cette dématérialisation de la déclaration des métaux précieux n'est pas sans avantage pour les opérateurs économiques du secteur : plus de célérité dans le dédouanement des ouvrages de fabrication locale, suppression des frais liés à l'achat de l'imprimé «D19» aboli et traçabilité des opérations en douane.

Afin de réussir l'appropriation du nouveau procédé et de conduire le changement auprès de la population cible, les déclarations en ligne via le système BADR seront réalisées, lors d'une première phase d'adaptation, par les agents douaniers puis seront confiées progressivement à l'ensemble des opérateurs concernés ou leurs déclarants.

La liquidation de droits et taxes automatisée

La taxe de circulation

La liquidation de la taxe de circulation, appliquée lors de l'admission temporaire au Maroc des moyens de transport de marchandises immatriculés à l'étranger, a été automatisée en 2023. Le règlement de cette

taxe peut désormais être effectué électroniquement à travers les différents canaux mis en place par l'ADII au profit de ses clients.



Les droits de chancellerie

La dématérialisation a également fait son entrée dans le domaine du transport maritime. La digitalisation du paiement des droits de chancellerie, exigibles sur le visa des manifestes des navires et des listes de passagers embarqués à destination du Maroc, est devenue effective en 2023.

Préalablement, la Douane a engagé de concert avec la profession une modification du tarif des droits de chancellerie et revu la procédure de leur perception. Cette révision a permis aux redevables la liquidation automatisée sur le système BADR des montants dus.

SIMPLIFIER POUR FLUIDIFIER LE DÉDOUANEMENT

Séisme d'Al Haouz : procédure simplifiée pour une gestion accélérée des opérations d'importation de dons

Aux côtés d'autres corps et institutions, la Douane s'est mobilisée dans le cadre de l'action nationale visant à gérer les répercussions du séisme qui a frappé la région d'Al Haouz.

Ainsi et face au flux massif des opérations d'importation des aides humanitaires spontanées, l'ADII a mis en place une procédure allégée permettant un enlèvement accéléré des dons de matériels et de produits de secours au profit des parties destinataires.

De même, les services douaniers présents aux frontières comme à travers différentes régions du pays ont assuré

un accompagnement de proximité aux importateurs pour l'accomplissement des formalités requises auprès des autres départements dans les conditions de fluidité et de célérité nécessaires.

379

**OPÉRATIONS RÉALISÉES À TRAVERS 06 BUREAUX
DOUANIERS (TANGER MED, MARRAKECH, NADOR,
TANGER VILLE, AGADIR ET OUARZAZATE)**

La déclaration simplifiée : une facilité au service également des ZAI

Pour tenir compte des spécificités de certains secteurs d'activité, la Douane peut autoriser les opérateurs économiques qui y exercent à procéder à l'enlèvement de leurs marchandises sous couvert d'une déclaration simplifiée, à charge pour ceux-ci de présenter une déclaration complémentaire dans un délai n'excédant pas 30 jours. Cette facilité leur est octroyée, à leur demande, pour fluidifier la procédure en douane en réponse aux besoins de réalisation d'opérations spécifiques.

Courant 2023 et dans le but de contribuer à l'amélioration de l'attractivité des zones d'accélération industrielle (ZAI) et au développement des capacités d'exportation du pays, l'ADII a généralisé ce mode déclaratif simplifié aux opérations d'exportation simple, vers ces zones, des matériaux destinés à l'installation des unités de production en leur sein.



Envois e-commerce : le traitement douanier simplifié



Suite à la levée de l'exonération douanière sur les colis issus du commerce électronique et dans un souci de simplification du traitement de ces envois et d'amélioration de leur traçabilité, l'ADII fait bénéficier les opérateurs du secteur des envois postaux et express de facilités procédurales via le système BADR. Celles accordées en 2023 ont consisté en un marquage des envois e-commerce et un dédouanement, par déclaration consolidée, des envois DDP (pour lesquels les droits de douane et frais de livraison sont payés).

Appuyée d'une procédure automatisée de taxation et de liquidation des droits dus, ces facilités confèrent au passage desdits envois en douane des conditions de célérité et de fluidité adaptées tant à la nature et au rythme de l'activité des opérateurs concernés qu'à leurs attentes en termes de délais.

Statut de l'Exportateur Agréé : une accessibilité simplifiée aux avantages liés à l'origine préférentielle

Œuvrant dans l'objectif de soutenir et de promouvoir les exportations marocaines, l'ADII a poursuivi son action visant à encourager les entreprises à adhérer au statut d'Exportateur Agréé. Cette facilité douanière simplifie les formalités d'exportation en permettant à son bénéficiaire de certifier lui-même l'origine préférentielle de ses marchandises.

50 sociétés exportatrices ont bénéficié en 2023 dudit statut pour la certification de l'origine préférentielle prévue dans le cadre des accords

conclus par le Maroc avec l'UE, l'AELE, la Turquie, le Royaume-Uni et les pays signataires de l'accord d'Agadir. Ce chiffre porte à 261 le nombre total de bénéficiaires.

Ces entreprises sont autorisées à procéder, via un processus dématérialisé, à l'auto-certification de l'origine de leurs marchandises couvertes par lesdits accords sans avoir à demander, à l'occasion de chaque exportation, la délivrance d'un certificat d'origine (EUR.1 ...).

Statut de l'opérateur économique agréé

Les services douaniers ont poursuivi en 2023 leurs actions en direction des entreprises pour l'octroi du statut de l'opérateur économique agréé avec ses deux labels « Simplifications Douanières » et « Sécurité et Sûreté ».

A fin 2023, le nombre total d'entreprises agréées pour les deux labels est respectivement de 669 et 18.

À 2023,

669 ENTREPRISES

Simplifications douanières

54 SOCIÉTÉS AGRÉÉES OEA « SIMPLIFICATIONS DOUANIÈRES »

57 ENTREPRISES ONT MANIFESTÉ L'INTÉRÊT AU STATUT OEA
« SIMPLIFICATIONS DOUANIÈRES »

64 RENOUVELLEMENTS DE L'AGRÈMENT « SIMPLIFICATIONS
DOUANIÈRES » EXAMINÉS

18 OPÉRATEURS

Sécurité & Sûreté

02 STATUTS D'OEA ACCORDÉS
« SÉCURITÉ ET SÛRETÉ »



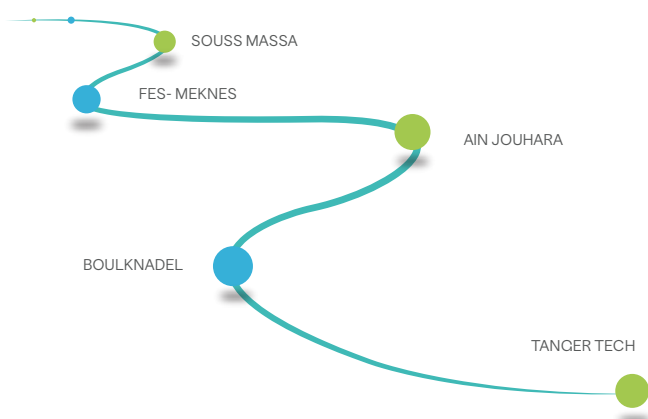


© TMPA

Accompagnement des entreprises

Outre la facilitation et la dématérialisation des procédures douanières que la Douane érige en chantier permanent, la contribution à l'essor de l'économie nationale en général et de certains secteurs d'activité en particulier passe également, pour l'ADII, par son engagement fort à s'impliquer dans des chantiers à valeur ajoutée en concertation avec ses partenaires nationaux et internationaux acteurs du commerce extérieur.

MISE EN PLACE DE NOUVELLES ZONES D'ACCELERATION INDUSTRIELLE



L'ADII, aux côtés d'autres acteurs publics et privés, a accompagné la mise en place en 2023 de cinq Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) à savoir celles de Fès-Meknès, Souss-Massa, Boulknadel, Ain Jouhara (Province de Khemisset) et Tanger-Tech destinées à accueillir des entreprises opérant dans différents secteurs d'activité. L'action de la Douane en la matière s'inscrit dans la volonté du pays de faire des ZAI des terreaux fertiles au développement de l'industrie nationale dans différentes régions du Royaume.

LE COMMERCE ELECTRONIQUE MAROCAIN BIENTÔT SOUTENU PAR UNE ZONE DE PROSPERITE POSTALE

Face à l'essor du commerce électronique transfrontalier et aux défis qui en découlent en termes notamment de logistique, de processus de traitement des flux, de risques sécuritaires et de conformité des produits achetés aux normes en vigueur, un projet de création d'une Zone de Prospérité Postale (PPZ) au Maroc a été initié par le Comité Consultatif de l'Union Postale Universelle (UPU).

Ce chantier de grande envergure vise l'élargissement du secteur postal à des opérateurs autres que les administrations postales (Intégrateurs, expressistes, e-commerçant, etc.) et l'installation d'un centre postal de stockage et de traitement combinant les atouts du système postal international avec les opportunités offertes par les ZAI.



Ambitionnant à terme de transformer le Maroc en un hub régional de commerce électronique transfrontalier, le projet de PPZ sera dédié aux envois destinés à être expédiés au centre national de dédouanement postal de Casablanca pour être dédouanés et introduits dans le système postal.

Une première table ronde traitant de cette thématique a été organisée en novembre 2022 suivie

d'une seconde le 14 novembre 2023 à Rabat au siège de la Douane, réunissant les Directeurs Généraux de l'ADII, Barid Al Maghrib, l'UPU, des représentants de l'Organisation Mondiale des Douanes et de Tanger Med Port Authority ainsi que certains opérateurs privés internationaux actifs dans le commerce électronique.

ACREMENT DE NOUVEAUX MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc, l'ADII a agréé 04 nouveaux Magasins Et Aires de Dédouanement (MEAD) portant ainsi leur nombre à quatre-vingt-trois (83).

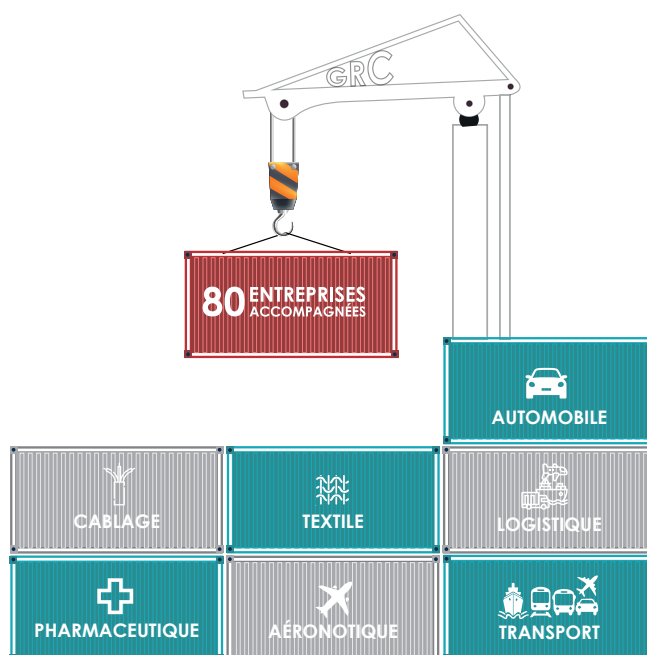


La création de ces plateformes va dans le droit fil des objectifs stratégiques de la Douane visant l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers le développement d'une offre de service basée sur le dédouanement de proximité et une meilleure prise en charge logistique des envois qui leur sont acheminés.

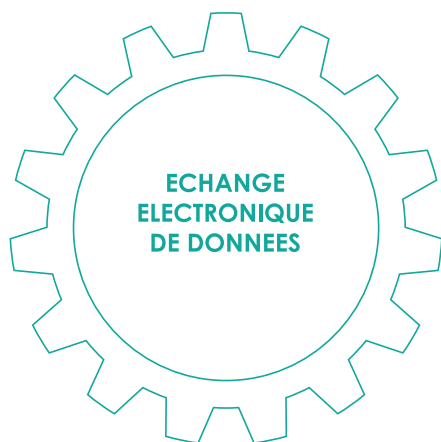
LA GRC ENTREPRISES A LA DOUANE, UNE APPROCHE PARTENARIALE INSCRITE DANS LE TEMPS

La Douane marocaine s'est engagée, depuis bien des années, en faveur du développement du tissu économique national. Quelle que soit leur taille, en région ou au niveau central, les services douaniers accompagnent les entreprises dans leurs opérations en douane en leur proposant des solutions adaptées à leur activité et à leurs contraintes tout en veillant à améliorer la qualité du service rendu.

Ainsi, 80 entreprises dont 30 Grands Comptes de différents secteurs industriels (automobile, logistique et transport, textile, aéronautique et câblage, pharmaceutique) ont bénéficié, en 2023 au niveau central, d'un accompagnement personnalisé portant notamment sur les procédures douanières, les régimes économiques en douane, la valeur en douane, les règles d'origine ainsi que le statut de l'Opérateur Economique Agréé.



L'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES PUBLIC – PUBLIC, UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT



La dématérialisation de l'échange des résultats du contrôle à l'importation à travers le guichet unique du commerce extérieur «PortNet» poursuit son élan.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Simplification des Procédures et de la généralisation de l'échange électronique de données, l'ADII a mis en place, avec l'Agence Marocaine de Sécurité Nucléaire et Radiologique, un cadre d'échange des résultats du contrôle à l'importation des sources de rayonnements ionisants.



La dématérialisation de l'échange de données s'étend à bon nombre de domaines et de partenaires de l'ADII. En 2022, ce fut le tour du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts avec lequel la Douane a instauré un circuit d'échange informatisé des données se rapportant à la déclaration en douane d'exportation. L'année suivante, le protocole d'échange de données informatisées entre les deux parties s'élargira pour toucher les titres de recette et les quittances correspondantes.

Sur un plan pratique, les délégations relevant du Département de la pêche maritime communiquent aux services douaniers concernés les titres de recette se rapportant aux droits et taxes à acquitter par le redevable, documents nécessaires pour le règlement et la justification des encaissements effectués.

Une fois le paiement réalisé via le système de dédouanement en ligne BADR, l'ADII communique à son tour et automatiquement au Département concerné les informations relatives aux quittances des paiements effectués.

Une phase pilote a été lancée au niveau de la délégation d'Agadir durant le mois d'octobre 2023. La généralisation de cet échange à l'ensemble des délégations au niveau national est prévue pour le début de l'année 2024.

Avec d'autres partenaires



Plusieurs autres circuits d'échange électronique couvrant différentes étapes du circuit de dédouanement ont été mis en place par la Douane avec divers partenaires et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Simplification des Procédures.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résultat de contrôle pour
les instruments de mesure
du service de la
métrologie légale

TMPA

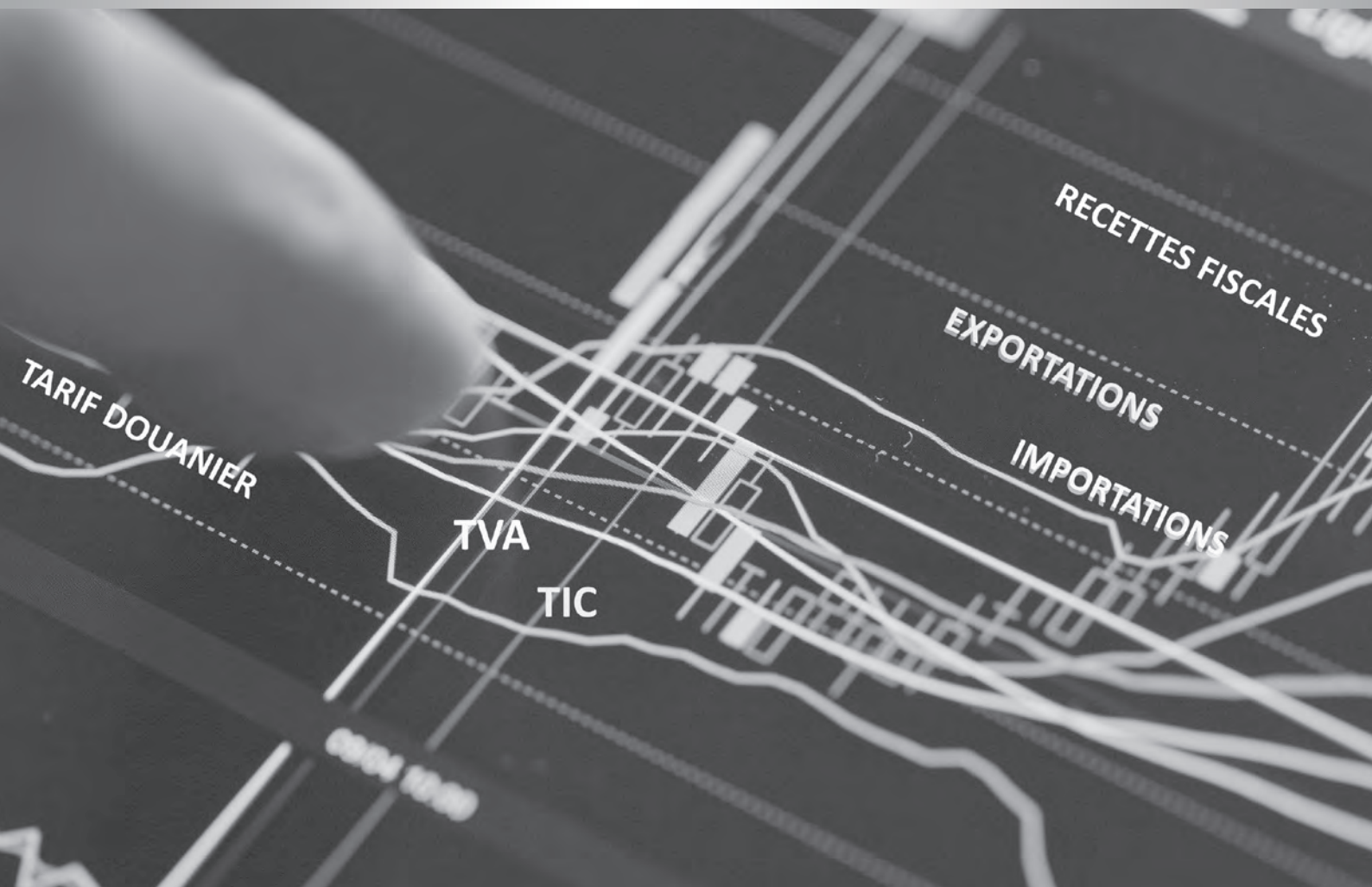
- Images de scanner
- Message de passage au scanner : enrichissement de données
- Déclarations de transbordement

PORTNET

- Message de passage au scanner : enrichissement de données
- Message d'annulation de l'état de chargement
- Message d'annulation de la déclaration tryptique
- Déclarations de transbordement concernant la Déclaration Unique des Marchandises (DUM) et la mainlevée
- Echanges des navires : enrichissement de données

AGENCE MAROCAINE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Résultat de contrôle des
autorisations de mouvements de
substance radioactives



Fiscalité douanière

La fiscalité est un outil essentiel dans la mise en œuvre des politiques économiques et sociales. Partie intégrante de chaque loi de finances, elle s'inscrit dans la volonté nationale de contribution à la relance de l'économie marocaine.

En 2023, elle a été déployée au travers d'un ensemble de mesures et de mécanismes tournés vers la protection du consommateur, le soutien de différents secteurs d'activité, l'encouragement du produit national et l'accompagnement de projets et réformes engagés par l'Etat.

RATIONALISATION DU TARIF DOUANIER

Comme pour chaque année, le tarif douanier s'est aligné aux exigences d'approvisionnement régulier du marché local ainsi que de création de conditions optimales d'équité et de concurrence loyale en faveur des entreprises et opérateurs locaux. De nouveaux amendements, prenant en charge les données

de l'environnement national et international, sont ainsi venus apporter une réponse à la demande de consommation des ménages et à l'impératif de sauvegarde de la santé publique et atténuer l'incidence des importations sur les branches d'activité et la production nationale.

Refonte de la fiscalité des produits pharmaceutiques

Dans le prolongement d'une refonte de la nomenclature tarifaire et de la fiscalité des médicaments entreprise en 2022 de concert avec les professionnels de la santé et le département de tutelle, la Douane a mené en 2023 un nouveau réaménagement du chapitre dédié, dans le tarif douanier, ayant conduit :

- à l'exonération du droit d'importation (DI) d'une liste de produits pharmaceutiques et médicamenteux destinés notamment aux affections de longue durée qui occasionnent au consommateur des frais importants pour leur acquisition ;

- à la réduction du taux de droit d'importation à 2,5% pour les spécialités pharmaceutiques exclusivement importées ; et

- au relèvement du droit d'importation à 10% ou 17,5% pour des spécialités à la fois importées et produites localement.

Ces modifications de taxation s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement qu'assure la Douane à la politique nationale visant à promouvoir l'industrie pharmaceutique, à renforcer l'accès des citoyens aux produits de santé et à assurer la souveraineté et la sécurité en la matière.



Suspension de la perception du droit d'importation

Les opérations d'importation de tubes en acier d'un diamètre de 3.200 mm ont été exemptées du paiement du DI durant la période allant du 03 juillet au 31 décembre 2023. Cette mesure a été instituée pour accélérer les travaux de réalisation de l'interconnexion entre les bassins du Sebou et du Bouregreg ; projet visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'Axe Rabat-Casablanca ainsi que de Marrakech.

La suspension du droit d'importation a profité également aux importations des bovins domestiques

opérées au cours de la période s'étalant du 30 janvier jusqu'au 31 décembre 2023 et ce, indépendamment de leur poids. Une mesure actée au profit du consommateur et de la filière nationale des viandes rouges dans le but de parer la diminution de l'offre en viandes bovines et la flambée de leur prix, résultantes du stress hydrique ayant impacté le secteur de l'élevage et le coût de la production des viandes.

Révision du droit d'importation

Mesure phare du dispositif fiscal douanier mis en place en 2023, l'adaptation du droit d'importation a été engagée pour un ensemble de produits de

consommation et d'intrants dans le sens de la baisse ou la hausse du taux appliqué ou encore l'exonération ou la suspension provisoire.



Prise en charge par le Budget Général de l'Etat

Au regard d'une conjoncture caractérisée par une sécheresse à fort impact sur le cheptel local et afin d'assurer la disponibilité des viandes ovines et de stabiliser les prix y afférents, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des

Eaux et Forêts et le Ministère de l'Industrie et du Commerce ont convenu de la prise en charge par le Budget Général de l'Etat des montants dus au titre du droit d'importation et de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation applicables aux vaches laitières et ovins domestiques et ce, à compter du 10 février 2023.

Adaptation des impôts indirects

La taxe intérieure de consommation (TIC)

Une TIC sur les produits sucrés

S'alignant sur les standards internationaux et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, la loi de finances 2023 a introduit une taxe intérieure de consommation sur les produits de la biscuiterie, de la chocolaterie, de la confiserie ainsi que sur les produits laitiers, les confitures, marmelades et les boissons préparées à base d'eau et de jus de fruits ou de concentré de ce dernier, autre que de citron.

L'instauration de cette taxe vise à prémunir la société des maladies telles que le diabète et l'obésité et à inciter les industries à réduire autant que possible les teneurs en sucre dans leurs produits.

Une TIC sur le « muassel sans tabac »

Dans le même esprit, les produits connexes de tabac pour pipe à eau (muassel sans tabac) ont été soumis à une taxe intérieure de consommation. Cette mesure est instaurée dans le but de préserver les consommateurs,

notamment les jeunes, des graves répercussions que provoque la consommation de pareils produits et des effets d'addiction en découlant.

Réforme de la TIC sur les cigarettes : 2^{ème} année de mise en application

L'année 2023 a connu la mise en œuvre de la deuxième tranche de la réforme de la fiscalité des cigarettes selon

un schéma progressif étalé sur cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

175 dirhams au lieu de 100 dirhams, les 1000 cigarettes pour la composante spécifique de la TIC

66% au lieu de 67% pour la composante ad-valorem de la TIC

782,1 dirhams au lieu de 710,2 dirhams, les 1000 cigarettes pour le minimum de perception

Réforme à double objectif visant à soutenir la lutte contre le tabagisme et instaurer un climat de concurrence dans le secteur des tabacs manufacturés, elle a engendré une plus-value fiscale

de l'ordre de 1,2 MMDH à fin décembre 2023 et une diminution du nombre de paquets de cigarettes de -1,7% comparativement à la même période de 2022.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les aliments du bétail exonérés

A titre d'accompagnement du secteur de l'élevage confronté à la hausse des prix des aliments de bétail due au renchérissement des cours internationaux, la loi de finances 2023 a introduit une exonération de

la TVA à l'importation en faveur des aliments simples destinés à l'alimentation du bétail et des animaux de basse-cour et ce, durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

La procédure d'exonération des produits et matériels agricoles formalisée

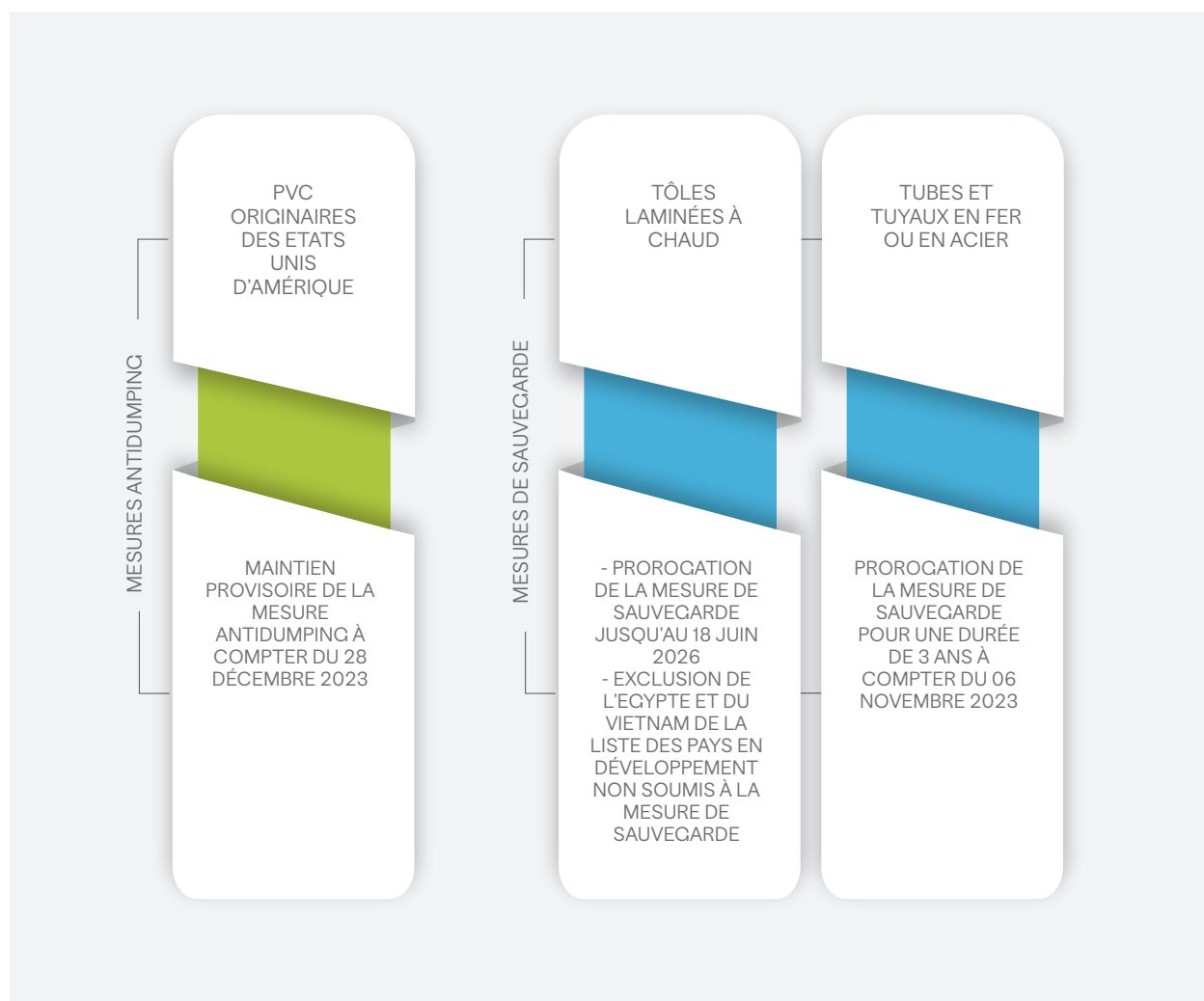
Après arrêt en 2022 de la liste des matériels et matériaux destinés à l'irrigation éligibles à l'exonération de la TVA à l'importation, la loi de finances 2023 a instauré un cadre réglementaire aux opérations en la matière et a subordonné le bénéfice de cet avantage fiscal à des formalités afin de cerner la destination du matériel importé.

Pour l'obtention de l'exonération de la TVA, l'exploitant agricole est tenu désormais d'accomplir une procédure l'engageant à restreindre l'usage de son matériel à une activité exclusivement agricole.

DÉFENSE COMMERCIALE ET SOUTIEN DE LA CONCURRENCE LOYALE

Parallèlement aux actions engagées sur le plan fiscal, la Douane a mis en œuvre des mesures contre le dumping dans le dessein de protéger des branches d'activité des

effets ou dommages causés par les pratiques illégales qui entachent certaines importations massives de marchandises et de produits concurrents.





Coopération internationale

Dans un contexte global en constante évolution, l'ADII a poursuivi en 2023 sa collaboration active au sein de la communauté douanière à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Par sa contribution à la réflexion commune et grâce au partage de connaissances, d'innovations et de bonnes pratiques, elle a pris part à l'action collective visant, d'une part, à façonner les outils d'aujourd'hui et de demain à même d'assurer un traitement efficace des mouvements transfrontaliers et, d'autre part, à soutenir la croissance économique tout en faisant face aux défis émergents.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Relations avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)



Courant 2023, l'ADII a contribué activement aux actions de renforcement des capacités initiées par l'OMD en faveur de diverses administrations douanières. Plusieurs experts douaniers marocains ont ainsi été mis à la disposition de l'Organisation pour assurer des missions à Madagascar, au Congo, en Egypte et en Jordanie.

La Douane marocaine a également assuré, durant l'exercice écoulé, une présence active au sein des instances et organes de l'OMD, notamment le :

- Conseil de l'OMD ;
- Comité Technique Permanent ;
- Comité du Renforcement des Capacités ;
- Comité de Gestion de la Convention de Kyoto Révisée ;
- Comité du Système Harmonisé ;
- Comité de la Lutte contre la Fraude.

L'action de l'ADII au sein de l'OMD s'est également traduite par une participation active aux événements organisés par ladite Organisation ou en collaboration

avec ses partenaires notamment ceux repris ci-dessous.

Atelier / Webinaire	Date
Atelier Régional en ligne consacré à l'Accord sur la facilitation des échanges pour la région MENA	Du 30 janvier au 1er février
Symposium sur « Le commerce électronique et l'évaluation en douane »	15 février
Atelier de partage d'expériences sur les technologies de rupture pour la région MENA	Du 20 au 22 février
Atelier pré-accréditation des conseillers en modernisation douanière spécialisés dans la gestion et le développement des ressources humaines	Du 27 février au 3 mars
Atelier Régional de l'OMD sur l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée	Du 12 au 16 mars
Programme UE-OMD sur les règles d'origine en Afrique : atelier de remise à niveau	Du 18 au 20 avril
Réunion régionale de planification de la nouvelle édition de l'opération COSMO	Du 23 au 25 mai
Formation nationale/ Programme d'Application des Contrôles aux Echanges de Nature Stratégique	Du 26 au 30 juin
Atelier de formation sur les règles d'origine pour l'Autorité des Douanes d'Egypte	Du 3 au 7 septembre
2 ^{ème} atelier de Doha sur la lutte contre le trafic de biens culturels	Du 12 au 14 septembre
Atelier régional sur les frontières intelligentes afin d'améliorer la gestion des frontières à l'aide de l'analyse des données et de l'intelligence artificielle	Du 22 au 26 octobre
Formation sur le Programme d'application du contrôle commercial stratégique	Du 6 au 16 novembre
Séminaire régional sur l'importation et les procédures douanières pour l'aide humanitaire au profit de la région MENA	27 novembre

Au cours de la même année, l'ADII a également pris part aux travaux des réunions des Directeurs Généraux des Douanes de la région de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient (MENA) et ce, à l'occasion

de la tenue des 57^{ème} et 58^{ème} sessions organisées respectivement au Caire le 27 février et à Bruxelles le 21 juin 2023.

Relations avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

En lien avec le 6ème examen de la politique commerciale du Maroc par l'OMC, prévu en avril 2024, l'ADII a concouru aux travaux nationaux préparatoires coordonnés par le Département en charge du commerce extérieur. Au menu, les projets de rapports entre le Secrétariat de l'OMC et le Maroc.



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

Par ailleurs, la Douane a apporté sa contribution à la réflexion nationale sur l'adhésion du Maroc à l'initiative conjointe sur le commerce électronique de l'OMC, en lien notamment avec le moratoire en matière de droits de douane sur les transmissions électroniques.

RELATIONS AVEC LE MONDE ARABE, L'AFRIQUE, L'ASIE, LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE ET L'EUROPE

En 2023, l'ADII a œuvré à la dynamisation de sa coopération avec différents pays partenaires en vue d'élargir les axes de partenariat avec leurs

administrations douanières et profiter des opportunités d'échanges et de coopération.

RELATIONS MULTILATERALES



PARTENAIRES	COOPERATION - RENCONTRE	ACTIONS RÉALISÉES
LIQUE ARABE	43 ^{ème} réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays arabes tenue au Caire le 28 février 2023	Suivi des travaux concernant les postes frontaliers qualifiés, le certificat d'origine électronique, l'Opérateur Economique Agréé, le projet d'Accord du Transit entre les pays arabes, le mécanisme d'unification du tarif dans le cadre du projet de l'Union Douanière Arabe et l'Accord de coopération douanière.
	Coopération douanière arabe	Constitution en 2023 au sein de la Ligue Arabe d'un comité technique chargé de la mise en œuvre de l'Accord de Coopération Douanière Arabe (CCDA). Lors de sa première réunion tenue en février, le CCDA s'est penché sur l'examen des termes de référence et d'un projet de mécanisme d'opérationnalisation.
ZLECAF	7 ^{ème} réunion des Directeurs Généraux des Douanes (Novembre 2023)	Actions visant la mise en œuvre effective de la grande zone africaine
	5 ^{ème} et 6 ^{ème} réunions du Sous-Comité sur la Facilitation des Echanges, de la Coopération Douanière et du Transit (Août et novembre 2023)	

RELATIONS BILATERALES

PAYS PARTENAIRES	COOPERATION-RENCONTRE	LIEU - DATE
DJIBOUTI	Partage de l'expérience marocaine en matière de prévision de recettes budgétaires	Rabat le 2 mars 2023
NIGER	Partage de l'expérience marocaine en matière d'analyse du risque et d'évaluation des performances	Rabat du 13 au 17 mars 2023
BURKINA FASO	Partage de l'expérience marocaine en matière d'évaluation douanière des véhicules automobiles usagés	Rabat du 18 au 23 septembre 2023
MADAGASCAR	- Partage d'expériences : régimes économiques en douane, OEA, contrôle douanier et système de recouvrement - Visite de l'Atlantic Free Zone de Kénitra	Rabat du 16 au 23 octobre 2023
AZERBAÏDJAN	Participation à la 2 ^{ème} session de la Commission Mixte. Pour le volet douanier, les deux pays ont convenu de lancer les discussions pour l'élaboration et la signature d'un mémorandum d'entente entre l'Institut de Formation Douanière marocain et l'Académie du Comité National des Douanes d'Azerbaïdjan.	Rabat les 13 et 14 novembre 2023
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	Participation à la 7 ^{ème} session du Comité Conjoint de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Libre Echange Maroc-USA. Le volet douanier a concerné notamment la mise en place d'un échange automatisé de données douanières et la reconnaissance mutuelle du statut de l'Opérateur Economique Agréé.	Washington le 24 février 2023
EUROPE	En marge des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international, le Directeur Général de l'ADII s'est entretenu avec le Directeur Général de la Fiscalité et de l'Union douanière (TAXUD) à la Commission Européenne. L'échange a porté sur des domaines d'intérêt commun.	Marrakech le 9 octobre 2023

ACCORDS SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES OEA

L'ADII a poursuivi en 2023 son action visant la conclusion d'accords avec des pays partenaires pour la reconnaissance mutuelle de leurs Opérateurs Economiques Agréés (OEA) ; la signature de tels

accords étant de nature à permettre le renforcement de la sécurisation de la chaîne logistique dans son ensemble et à offrir des avantages supplémentaires aux entreprises labellisées.

PAYS PARTENAIRES	CADRE DE COOPÉRATION
ARABIE SAOUDITE	Les discussions ont été achevées. Un projet d'Accord sur la reconnaissance mutuelle des OEA est en cours de finalisation.
RUSSIE	Un projet d'Accord sur la reconnaissance mutuelle des OEA, proposé par la douane russe en octobre 2022, a été confirmé le 7 février 2023 par l'ADII sur la base d'un plan d'action conforme aux recommandations de l'OMD.
QATAR	Les négociations se poursuivent pour la mise en place d'un projet d'accord de la reconnaissance mutuelle de l'Opérateur Economique Agréé. Un projet de Mémoire d'entente est en cours de validation par les deux Administrations douanières.
CHINE	Sur proposition chinoise, les Douanes du Maroc et de Chine ont entamé en 2023 des discussions formelles visant la conclusion d'un Accord de reconnaissance mutuelle des programmes OEA.

ACCORDS D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE MUTUELLE

Les accords d'assistance administrative mutuelle (AAAM) dans le domaine douanier visent à mettre en place les instruments nécessaires à la coopération douanière et à renforcer les liens avec les partenaires

commerciaux du Royaume. L'année 2023 a été marquée par la mise sur la voie de la concrétisation de divers accords.

PAYS PARTENAIRES	CADRE DE COOPÉRATION
BURKINA FASO	Signature lors de la 4 ^{ème} session de la Commission Mixte, tenue à Dakhla les 5 et 6 octobre 2023, d'un Accord bilatéral d'Assistance Administrative et Mutuelle
BENIN	Finalisation et paraphe d'un Accord d'Assistance Administrative et Mutuelle en octobre 2023 lors d'une réunion préparatoire à la 7 ^{ème} Commission Mixte prévue à Cotonou
BRESIL	Un projet d'AAMI a été finalisé en juillet 2023. Le texte est prêt à la signature.
CHILI	Un projet d'AAMI a été finalisé en octobre 2022. Le texte est prêt à la signature.



Capital humain

La Douane mise sur le potentiel de ses femmes et ses hommes pour fonctionner et agir efficacement, piloter ses projets et atteindre les niveaux souhaités en matière de performance.

Pour y parvenir, elle place son capital humain au centre d'une stratégie de développement évolutive qu'elle consolide et adapte au fil des années afin de favoriser sa montée en compétences ainsi que sa capacité à composer avec son écosystème et à relever les multiples défis actuels et futurs.

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

5674 agents au 31 décembre 2023

60% d'agents de brigade

33% de taux d'encadrement

25% de taux de féminisation

264 nouvelles recrues

ANTICIPER L'AVENIR PAR LA PREPARATION DE LA RELEVÉ ET LE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

Plan de la relève : anticiper l'avenir et maîtriser au mieux la transition

La Douane a adopté depuis plusieurs années une approche proactive en vue d'anticiper et de combler les départs à la retraite.

Pour mieux sécuriser la continuité de ses activités, l'ADII a poursuivi la mise en œuvre de son dispositif de préparation de la relève qui a porté en 2023 sur un programme dédié aux « Fonctions opérationnelles niveau 1 ». Un vivier de douaniers a ainsi bénéficié d'un transfert de compétences suivi d'un accompagnement au sein des postes cibles. Les bénéficiaires ont pu mettre en pratique les connaissances acquises pour l'exercice des principales activités correspondantes.

Etoffer les effectifs pour une meilleure présence de la Douane

Courant 2023, l'ADII a mené des opérations de recrutement qui ont permis de renforcer les rangs du corps douanier de 260 agents dont 160 gardiens des douanes de 3^{ème} grade et 100 Inspecteurs des douanes de 3^{ème} grade.

Venant doter essentiellement les services opérationnels et de 1^{ère} ligne de profils et ressources supplémentaires, ces recrutements ont été conduits dans l'objectif d'accompagner l'évolution et l'étendue de l'action de la Douane et ce, compte tenu de l'extension et de la création de nouvelles infrastructures (portuaires, aéroportuaires, zones économiques et industrielles ...) et répondre à l'impératif d'assurer une présence douanière continue dans les zones et enceintes à vocation commerciale.



LA PERFORMANCE ASSOCIEE A LA VALORISATION DES RESSOURCES

Allant de pair avec l'obligation de résultats, la valorisation du personnel a été de tout temps la clé du renforcement du sentiment d'appartenance et de l'appropriation des objectifs stratégiques au sein de l'ADII. Cette orientation est matérialisée par la reconnaissance du dévouement et de l'engagement, mais également par la création d'opportunités et l'encouragement à l'évolution dans la carrière.

Ainsi et à l'instar des années antérieures, l'ADII a, en 2023, ouvert la voie à de nouvelles perspectives professionnelles et procédé à des nominations

dans divers postes de responsabilité ainsi qu'à des promotions aux grades et échelons supérieurs.

Dans le même sens et sur le plan de la motivation, elle n'a pas manqué de reconnaître le mérite et la performance de ses agents en octroyant des récompenses aux plus méritants, en particulier suite à des réalisations particulières ou interventions remarquables notamment celles opérées sur les fronts de la lutte contre la fraude, la contrebande et les trafics illicites.

DISTINCTIONS ET PROMOTIONS EN 2023

1 780 agents promus aux échelons supérieurs

297 agents promus aux grades supérieurs par voie d'EAP*

167 agents promus aux grades supérieurs au choix

73 cadres et agents décorés de Wissams Royaux

37 agents encouragés

27 nouveaux responsables nommés

Par ailleurs, une accélération a été enclenchée en 2023 dans l'amélioration du dispositif social. Convaincue de son rôle central dans la création d'un environnement favorable à la productivité, la Douane

a enrichi et développé de nouveaux produits sociaux et amélioré le panier des prestations en faveur des douaniers.

LA FORMATION : UN LEVIER STRATEGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES DOUANIERS



LA FORMATION EN CHIFFRES

2 cycles nationaux de formation initiale (Formation militaire et douanière) au profit de 264 inspecteurs des Douanes de 1^{er} et 3^{ème} grade totalisant 26592 JHF

2 cycles internationaux au profit de 135 cadres relevant de douanes partenaires totalisant 13 680 JHF

37 sessions de formations e-learning au profit de 680 participants

13 064 JHF de formation en présentiel au profit de 1285 bénéficiaires

29 actions de coopération nationale avec 417 participations de douaniers soit 1 154 JHF

1 269 JHF avec 244 participations dans le cadre de la coopération internationale

* EAP : examen d'aptitude professionnelle

Sa performance et le développement de son potentiel humain étant intimement liés, la Douane a instauré en 2023 un dispositif de formation attractif, mis en œuvre par son Institut de Formation Douanière (IFD) dans le but de renforcer l'expertise de ses ressources et de réaliser une montée en compétences adaptée à ses objectifs.

Dans ce cadre, l'offre de formation continue a été repensée et enrichie pour s'adapter aux évolutions des activités et intégrer les nouveautés réglementaires et procédurales. Les programmes dispensés ont été orientés vers la consolidation des acquis et le

perfectionnement dans des domaines managériaux, support et métier.

Parallèlement, un accompagnement a été assuré à une population de 264 nouvelles recrues au travers d'un cycle de formation initiale construit autour d'une première phase militaire et d'une seconde brassant les principaux métiers de la Douane. Assorti de stages d'immersion, ledit programme a permis de les préparer à intégrer leur environnement de travail et les outiller en connaissances et techniques pour les aider à s'acquitter convenablement de leurs missions.



LA FORMATION À L'IFD : UN DOMAINE DE PARTAGE ET D'ÉCHANGE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le dispositif de formation de l'ADII profite également à des populations externes parmi les partenaires nationaux et internationaux.

Comme à l'accoutumée, l'IFD a accueilli en 2023 une nouvelle promotion de douaniers de pays d'Afrique et d'Haïti et ce, compte tenu de leur intérêt croissant pour le cycle international

organisé au profit de leurs agents auditeurs. L'équipe pédagogique de l'IFD a assuré dans ce cadre la clôture d'un premier cycle et le démarrage d'un nouveau ciblant 135 participants.

D'autres sessions ont été organisées en collaboration avec l'Organisation Mondiale des Douanes et d'organismes à l'échelle nationale et internationale.

COOPERATION EN MATIERE DE FORMATION

Internationale

1 269 JHF
228 bénéficiaires
244 participations

Nationale

1 154 JHF
336 bénéficiaires
417 participations

Cycle International

19 pays
13 680 JHF
135 participations



ORGANISATION DES STRUCTURES : UNE ADAPTATION CONTINUE

Mue par la volonté d'aligner l'organisation à sa stratégie, la Douane a poursuivi en 2023 l'harmonisation de son organisation pour une meilleure dynamique de ses structures et une amélioration des mécanismes de fonctionnement et de coordination profitable à un service de qualité et de proximité.

C'est dans cette optique que l'ADII a opéré des adaptations des organigrammes de ses Directions Régionales. Ces changements ont été conduits dans un double objectif : renforcer la synergie entre les Directions se trouvant dans une même région et rehausser l'encadrement intermédiaire au niveau des structures déconcentrées.

MOYENS ET METHODES DE TRAVAIL : UNE AMELIORATION PERMANENTE

Outre ses efforts déployés au plan de la formation, la Douane veille à doter son personnel de moyens et d'équipements spécifiques aux fins de l'outiller

au mieux et de lui permettre d'améliorer sa capacité d'intervention et d'adapter son action aux spécificités de l'environnement où il opère.

La brigade des motards réactivée

Fin novembre 2023, la Douane a mis en service une unité motocycliste constituée de 43 agents motards déployés dans les brigades et entités opérationnelles des différentes Directions Régionales douanières. Des missions spécifiques leur ont été assignées

dans l'objectif de redynamiser l'action menée sur les fronts de la lutte contre la fraude et la contrebande et d'apporter appui aux équipes sur le terrain lors d'interventions de diverses natures allant de la surveillance, la sécurité jusqu'aux contrôles pointus.



Des drones pour optimiser les contrôles



Dans le but de renforcer les capacités opérationnelles de ses équipes et de hisser leur niveau de performance en matière de lutte contre tout type de fraude et de trafic illégal, l'ADII a pris en 2023 la décision d'introduire l'utilisation des drones dans le champ du contrôle douanier visant d'une part, à diminuer le risque inhérent à la nature du métier et d'autre part, à faciliter des tâches spécifiques et nécessaires à la conduite d'opérations de contrôle particulières.

Des douaniers en Body Cam sur le terrain



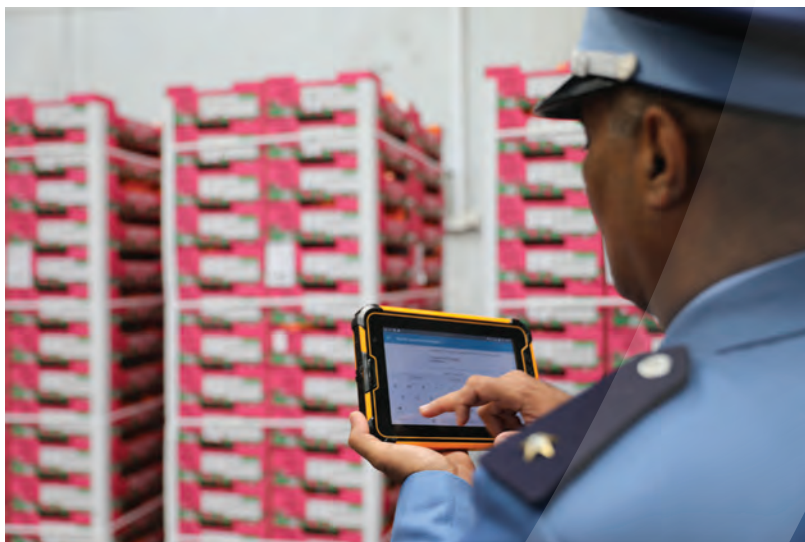
Courant 2023 et dans le souci de garantir une conduite exemplaire de ses agents et de sécuriser les éléments des brigades contre tout incident auquel ils pourraient être confrontés lors de l'exercice de leurs fonctions, l'ADII les a dotés de caméras piétons dont le port est cadré par la nature de leur intervention et soumis au respect de conditions réglementaires d'usage.

La dématérialisation au service de l'excellence opérationnelle

Comme pour ses clients, la Douane a mis la dématérialisation au service de son personnel. C'est dans le prolongement de cette logique qu'en 2023 elle a intégré le digital dans un large éventail de domaines métiers et support où bon nombre de process ont été optimisés.

Les évolutions apportées au système d'information de l'ADII ont offert davantage de fonctionnalités et de données qui ont rendu plus célères les traitements et la prise de décision et plus fluide la coordination entre les acteurs de la même chaîne qu'elle soit de gestion ou de contrôle.

Au sein de la filière des brigades actives sur le terrain, et outre les outils informatisés auparavant pour la gestion et le suivi de l'activité liée, la Douane a adopté la programmation automatisée des affectations journalières aux points de service. Un pas qui consolide la modernisation des outils de gestion de ses équipes dans le temps et l'espace et confère aux gestionnaires une meilleure traçabilité et visibilité de l'organisation.





Gouvernance et qualité de service

L'ADII a fait sien l'impératif d'offrir une meilleure qualité de ses prestations de services et de satisfaire les attentes de ses usagers, selon une démarche prônant la transparence et la simplification, l'écoute et la concertation, la rigueur et le professionnalisme et ce, dans une optique d'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

SIMPLIFICATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

La loi nationale sur la simplification des procédures et des formalités administratives

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et des formalités administratives, l'ADII a procédé en 2023 à l'actualisation et la publication de 61 décisions administratives au niveau du portail national des procédures et des formalités administratives « Idarati.ma », dont 11 décisions concernent l'investissement et 7 décisions sont totalement dématérialisées sur la plateforme digitale Diw@nati.

Par ailleurs, le référentiel des prestations de services dénommé « Catalogue de services » a été enrichi par la mise en ligne de 18 nouveaux logigrammes et fiches de service.

Au total, 94 démarches administratives sont désormais accessibles, via ce catalogue, aux usagers pour s'informer et connaître à l'avance les étapes à suivre pour les réaliser.



Digitalisation de la relation client pour une meilleure qualité de service

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu, et tout en faisant du client-usager une force de proposition, l'ADII a mené en 2023 deux enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs des plateformes électroniques de gestion du courrier et des requêtes.

Les résultats de ces enquêtes ont montré que le taux de satisfaction moyen s'est élevé en 2023 à 80% enregistrant ainsi une hausse de 4 points en pourcentage en un an (76% en 2022).

Le niveau de confiance, qui représente la probabilité que les usagers aient recours aux services en ligne encore une fois, a atteint 90%, ce qui représente une amélioration de 9 points en pourcentage par rapport à 2022 qui était de l'ordre de 81%.

Le niveau de confort d'utilisation des plateformes électroniques de gestion du courrier et des requêtes a également enregistré une légère augmentation avec un taux de l'ordre de 85% contre 82% en 2022.

Par ailleurs, et poursuivant sa politique d'ouverture et de proximité avec les clients-usagers, l'ADII a publié 163 annonces sur les réseaux sociaux

(comptes Facebook, Instagram et X) intéressant les entreprises et les particuliers dont les voyageurs et les MRE (campagne d'information et de sensibilisation à l'occasion de l'opération Marhaba).



PILOTAGE STRATÉGIQUE ET PERFORMANCE

Mise en œuvre du plan stratégique

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement du 3^{ème} plan stratégique entrepris par l'ADII, conçu autour de l'ambition : « Pour une relation basée sur la confiance », dont les projets ont connu un satisfaisant taux de réalisation.

Avec l'approche de la clôture de la stratégie à l'horizon 2023, les travaux de la conception d'une nouvelle stratégie quinquennale 2024-2028 ont été lancés en septembre.

Ainsi, des ateliers de diagnostic ont été organisés autour d'une dizaine de thématiques. S'en sont suivies des réunions de brainstorming visant la réflexion sur le nouveau plan stratégique en s'appuyant sur les résultats du diagnostic et d'un benchmark avec des administrations douanières étrangères considérées comme étant avancées sur certaines thématiques.



Contrats de performance

L'année 2023 a été marquée par la révision du portefeuille des indicateurs contractualisés ayant débouché sur une nouvelle liste d'indicateurs couvrant les principaux domaines d'activités de l'Administration.

Dans le même sens, et afin de fiabiliser l'évaluation de ces indicateurs, il a été procédé à l'automatisation du calcul de 24 indicateurs sur les 26 retenus dans le nouveau portefeuille et ce, en s'appuyant sur le système informatique décisionnel.

Par ailleurs, et dans l'objectif d'accompagner le pilotage de la performance à tous les niveaux des services déconcentrés, l'année 2023 a connu la mise en place d'une nouvelle version de l'application informatique « Contrats de Performance » qui permettra, dorénavant, la déclinaison des contrats sur les structures rattachées aux Directions Régionales.



ZOOM SUR LES RÉGIONS

Direction Régionale de Tanger Tétouan-Al-Hoceima (DRTTA)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



22,86 MMDH

Recettes
douanières



2,2 MMDH

Recettes
Droits de Douane



7,3 MMDH

Recettes
TIC



11,95 MMDH

Recettes
TVA



941 MILLE

DUM
souscrites

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



5 MILLIONS

Passagers
à l'entrée

4,98 MILLIONS

Passagers
à la sortie



313 MILLE VÉHICULES

à l'entrée
(CAMPAGNE 2023)

305 MILLE VÉHICULES

à la sortie (CAMPAGNE 2023)



37,8 MDH

Contre-valeur
des devises
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



64,6 MDH

Amendes perçues
(Contrôle immédiat)



271,88 MDH

Droits et taxes
compromis (contrôle
a posteriori)



26,4 MDH

Droits et taxes
recouvrés
(contrôle
a posteriori)

RESSOURCES HUMAINES



1223

Agents



70 %

Agents de brigade



18 %

Femmes



25 %

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Après l'élargissement des attributions de la DRTTA au port de Tanger-Med, cette direction régionale occupe désormais la deuxième position en termes de recettes et d'activité de dédouanement après la DRCAS.

Cette nouvelle organisation a été accompagnée également par une révision du schéma organisationnel et fonctionnel de la DRTTA notamment par la création d'un Commandement régional des brigades.

Recettes douanières

Durant l'année 2023, la DRTTA a enregistré 22,86 MMDH de recettes douanières soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.

Cette performance est attribuée à l'amélioration des recettes au titre des droits de douanes et de la TIC réalisant ainsi des taux de croissance respectifs de 27% et 10%. Les recettes au titre de la TVA ont enregistré un repli de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Recettes additionnelles

Les efforts de la DRTTA en termes de lutte contre la sous-facturation se sont traduits par un montant des droits et taxes additionnels de 643,8 MDH, tandis que le contrôle immédiat a enregistré un montant de 106 MDH marquant ainsi une amélioration respectivement de 22% et 39% et ce, par rapport à l'exercice précédent.

Pour ce qui est du contrôle a posteriori, les équipes de la DRTTA ont mené des missions de contrôle a posteriori qui ont donné lieu à 215 MDH soit une augmentation de 18% par rapport à l'année 2022.

Contrôle des voyageurs

En 2023, le flux des voyageurs au niveau des frontières aériennes, portuaires et terrestre de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a dépassé 5 millions de passagers à l'entrée et 4,98 millions de passagers à la sortie.

Les opérations de contrôle des voyageurs effectuées, ont permis de percevoir 52,98 MDH de droits et taxes soit un recul de 6% par rapport à l'année précédente



tandis que les amendes perçues ont enregistré un montant de 29,8 MDH. De plus, les agents de la DRTTA ont pu réaliser des saisies de devises d'une contre-valeur de 37,8 MDH.

Lutte contre le trafic des marchandises illicites

Pour ce qui est de la lutte contre le trafic des marchandises illicites, les agents de la DRTTA ont procédé à de multiples saisies, ayant concerné aussi bien



les comprimés psychotropes que la résine de cannabis.

Parmi les opérations importantes menées dans ce cadre, il convient de citer la saisie de :

- 1.195 g de cocaïne et de 74.804 comprimés psychotropes ;
- 1.315 g de stupéfiant l'pouffa et de 20.056 comprimés psychotropes ;
- 210 Kg de Chira découverts dans le coffre d'un véhicule après passage au scanner suite au comportement suspect du conducteur ;
- 5 906 kg de résine de cannabis dissimulée dans le réservoir carburant du tracteur ;
- Graines de cannabis de chanvre d'une valeur estimative de 5 612 000,00 DH.

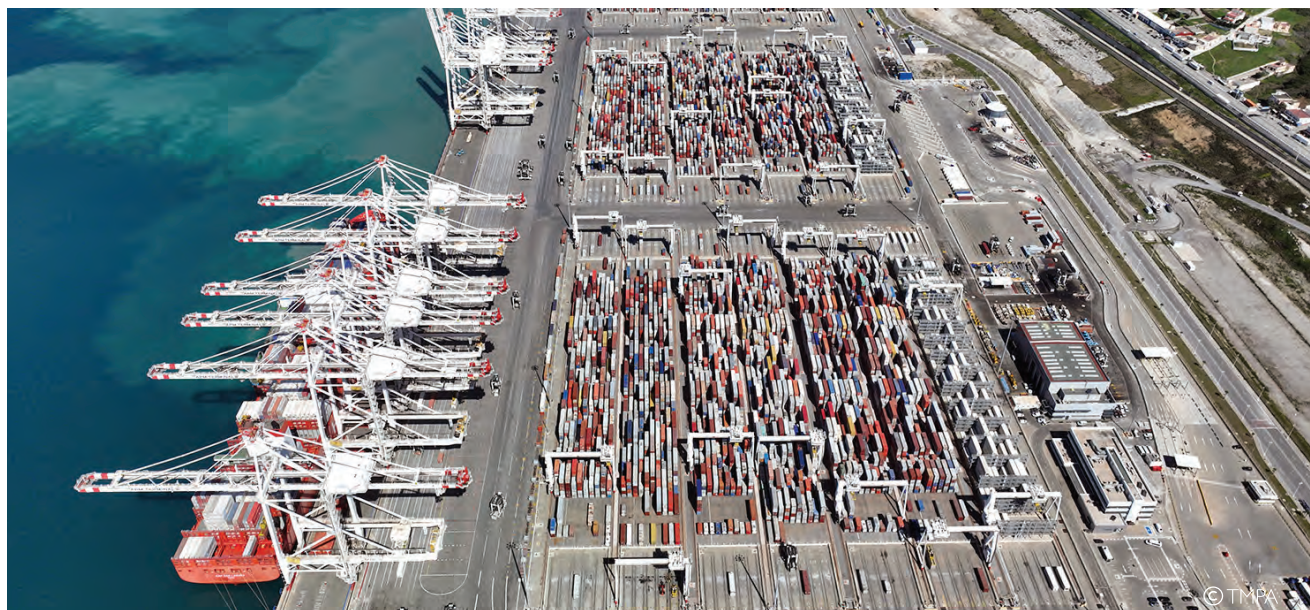
Lutte contre la fraude commerciale

En matière de lutte contre la fraude commerciale, l'analyse des déclarations d'un importateur de bois suspecté de fraude a abouti, en 2023, à la récupération de 886 mille DH de droits et taxes et l'encaissement d'une amende de 682 mille DH.

Le contrôle de l'éligibilité des importations d'une société à un type de code de franchise a permis la récupération de 2,7 MDH de droits et taxes et l'encaissement d'une amende de 289 mille DH.

De plus, deux affaires phares ont été enregistrées. La 1^{ère} d'une valeur litigieuse de 43,8 MDH et d'un montant des droits et taxes de 11 MDH tandis que la seconde a porté sur une valeur litigieuse de 3,7 MDH et un montant des droits et taxes de 2,5 MDH.

Direction des Douanes du Port de Tanger-Méditerranée (DDPTM)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



21,4 MMDH
Recettes douanières



10,94 MMDH
Recettes TVA



587 MILLE
DUM souscrites

MOUVEMENT TRANSFRONTALIER DES VOYAGEURS



2,14 MILLIONS
Passagers à l'entrée
2 MILLIONS
Passagers à la sortie



257 MILLE
Véhicules à l'entrée
298 MILLE
Véhicules à la sortie



18,9 MDH
Contre-valeur des devises saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



622,3 MDH
Recettes additionnelles (contrôle de la valeur)



96,7 MDH
Droits et taxes perçus (contrôle immédiat hors valeur)



118,8 MDH
Droits et taxes compromis (contrôle a posteriori)

RESSOURCES HUMAINES



559
Agents



74%
Agents de brigade



16%
Femmes



19%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2023, les recettes de la DDPTM ont atteint 21,4 MMDH, soit une hausse de 1% par rapport à l'année précédente et ce, bien que le nombre de DUM traitées ait enregistré un recul de 10% avec 587.025 DUM contre 649.241 en 2022.

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes issues des droits de douanes et de la TIC ont enregistré une augmentation respective de 9% et 26%, tandis que les recettes de la TVA ont connu une baisse de 6%.

Recettes additionnelles

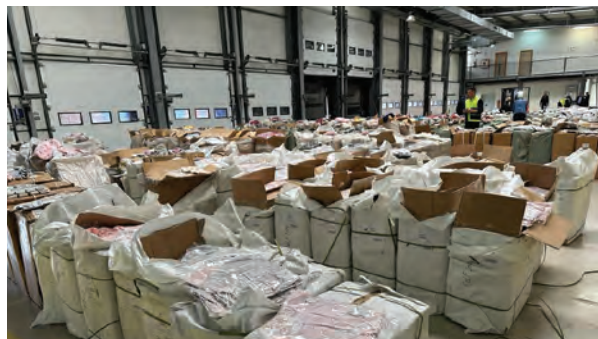
Les efforts consentis en matière de lutte contre la fraude se sont traduits en 2023 par 880,4 MDH de droits et taxes additionnels issus des différents contrôles douaniers.

En effet, les actions de contrôle de la valeur, ont généré 622,3 MDH contre 480,1 MDH durant l'exercice précédent. Le contrôle immédiat, quant-à-lui, a donné lieu à des recettes additionnelles de 96,7 MDH contre 60 MDH en 2022.

En termes de contrôle a posteriori, les agents de la DDPTM ont mené plusieurs enquêtes ayant généré un montant de droits et taxes additionnels de 118,8 MDH contre 116,2 MDH en 2022.

Lutte contre la fraude commerciale

Parmi les réalisations phares en matière de lutte contre la fraude commerciale, deux affaires ont été réalisées au niveau de l'ordonnancement OEA dont la 1ère a porté sur une valeur litigieuse de 43,8 MDH et un montant des droits et taxes de 11 MDH. La seconde affaire a été d'une valeur litigieuse de 3,7 MDH et un montant de droits et taxes de 2,5 MDH.



Lutte contre le trafic des stupéfiants

La DDPTM a mis en échec plusieurs tentatives d'exportation de la résine de cannabis portant la quantité globale des saisies à 14,6 tonnes.

De plus, plusieurs affaires de lutte contre le trafic des comprimés psychotropes ont été réalisées dont une affaire exceptionnelle ayant porté sur 173.650 comprimés (Ecstasy et Rivotril).



Contrôle des voyageurs

Le flux des voyageurs au niveau de la DDPTM a connu une augmentation importante passant de 1,1 million passagers à l'entrée en 2022 à 2,14 millions en 2023, soit une augmentation de 95%.

De même, le nombre des passagers à la sortie a enregistré une variation de 96% pour atteindre 2,1 millions de passagers en 2023 contre 1,07 million de passagers en 2022.

Le contrôle des voyageurs a permis le recouvrement de droits et taxes additionnels d'un montant global de 42,6 MDH. De plus, la contre-valeur des devises saisies est de 18,9 MDH.

Par ailleurs, les agents de la DDPTM ont pu réaliser des saisies exceptionnelles ayant porté notamment sur 64 pièces en or d'un poids total de 5.820 grammes et d'une valeur globale de 776 mille DH.

Direction Régionale de Casablanca-Settat (DRCAS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



86,6 MMDH

Recettes douanières



51,56 MMDH

Recettes TVA



18,48 MMDH

Recettes TIC



11,4 MMDH

Recettes au titre
du droit de Douane



466

DUM souscrites



20,68 MDH

Droits et taxes compromis
(E-commerce)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



9,7 MILLIONS

Passagers



6 MDH

Droits et taxes
perçus



15,7 MDH

Contre-valeur
de devises
saisies

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



2,7 MMDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de valeur)



222 MDH

Droits et
taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



136 MDH

Valeur
des marchandises de
contrebande saisies

RESSOURCES HUMAINES



1 445

Agents



50 %

Agents de brigade



26 %

Femmes



46 %

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

L'année 2023 a été marquée par la réorganisation des structures douanières de la région de Casablanca. Ainsi, la Direction des Douanes du Port de Casablanca (DDPC) a été rattachée à la Direction Régionale de Casablanca-Settat (DRCAS).

Recettes douanières

En légère hausse par rapport à 2022, la DRCAS a maintenu son niveau d'activité, en collectant 86,6 MMDH de recettes douanières en 2023 (+1%). Ce résultat repositionne la DRCAS en tant que principal pourvoyeur de recettes, contribuant ainsi à près des deux tiers des recettes totales de l'ADII.

La DDPC a contribué à hauteur de 54% dans cette performance, soit 46,5 MMDH, en augmentation de 4,5% par rapport à 2022.

Les recettes de la DRCAS proviennent principalement de la TVA et de la TIC, qui ont consolidé leurs réalisations, atteignant respectivement 51,56 MMDH et 18,48 MMDH. La TIC est restée au même niveau qu'en 2022, tandis que la TVA a enregistré une légère baisse de 1%.

De plus, les recettes en droits de douane ont augmenté pour atteindre 11,4 MMDH, soit une hausse de 12% par rapport à l'année 2022.

Activités de contrôle

Les recettes issues du contrôle de la valeur ont connu une croissance remarquable de 51%, atteignant 2,7 MMDH en 2023 contre 1,7 MMDH en 2022. 88% de ces recettes additionnelles reviennent à la DDPC, soit un total de 2,32 MMDH.

Par ailleurs, les efforts des équipes de la DRCAS ont été couronnés par la réalisation de plusieurs affaires remarquables dans le cadre de la lutte contre la contrebande. Cela a permis, à travers 68 interventions, la saisie de marchandises d'une valeur estimée à 136 MDH, soit cinq fois la valeur des marchandises saisies en 2022.

La DRCAS a également intensifié ses missions de contrôle a posteriori en 2023, ce qui a permis de générer 222 MDH de droits et taxes compromis, soit une évolution de 56% par rapport à l'année écoulée.

Contrôle des voyageurs

L'activité aérienne de la DRCAS affiche une nouvelle hausse, notamment en termes de flux des voyageurs qui a atteint plus de 9,7 millions de passagers, en augmentation de 34% par rapport à 2022.



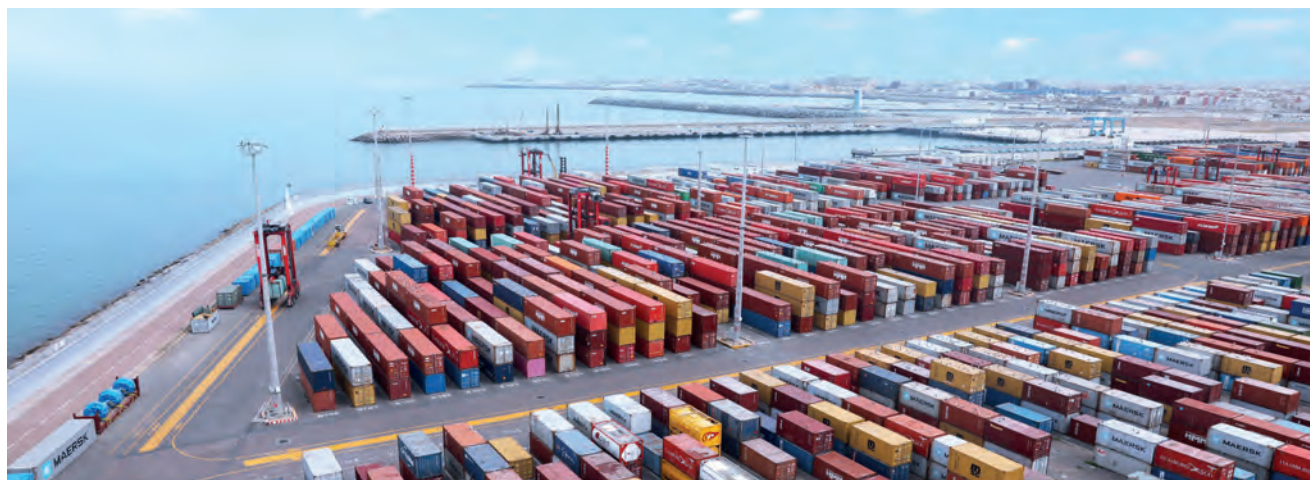
Aussi, les efforts consentis et les contrôles effectués par les équipes de la DRCAS ont-ils permis le recouvrement de 6 MDH de droits et taxes (contre 5,75 MDH en 2022) et une contre-valeur de 15,7 MDH des moyens de paiement.

E-Commerce

Après la mise en place de la taxation des achats en ligne le 1er juillet 2022, l'ordonnancement des Envois Postaux a traité 3018 Déclarations Occasionnelles (DO) pour 429 436 petits paquets. La valeur totale de ces achats s'élève à 14,09 MDH, ayant généré 20,6 MDH de droits et taxes.



Direction des Douanes du Port de Casablanca (DDPC)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



46,6 MMDH
Recettes douanières



34,6 MMDH
Recettes TVA



8,4 MMDH
Recettes Droits de Douane



217 MILLE
DUM souscrites



11 H24
Délai de dédouanement à l'Import



94 %
Créances payées par voie électronique

GESTION DU CONTENTIEUX



8 030 Affaires contentieuses constatées dont 6 927 à l'import



87 %
Affaires réglées par voie transactionnelle



118,5 MDH
Amendes transactionnelles

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



2,32 MMDH
Recettes additionnelles (contrôle de la valeur)



102,26 MDH
Droits et taxes compromis (contrôle a posteriori)



27,34 MDH
Droits et taxes compromis (contrôle a priori)



140 MILLE
Opérations de scannage

RESSOURCES HUMAINES



502
Agents



58%
Agents de brigade



24%
Femmes



30 %
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouannement et Recettes

L'activité commerciale d'importation a enregistré une croissance d'environ 9% en termes de déclarations en douane par rapport à l'année 2022, portant le nombre total de déclarations à 185 mille. Cette augmentation a permis à la DDPC de conserver son statut de principale porte d'entrée des marchandises au Maroc.

Les recettes douanières collectées par la DDPC se sont situées à 46,6 MMDH, enregistrant une progression de 4% par rapport à l'exercice 2022 et représentant 35% des recettes douanières nationales.

Cette performance est attribuée principalement à l'augmentation des recettes relatives à la TVA et des droits de Douane, réalisant des taux de croissance respectifs de 26% et 15%.

Par ailleurs, la DDPC a enregistré un produit de la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane s'élevant à 39,11 MDH, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année 2022.

Lutte contre la fraude commerciale

Le contrôle de la valeur a permis de redresser 7,68 MMDH de valeurs déclarées en 2023, ce qui a généré 2,32 milliards de dirhams de droits et taxes additionnels, soit une augmentation de 51% par rapport à l'année 2022.

Cette réalisation est attribuable au retour à la normale de la valeur du fret maritime par rapport à l'année 2022 ainsi qu'à l'actualisation des indicateurs d'appréciation pour certains produits, à l'initiative de la DDPC. Ainsi, 101 nouveaux indicateurs d'appréciation ont été fournis par la DDPC pour contribuer davantage à la lutte contre la sous-facturation et assurer une équité fiscale au niveau national.



Les efforts déployés par le service douanier au port de Casablanca ont permis aussi de mettre en échec plusieurs opérations frauduleuses, hors contrôle de la valeur. Ces opérations de contrôle ont donné lieu à 220,96 MDH de droits et taxes compromis, marquant ainsi une hausse de 17% par rapport à l'année 2022.

En matière de contrôle a posteriori (CAP), un montant de 102,26 MDH des droits et taxes compromis a été constaté. S'agissant des preuves d'origine présentées à l'importation, pour bénéficier des avantages préférentiels prévus par les accords de libre-échange, le nombre de demandes a atteint 797 en 2023 au lieu de 149 en 2022.

Le contrôle a priori a enregistré une performance remarquable en 2023, triplant le montant des droits et taxes générés en 2022 pour atteindre 27 MDH.

Par ailleurs, et dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon, la DDPC a appliqué 22 mesures de suspension concernant 40 marques distinctes.



Accompagnement de l'entreprise

La DDPC a poursuivi son engagement dans le processus d'accompagnement des entreprises, ayant pour objectif de leur offrir une assistance dans le choix des procédures et régimes douaniers les plus adaptés à leur activité. Un accompagnement plus poussé est offert aux entreprises qualifiées pour obtenir le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA). A cet effet, elle a traité la totalité des dossiers de renouvellement d'agrément déposés en 2023 par les opérateurs économiques. Dans ce cadre, elle a mené des missions d'audit auprès de 22 sociétés pour l'obtention ou le renouvellement d'agrément OEA.

Direction Régionale de l'Oriental (DRO)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3,2 MMDH
Recettes
douanières



1,78 MMDH
Recettes
TVA



33 932
DUM
souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



282 MDH
Recettes
additionnelles
(Contrôle de la valeur)



23,04 MDH
Droits et taxes
compromis (Contrôle
a posteriori)



27,83 MDH
Droits et taxes
perçus (Contrôle
des voyageurs)

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE



46 Affaires
réalisées



29 Affaires
de saisie de stupéfiants
0,97 Tonne de résine
de cannabis saisie



16,4 MDH
Valeur estimative
des marchandises de
contrebande saisies

RESSOURCES HUMAINES



571
Agents



77 %
Agents de brigade



15 %
Femmes



28 %
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Les recettes de la DRO ont enregistré une évolution de 2,43% par rapport à l'année écoulée, soit 3,21 MMDH.

Cette augmentation est attribuée principalement aux recettes de la TIC qui ont enregistré un montant de 802,88 MDH contre 544,03 MDH en 2022, soit une évolution de 47%. Les recettes de la TVA, quant-à-elles, ont connu une régression de 12%.

Par ailleurs, le montant de régularisation des CIP a atteint 86,5 MDH avec un taux de régularisation global de 83,6%.

Accompagnement des entreprises

La DRO poursuit son effort d'accompagnement du secteur privé, ainsi 14 entreprises ont bénéficié d'accompagnement de proximité ayant débouché sur la signature de 03 conventions d'agrément au statut de l'OEA et 03 dossiers de renouvellement dudit label.

En plus, la promotion des différents produits de l'ADII, notamment Diw@nati et facilités accordées, auprès des sociétés installées dans la région, a été poursuivie.

Lutte contre la fraude commerciale

Le contrôle immédiat a permis la perception de 286 MDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur et 21,37 MDH au titre des autres contrôles.

Concernant le contrôle a posteriori, la DRO a effectué 58 enquêtes ayant débouché sur plus de 23 MDH de droits et taxes compromis contre 16,13 MDH l'année précédente.

Lutte contre la contrebande et le trafic illicite

En matière de lutte contre la contrebande, les agents de la DRO ont pu réaliser plusieurs saisies de marchandises de contrebande d'une valeur estimative de 16,4 MDH hors moyens de transport.

Aussi, l'année 2023 a été marquée par la saisie à bord d'un autocar d'une quantité importante d'or d'une valeur contentieuse de 4 MDH. La saisie a concerné 5878 grammes d'ouvrages en or (bijoux) et 726 grammes sous forme de lingots obtenus d'or fondu.

Parallèlement, l'engagement en matière de lutte contre la prolifération des sacs plastiques a été également poursuivi permettant la saisie de plus de 7,8 tonnes de ces produits contre 1,3 tonne durant l'année 2022.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Les efforts déployés en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants ont permis la saisie de 951 kg de résine de cannabis contre 1,1 tonne l'année précédente.

De plus, les agents des brigades ont réussi lors d'affaires exceptionnelles à intercepter une quantité de 207.095 unités de psychotropes et 7,77 Kg de drogues dures.



Contrôle des voyageurs

Durant l'année 2023, le flux des passagers a connu une augmentation de l'ordre de 61,5% à l'entrée et de 55,2% à la sortie par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, les opérations de contrôle des voyageurs réalisées par la DRO ont permis la perception d'un montant de droits et taxes de 27,83 MDH ainsi que la réalisation d'affaires liées à la non déclaration des devises.

Les deux affaires les plus importantes ont permis la saisie respectivement d'un montant de 111.930 Euros (contre-valeur de 1,2 MDH) chez un voyageur en provenance du port d'ALMERIA et 58.600 Euros (contre-valeur de 639 mille DH) à l'aéroport Al Aroui.



Direction Régionale de Rabat Salé-Kénitra (DRRSK)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



520 MDH
Recettes
douanières



92 MDH
Recettes suite
au dédouanement
de 1382 véhicules



122 MILLE
DUM
souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



8,39 MDH
Recettes
additionnelles
(contrôle de la valeur)



65,7 MDH
Droits et taxes
compromis (CAP)



2,19 MDH
Suite aux infractions
de change (Contrôle a
posteriori)

FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT



171 E-REQUÊTES
Requêtes traitées



**OEA
04** Renouvellements
d'agrément OEA

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE



58 MILLE
DUM
à l'export



64 MILLE
DUM
à l'import

RESSOURCES HUMAINES



378
Agents



53 %
Agents de brigade



35 %
Femmes



52 %
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

Au titre de l'exercice 2023, les recettes perçues par la DRRSK ont augmenté de 22%, atteignant ainsi 520 MMDH. Cette hausse concerne la quasi-totalité des rubriques des recettes douanières (DI, TIC et TVA).

De plus, le produit de la vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane a connu une performance exceptionnelle, atteignant 23,27 MDH, soit une augmentation de 66% par rapport à l'année précédente. Cette performance est attribuée à la cadence de ventes régulière assurée par les ordonnancements.

Lutte contre la fraude commerciale et la contrebande

En 2023, un montant de 65,7 MDH en termes de droits et taxes compromis a été constaté, suite au contrôle a posteriori des sociétés domiciliées dans la région, soit une évolution de 340% par rapport à l'année 2022.

En outre, les efforts déployés par la DRRSK ont permis de réaliser de nombreuses affaires dans le cadre de la lutte contre la contrebande, dont la valeur estimative des marchandises saisies, hors moyens de transport, a totalisé 8,39 MDH contre 5 MDH en 2022, ce qui représente une croissance de 67%.



Contrôle des voyageurs

En 2023, l'aéroport de Rabat-Salé a connu une augmentation significative du nombre de passagers, avec une hausse de 35% par rapport à 2022 (1,1 million contre 840 mille). Cette croissance a entraîné une augmentation des recettes générées pour atteindre 890 milles DH de droits et taxes. Les saisies de devises et les amendes perçues ont également augmenté, pour atteindre respectivement 269 mille dirhams et 100 mille dirhams.

Dédouanement des voitures

Près de 1382 déclarations occasionnelles relatives aux véhicules d'occasion ont été enregistrées au niveau des bureaux de la DRRSK générant 92,28 MDH de recettes, soit une évolution de 22% par rapport à l'année 2022.

Facilitation et qualité de service

A travers des mesures d'accompagnement et de facilitation, telles que Diw@nati et le cautionnement sur engagement des entreprises exportatrices, la DRRSK est engagé dans la facilitation du suivi de l'activité douanière des entreprises et leur intégration dans les circuits commerciaux internationaux.

Le flux des exportations au niveau des zones d'accélération industrielle (Kénitra, Technopolis et Sidi Bouknadel) a été marqué par une hausse substantielle des déclarations enregistrées, atteignant 58 mille DUM en 2023, soit près de huit fois plus que l'année précédente.

Coopération Douanière

Une délégation malgache a effectué une visite à la zone d'accélération industrielle de Kénitra « Atlantic Free Zone (AFZ) ». Après avoir exploré la zone et visité les plus grandes sociétés qui y sont implantées, la DRRSK a présenté à la délégation malgache la procédure de dédouanement adoptée à la ZAIK.



Direction Régionale de Fès Meknès (DRFM)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



196,7 MDH

Recettes
douanières



112,5 MDH

Recettes
TIC



3,4 MILLE

DUM
souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET PROTECTION DU CONSOMMATEUR



18,76 MDH

Droits et taxes
compromis
(contrôle a posteriori)



16,22 MDH

Valeur totale des
marchandises de
contrebande saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



1,72 MILLION

Passagers



546 MILLE DH

Droits et taxes

300 MILLE DH

Amendes



116 MILLE DH

Contre-valeur de
devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



271

Agents



60%

Agents de brigade



31%

Femmes



35%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2023, les recettes douanières perçues par la DRFM ont atteint 196,7 MDH dont 65% au titre de la TIC, soit 136,4 MDH.

Les recettes relatives à la TVA ont atteint le montant de 37,17 MDH tandis que les droits de douane ont été de 27 MDH.

Les recettes issues des opérations de dédouanement des véhicules ont atteint 56,618 MDH.

Lutte contre le trafic des stupéfiants

Dans le cadre de la lutte contre le trafic des stupéfiants, la DRFM a pu saisir, suite au contrôle d'un véhicule léger à destination de Fès, une quantité importante de stupéfiants sous forme de 300 kg de kif en tige, 20 kg de kif moulu, 30 kg de tabac en feuilles, 6 kilos de tabacs moulu et 19,5 kg de chira.

Lutte contre le trafic des marchandises prohibées

Dans le cadre de l'application des dispositifs de la loi n°77-15 interdisant la fabrication, l'importation et l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique, des éléments de la DRFM ont effectué deux perquisitions d'usines clandestines servant à la fabrication et au recyclage des sacs et des déchets en matière plastique. Les deux opérations ont permis la saisie de 29 machines pour la fabrication des sacs en plastique allant du recyclage jusqu'au soufflage et découpage, 1068 kg de polyéthylène, 37.960 kg de matières premières (granulé), 26.245 kg de déchets plastiques pour recyclage et de 5.588 kg de rouleaux films en plastique.

Saisie de bijoux en or

Dans le cadre des opérations de contrôle des ouvrages en or et en métaux précieux, les services douaniers ont pu saisir dans un magasin de vente de bijoux à la ville de Fès divers bijoux en or d'un poids total de 1150,7g soit une valeur de 517 mille DH.



De plus, une perquisition dans un atelier clandestin de fabrication d'ouvrages en or et en argent s'est soldée par la saisie de 4.000 grammes d'articles en or et des sommes d'argent ainsi que des chèques et des lettres de change. Des machines et un faux poinçon ont également été saisis.

Par ailleurs, des opérations de contrôle à la ville de Taza auprès de 04 magasins de vente d'articles en métaux précieux a permis la saisie de 3.844,5 grammes d'articles en or dont la valeur dépasse 2 MDH.

Participation au SIAM

Participation de la DRFM au salon international de l'agriculture de Meknès qui s'est déroulé du 02 au 07 Mai 2023 sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu le glorifie.

Dans ce cadre, un stand a été tenu au sein du pôle international pour présenter les missions de l'ADII et sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la réglementation douanière et ce, dans le cadre de la promotion de l'investissement au Maroc, surtout dans le secteur agricole.

Direction Régionale du Centre-Sud (DRCS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



14,97 MMDH
Recettes
douanières



7,4 MMDH
Recettes TVA



5,73 MMDH
Recettes TIC



19,48 MILLE
DUM souscrites,
dont **71%** à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



47,66 MDH
Recettes
additionnelles
(contrôle de la valeur)



12,1 MDH
Droits et taxes
compromis
(contrôle a posteriori)



3,7 MDH
Valeur estimative
des marchandises
saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



7,3 MILLIONS
Passagers



2,8 MDH
Droits et taxes
perçus



3,9 MDH
Amendes recouvrées



83 Affaires de
change ayant
généralisé
13,4 MDH Contre-
valeur des devises
saisies

RESSOURCES HUMAINES



421
Agents



66%
Agents de brigade



25%
Femmes



29%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Les recettes collectées par la DRCS au titre de l'exercice 2023 ont atteint 14,97 MMDH, au même niveau pratiquement que 2022 (15,03 MMDH). Cette stagnation est principalement imputable à l'exonération de la TVA accordée au secteur des aliments de bétails, à l'augmentation des importations du charbon/houilles au détriment du coke de pétrole, ainsi qu'à la baisse du cours des produits pétroliers.

Les recettes douanières de la DRCS sont constituées principalement de la TVA à hauteur de 54% (dont 80% se rapporte aux produits pétroliers) et de la TIC à hauteur de 42% (dont 98% pour les produits pétroliers).

En matière de contrôle, les recettes collectées suite au redressement de la valeur ont atteint 47,7 MDH, en très forte augmentation par rapport à 2022 (5,3 MDH) suite à des redressements exceptionnels liés à des opérations d'importation de tubes en fer.

Lutte contre la contrebande

Les efforts déployés par la DRCS ont permis de réaliser de nombreuses affaires dont la valeur estimative des marchandises saisies a totalisé 3,7 MDH.

Parmi les affaires les plus remarquables, il y a lieu de citer la saisie, au niveau de la Direction Provinciale de Safi, d'une quantité de 94 mille litres de carburant de contrebande dont la valeur dépasse 2,2 MDH, en plus des affaires de saisie de marchandises diverses (smartphones, habillement, produits alimentaires, ...).



Contrôle des voyageurs

En 2023, le flux des voyageurs au niveau de la région a atteint plus de 7,3 millions de passagers, en hausse de 37% par rapport à 2022 (3,62 millions à l'entrée et 3,65 millions à la sortie).

Le contrôle douanier effectué en la matière a permis la réalisation de 660 affaires contentieuses, d'une valeur totale de 27 MDH, en augmentation de 46% par rapport à 2022 (18,5 MDH). Aussi, les D&T et les amendes y afférentes ont-ils enregistré respectivement 2,8 MDH et 3,9 MDH, en augmentation de 55% et de 56% par rapport à 2022.

En matière de contrôle de change, l'exercice 2023 a été marqué par une évolution remarquable tant en nombre d'affaires, en valeur de devises saisies qu'en amendes payées, soit, respectivement, +144%, +54% et 58%, par rapport à 2022.

La contrevaletur totale des devises saisies est de 13,4 MDH, ayant généré des amendes payées d'un montant de 1,7 MDH.

Garantie des métaux précieux

L'année 2023 a été marquée par une large campagne d'enregistrement de commerçants et de négociants en pierres et métaux précieux. Le nombre enregistré de cette catégorie d'opérateurs est passé de 83 en 2022 à 270 en 2023.

Les déclarations traitées à l'importation ont atteint 19 déclarations contre 17 en 2022 pour une valeur totale de 9,2 MDH, en hausse de 36% par rapport à 2022 (6,8 MDH).

Le nombre d'opérations d'essais effectuées sur les métaux précieux est de 606 pour un poids total de métaux traités de 127,3 kg, représentant des hausses respectives de 144% et de 36% en comparaison avec l'exercice précédent.

En ce qui concerne la fabrication locale, le nombre de déclaration D19 a évolué de 24% pour atteindre 189 opérations contre 153 en 2022. Le poids total traité de cette catégorie est de 18,3 kg contre 16,5 kg en 2022.

Accompagnement des entreprises

La DRCS a renforcé sa politique proactive d'accompagnement des opérateurs économiques de la région en répondant à leurs besoins d'information et en offrant un service de proximité basé sur une relation de confiance durable.

En 2023, 26 actions d'accompagnement personnalisées ont été menées, matérialisées par 35 réunions de travail avec les représentants d'opérateurs de différents secteurs. Ces actions d'accompagnement ont porté principalement sur les facilités douanières, les régimes économiques et la promotion de la plateforme Diw@nati.

Direction Régionale d'Agadir (DRA)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3 MMDH

Recettes
douanières



1,85 MMDH

Recettes
TVA



41,7 MILLE

DUM
souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



56,1 MDH

Droits et taxes redressés
(Contrôle de la valeur)



21,9 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



2 699

Affaires contentieuses
constatées



35,9 MDH

Amendes
recouvrées

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE



5,6 MDH

Marchandises
saisies



0,43 TONNES

Stupéfiants saisis



370 MILLE

Unités de cigarettes
saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



3,3 MILLIONS

Passagers



1,2 MDH

Droits et
taxes perçus



5,1 MDH

Contre-valeur
des devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



282

Agents



70%

Agents de brigade



19%

Femmes



26%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2023, les recettes douanières globales de la DRA ont dépassé 3 MMDH pour la deuxième année consécutive. La TVA et la TIC ont représenté les principales sources de revenus, avec respectivement 60% et 23% des recettes totales. Le nombre de DUM traitées a atteint environ 42 mille, dont 60% concernent l'export.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Les efforts des équipes de la DRA en matière de lutte contre la contrebande ont permis la réalisation d'affaires remarquables totalisant une valeur estimative de 5,6 MDH de marchandises saisies.

Ces affaires ont porté sur la saisie de téléphones portables, à l'état neuf et usagé, et sur l'interception de 73,2 kg d'ouvrages en métaux précieux de production locale d'une valeur estimée à 438,7 mille dirhams. Ces ouvrages ont été mis à la consommation sans avoir respecté la procédure et les formalités d'essai et de marquage réglementaire.

D'autres affaires ont été réalisées dans le cadre de la lutte contre le trafic des stupéfiants. Il s'agit notamment de la saisie de 338 kg de cannabis, 504 kg de Muassel et 370 mille unités de cigarettes d'une valeur de 1,1 MDH.



Contrôle des voyageurs

En 2023, les aéroports d'Agadir Al Massira, Guelmim et Tan-Tan ont traité près de 3,3 millions de passagers, enregistrant une évolution à la hausse de 83% par rapport à l'année précédente.

Le contrôle des passagers par les équipes de la DRA a abouti à la perception de 1,2 MDH de droits et taxes, enregistrant une nette évolution à la hausse de 33% par rapport à 2022, et à la saisie de devises d'une contrevaletur de 5,1 MDH contre 4,9 MDH en 2022.



Accueil et traitement des requêtes

468 visiteurs ont été accueillis par les services de la DRA en 2023, dont la majorité sont des marocains particuliers représentant plus de 50% de la totalité des visiteurs.

En termes de requêtes introduites par les usagers, 220 requêtes ont été traitées par les services de la DRA dans un délai moyen de 1 jour. Ces requêtes, constituées principalement de demandes d'informations, ont porté sur divers thèmes dont notamment les formalités relatives au dédouanement des véhicules et d'autres marchandises.

Direction Régionale du Sud (DRS)



DÉDOUANEMENT ET RECETTES



874,8 MDH

Recettes
douanières



463,96 MDH Recettes TVA
363,6 MDH Droits de Douane



31 MILLE
DUM
souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LE TRAFIC ILLICITE



412,9 MDH

Recettes
additionnelles
(contrôle de la valeur)



8,9 MDH Marchandises
saisies hors moyens
de transport



9,09 TONNES
Chira saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



337,98 MILLE

Passagers



4,58 MDH

Droits et taxes
perçus



0,42 MDH

Amendes perçues



0,13 MDH

Contre-valeur
des devises saisies

RESSOURCES HUMAINES



184

Agents



58%

Agents de brigade



14%

Femmes



31%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Situées à 874,79 MDH, les recettes douanières collectées par la DRS sont constituées principalement de la TVA avec une contribution de 53% (463,96 MDH), suivie des droits de douane (41,6%) relatifs aux importations des machines, des engins et appareils, des produits de manufacture, des produits textiles et du thé.

Le nombre de DUM traitées au niveau de la région a atteint 31 mille déclarations. Les déclarations d'exportation constituent la part majoritaire, représentant 76% du total. Les déclarations souscrites sous couvert des régimes internes représentent 12,5% des déclarations traitées, en hausse de 22% par rapport à l'année 2022.

Par ailleurs, le redressement de la valeur suite au contrôle douanier a généré des droits et taxes supplémentaires de 412,85 MDH.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

La vigilance et les efforts déployés par le service douanier au Poste Frontière d'El Guergarate ont permis la réalisation de plusieurs affaires de saisies de stupéfiants et de marchandises de contrebande pour une valeur estimative avoisinant les 9 millions de DH.

Ces affaires ont porté notamment sur la saisie de 168 smartphones dissimulés dans les bas de caisses d'un véhicule de tourisme. Une autre opération a permis d'intercepter 140 kg de résine de cannabis cachée dans le dispositif de réfrigération d'une remorque.



Contrôle des voyageurs



En 2023, la DRS a pu traiter 338 mille passagers répartis entre 164 mille à l'entrée et 174 mille à la sortie.

Les efforts consentis par les équipes de la DRS pour le contrôle des voyageurs ont abouti à la collecte de 4,58 MDH de droits et taxes.

Facilitation et accompagnement des opérateurs économiques

En ce qui concerne les facilités accordées aux opérateurs, la DRS a traité plusieurs demandes visant à simplifier les procédures douanières, telles que l'utilisation de la procédure informatisée des déclarations D17/D20, l'établissement d'Entrepôts Privés Particuliers et la soumission de déclarations simplifiées. L'examen de ces demandes a conduit à l'octroi de trois autorisations pour la souscription des déclarations triptyques, une autorisation pour la soumission de déclarations simplifiées, une autorisation pour l'ouverture d'un Entrepôt Privé Particulier, une autorisation pour le bénéfice du statut d'Exportateur Agréé et deux autorisations pour le dédouanement des dons destinés aux victimes du séisme qui a touché certaines régions du Maroc.



DOUANE EN CHIFFRES

LES RECETTES DOUANIÈRES

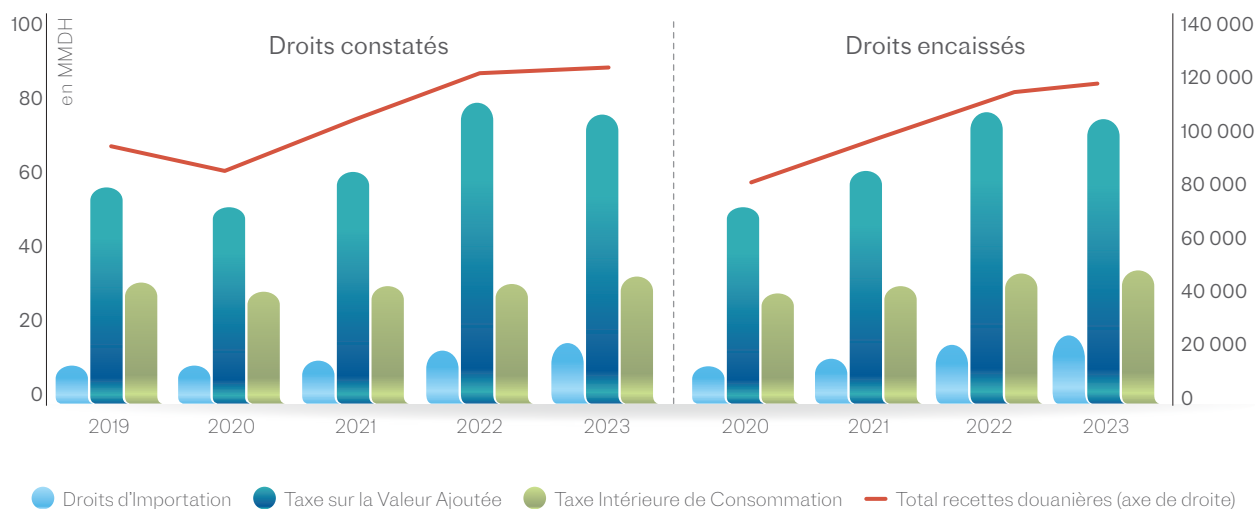
RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE DE : 2019 À 2023

Les recettes douanières encaissées au titre de 2023 ont atteint un record jamais réalisé auparavant, soit 132,6 Milliards de DH contre 131 Milliards de DH en 2022, affichant ainsi un taux de croissance de 1,2%. Cette performance s'explique principalement

par la hausse des recettes du droit d'importation et l'évolution des taxes intérieures de consommation notamment les tabacs manufacturés.

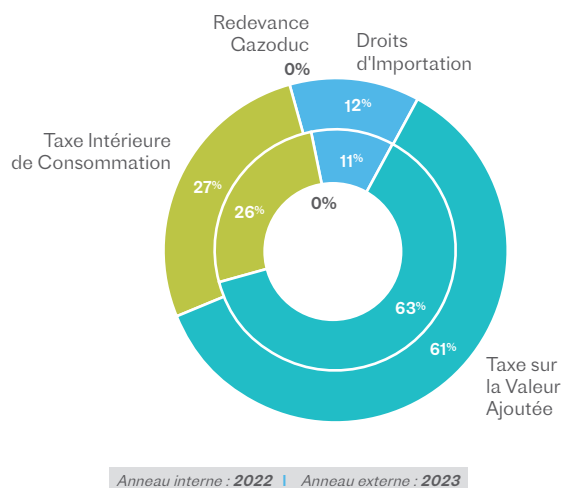
Par rapport aux prévisions de la loi de finances 2023, les recettes douanières ont atteint 101,28%.

Evolution des recettes douanières sur les cinq dernières années



La structure des recettes douanières budgétaires en 2023 a été marquée par le recul de la part de la TVA de 2 points (soit 61% en 2023 contre 63% en 2022) au profit des droits d'importation qui représentent 12% des réalisations et des taxes intérieures de consommation représentant 27% des recettes, soit un point de plus par rapport à 2022 pour ces deux rubriques.

Répartition des recettes budgétaires par rubrique Année 2022- 2023



Évolution des recettes douanières par rubrique sur les cinq dernières années

RUBRIQUES (En MMDH)	Droits constatés						Droits encaissés				
	2019	2020	2021	2022	2023	Var en %	2020	2021	2022	2023	Var en %
Droits d'importation (DI)	9,6	9,3	11,7	13,7	16,2	18,5%	9,2	11,6	13,6	15,4	13,0%
Taxes Intérieures de Consommation (TIC) dont :	29,9	27,4	31,0	31,6	32,8	3,7%	26,9	30,8	31,3	33,0	5,5%
► TIC sur les produits énergétiques	16,6	14,4	16,4	16,2	16,2	-0,1%	13,9	16,7	15,8	16,2	2,7%
► TIC sur les tabacs manufacturés	11,3	11,0	12,2	12,7	13,7	7,7%	11,1	11,8	12,8	13,9	8,4%
► TIC sur les autres produits	1,9	2,0	2,4	2,7	3,0	8,1%	1,9	2,4	2,7	2,9	8,4%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dont :	56,1	49,0	61,1	78,2	75,8	-3,1%	48,6	60,5	77,8	75,3	-3,2%
► TVA sur les produits énergétiques	9,8	7,3	10,4	18,1	14,5	-19,7%	7,2	10,3	17,8	14,6	-18,1%
► TVA sur les autres produits	46,3	41,7	50,7	60,1	61,3	1,9%	41,4	50,3	59,9	60,7	1,2%
Redevance Gazoduc	1,0	0,5	0,8	0,0	0,0	-	0,5	0,8	0,0	0,0	-
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	97,1	86,6	105,0	124,0	125,4	1,1%	85,6	104,3	123,2	124,2	0,8%
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	5,9	5,2	6,1	6,8	7,2	6,8%	5,1	6,2	6,7	7,2	8,2%
Recettes transférées à d'autres organismes	0,7	0,7	0,8	1,2	1,1	-4,6%	0,7	0,8	1,2	1,1	-3,7%
TOTAL DES RECETTES DOUANIÈRES	103,7	92,5	111,9	132,0	133,7	1,3%	91,3	111,2	131,0	132,6	1,2%

ANALYSE DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE

Droits d'importation

Les recettes au titre du droit d'importation ont évolué de 18,5%, en raison de la forte progression du DI sur les ovins (+1,3 Milliards de DH), sur le sucre (+562 MDH) et sur les produits soumis au taux de 40% (+582 MDH).

Recettes au titre du DI par produit (en MDH)

Principaux produits	2022	2023	Ecart	Var.
Sucre brut ou raffiné	1 150,6	1 712,9	562,3	48,9%
Animaux vivants (ovins)	3,6	1 271,3	1 267,8	++
Voitures de tourisme	688,6	821,5	133,0	19,3%
Articles de bonneterie	726,4	613,8	-112,6	-15,5%
Chaussures	590,2	606,1	15,9	2,7%
Vêtements confectionnés	616,0	548,1	-67,9	-11,0%
Etoffes de bonneterie	316,5	360,6	44,1	13,9%
Quincaillerie de ménage et articles d'économie domestique	333,3	360,3	27,0	8,1%
Tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles	289,6	345,9	56,3	19,4%
Cycles et motocycles, leurs parties et pièces	249,3	338,7	89,4	35,9%
Autres	8 753,1	9 270,4	517,3	5,9%
Droit d'importation	13 717,2	16 249,9	2 532,7	18,5%

Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la mesure de suspension de la perception du droit d'importation sur :

- Le blé tendre et le blé dur au cours de toute l'année ;
- Les fèves, les haricots communs, les lentilles, les pois chiches ;
- Certaines graines oléagineuses et les huiles brutes à partir du 3 juin 2022 ;
- Les bovins domestiques ;
- Les tubes en acier d'un diamètre de 3200 mm du 3 juillet au 31 décembre 2023.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les recettes de la TVA ont reculé de 3,1%, atteignant 75,8 milliards de DH contre 78,2 Milliards de DH en 2022 :

- TVA sur les produits énergétiques : Baisse de 19,7% ou -3,6 Milliards de DH en raison de la régression des recettes de la TVA sur le gasoil de 17,4%, le butane de 25,5%, les houilles de 33,2% et le fioul lourd de 48,8%.

Recettes au titre de la TVA énergie par produit (en MDH)

Principaux produits	2022	2023	Ecart	Var.
Gasoil	7 584,3	6 266,0	-1 318,4	-17,4%
Houilles	4 511,1	3 011,6	-1 499,5	-33,2%
Butane	2 225,1	1 657,5	-567,6	-25,5%
Super	1 029,2	961,7	-67,5	-6,6%
Gaz naturel	185,2	651,9	466,7	252,0%
Fioul lourd	1 017,6	521,2	-496,4	-48,8%
Bitumes	399,0	472,4	73,4	18,4%
Coke de pétrole	453,4	371,0	-82,4	-18,2%
Huiles de base	298,5	264,4	-34,2	-11,4%
Propane	182,1	154,4	-27,7	-15,2%
Autres	199,6	192,4	-7,2	-3,6%
Total de la TVA sur les produits énergétiques	18 085,1	14 524,4	-3 560,8	-19,7%

- TVA sur les autres produits : Hausse de 1,9% ou +1,2 MMDH, sous l'effet de la progression des recettes de la TVA au taux de 20% de 3,8% et de la TVA au taux de 7% de 19,4%, atténuée par la régression de la TVA au taux de 10% de 47,1% et au taux de 14% de 38,7%.

Recettes au titre de la TVA hors énergie par produit (en MDH)

Principaux produits	2022	2023	Ecart	Var.
Voitures de tourisme	4 349,6	4 770,8	421,2	9,7%
Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	3 212,2	2 835,1	-377,1	-11,7%
Tabacs	1 587,8	2 009,3	421,5	26,5%
Produits chimiques	2 000,3	1 789,1	-211,2	-10,6%
Voitures utilitaires	1 538,2	1 588,3	50,1	3,3%
Machines et appareils divers	1 134,6	1 293,3	158,7	14,0%
Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil	942,3	1 023,5	81,2	8,6%
Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte, fer et acier	279,8	1 008,3	728,5	260,4%
Papiers et cartons; ouvrages divers en ces matières	1 269,2	957,6	-311,6	-24,6%
Etoffes de bonneterie	783,3	901,5	118,2	15,1%
Autres	43 032,3	43 116,0	83,7	0,2%
TVA sur les autres produits	60 129,6	61 292,7	1 163,1	1,9%

Taxe Intérieure de Consommation

- La TIC sur les produits énergétiques a accusé une très légère baisse de 0,1% par rapport à l'année 2022 en raison de la diminution des recettes de la TIC sur le gasoil de 1,2%, atténuée par la hausse des recettes de la TIC sur le supercarburant de 3,2%. Il y a lieu de rappeler que cette taxe est perçue sur les quantités mises sur le marché et non pas sur leur valeur.

Recettes au titre de la TIC énergie par produit (en MDH)

Produits	2022	2023	Ecart	Var.
Gasoil	12 817,2	12 666,1	-151,1	-1,2%
Super	2 629,4	2 713,5	84,1	3,2%
Autres	738,9	781,7	42,8	5,8%
TIC sur les produits énergétiques	16 185,5	16 161,4	-24,1	-0,1%

- La TIC sur les tabacs manufacturés a augmenté de 7,7% ou +977,4 MDH par rapport à l'année précédente, suite à la progression des mises à la consommation des tabacs (régime « 010 » et « 050 ») de 28% en passant de 5.765,7 MDH en 2022 à 7.362,6 MDH en 2023. La production locale, a en revanche, baissé de 9%, soit 6.281 MDH en 2023 contre 6.908,5 MDH réalisée en 2022.

Recettes au titre de la TIC sur les tabacs manufacturés par produit (en MDH)

Produits	2022	2023	Ecart	Var.
Cigarettes contenant du tabac	12 555,2	13 488,9	933,7	7,4%
Produits destinés à une inhalation sans combustion contenant de la nicotine	16,5	43,7	27,2	164,5%
Tabac pour pipe à eau	58,5	43,4	-15,1	-25,9%
Cigares et cigarillos contenant du tabac	17,9	27,7	9,8	55,0%
Autres	26,0	47,7	21,8	83,9%
TIC sur les Tabacs manufacturés	12 674,1	13 651,5	977,4	7,7%

- Les recettes au titre de la TIC hors énergie et tabacs ont affiché un rythme de progression de 8,1% ou +221,9 MDH, ventilées comme suit :

Recettes au titre de la TIC sur les autres produits (en MDH)

Produits	2022	2023	Ecart	Var.
TIC sur les bières	1 141,6	1 176,5	34,9	3,1%
TIC sur les boissons gazeuses et limonades	606,4	619,0	12,7	2,1%
TIC sur les alcools	586,6	676,1	89,5	15,2%
TIC sur les vins	337,0	390,4	53,4	15,8%
Droits d'essai et de garantie	73,7	105,3	31,5	42,8%
Total TIC sur les autres produits	2 745,2	2 967,2	221,9	8,1%

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

En 2023, les recettes douanières budgétaires en droits constatés ont contribué à hauteur de 42% dans les recettes fiscales contre 44% en 2022. Rapportées par rapport au PIB, ces recettes ont constitué 9,3% en 2023 contre 9,9% en 2022.

Évolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats économiques

RUBRIQUES (En MMDH)	Droits constatés					Droits encaissés			
	2019	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Recettes budgétaires douanières	97,1	86,6	105,0	124,0	125,4	85,6	104,3	123,2	124,2
► En % des recettes fiscales	40%	38%	43,5%	44,2%	42,3%	38%	43%	44%	42%
Recettes Douanières	103,7	92,5	111,9	132,0	133,7	91,3	111,2	131,0	132,6
► En % du PIB	9,0%	8,5%	9,5%	9,9%	9,3%	8,4%	9,4%	9,9%	9,2%
Droits d'importation	9,6	9,3	11,7	13,7	16,2	9,2	11,6	13,6	15,4
Taux de pression fiscale en %	2,0%	2,2%	2,2%	1,9%	2,3%	2,2%	2,2%	1,8%	2,1%

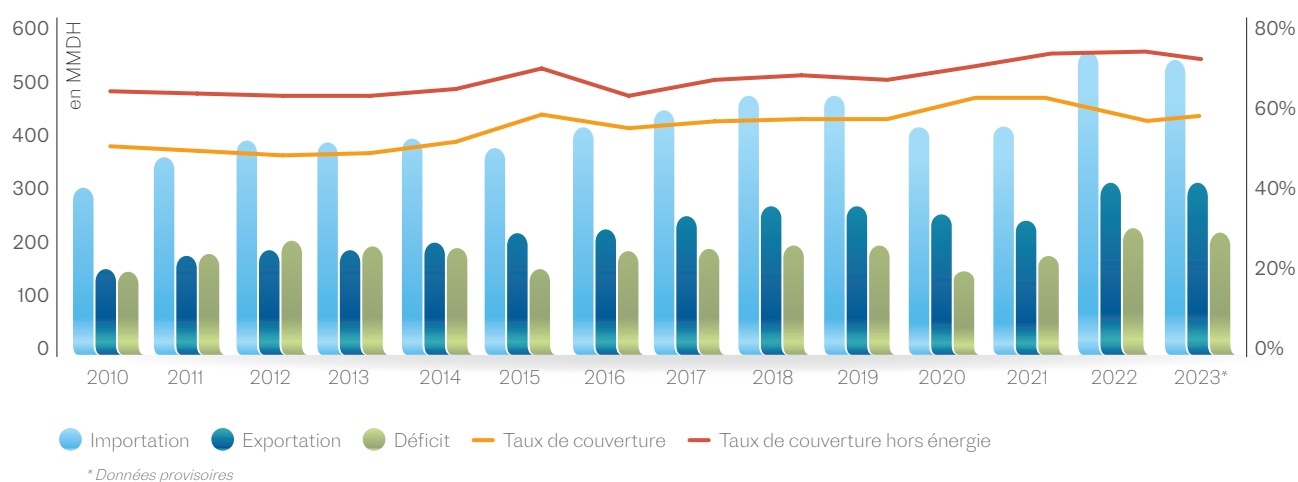
* Données provisoires

LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

La situation des échanges extérieurs au titre de l'année 2023 a révélé un allègement du déficit commercial de 7,3% qui a atteint 286,4 MMDH contre 308,8 MMDH en 2022.

Cette évolution est imputable à une baisse des importations (-3% ou -21,7 MMDH) en parallèle avec une très légère hausse des exportations (+0,2% ou +698 MDH), générant ainsi une amélioration du taux de couverture de 2 points (60% contre 58% en 2022).

Evolution des échanges extérieurs (2010 à 2023)



BALANCE COMMERCIALE

Les importations globales se sont établies en 2023 à 715,7 MMDH, en retrait de 3% par rapport au record de 737,4 MMDH atteint en 2022. Cette baisse s'explique essentiellement par le recul de la facture énergétique : -20,4% ou -31,2 MMDH; des achats de demi-produits : -10,5% ou -17,8 MMDH et des importations des produits bruts : -28% ou -12,4 MMDH.

La baisse a toutefois été atténuée par la hausse des importations des biens d'équipement (+14,4% ou +20,4 MMDH), des produits finis de consommation (+11,3% ou +16 MMDH) et des produits alimentaires (+3,3% ou +2,9 MMDH).

Hors produits énergétiques, les importations affichent une progression de 1,6% ou +9,5 MMDH.

Par ailleurs, les exportations ont atteint 429,3 MMDH, une sensible augmentation (+0,2% ou +698 MDH) par rapport à l'année 2022. Cette évolution est attribuable à la progression des exportations des secteurs de l'automobile (+27,4% ou +30,5 MMDH), de l'électronique et électricité (+28,4% ou +5,3 MMDH), du textile et cuir (+5% ou +2,2 MMDH) et de l'aéronautique (+2,4% ou +503 MDH). En revanche, une forte baisse a été constatée pour la valeur des ventes des phosphates et dérivés (-34,1% ou -39,3 MMDH). Hors OCP, les exportations se sont accrues de 12% ou +40 MMDH.

Déficit commercial sur les neuf dernières années

(en MMDH)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Importations CAF	372,2	410,6	438,1	481,4	491,0	422,9	528,6	737,4	715,7
► Evolution en %	-4,9%	10,3%	6,7%	9,9%	2,0%	-13,9%	25,0%	39,5%	-2,9%
Exportations FAB	218,0	225,7	248,8	275,4	284,5	263,1	329,4	428,6	429,3
► Evolution en %	8,6%	3,5%	10,3%	10,7%	3,3%	-7,5%	25,2%	30,1%	0,2%
Déficit commercial	154,2	184,9	189,2	206,0	206,5	159,8	199,2	308,8	286,4
► Evolution en %	-19,1%	19,9%	2,3%	8,9%	0,2%	-22,6%	24,7%	55,1%	-7,3%
► En % PIB	15,7%	18,2%	17,8%	18,6%	17,9%	14,7%	16,9%	23,2%	19,9%
TAUX DE COUVERTURE	58,6%	55,0%	56,8%	57,2%	57,9%	62,2%	62,3%	58,1%	60,0%
TAUX DE COUVERTURE HORS ÉNERGIE	70,3%	62,7%	66,9%	68,2%	67,6%	70,2%	72,2%	72,6%	71,5%

* Chiffres provisoires

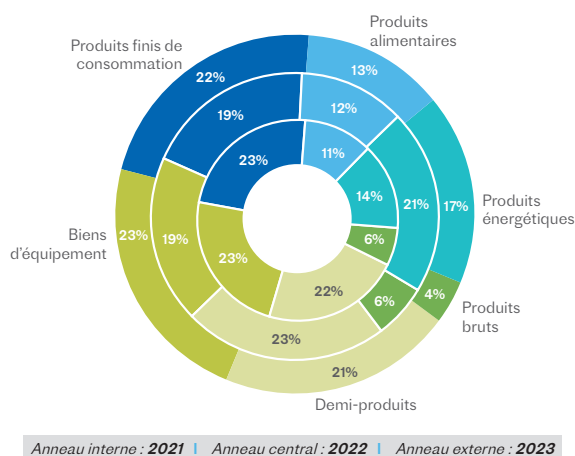
ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

À l'import

À l'import, les biens d'équipement se placent au premier rang des importations avec une part de 23% en 2023, en progression de 4 points par rapport à 2022. Ils sont suivis des demi-produits qui contribuent à hauteur de 21% dans le total des importations en 2023, contre 23% en 2022 et des produits énergétiques avec 17% soit un recul de 4 points par rapport à 2022.

Les produits finis de consommation ont constitué 22% du total des importations en 2023 contre 19% un an auparavant soit un gain de 3 points. De même, la part des importations des produits alimentaires a gagné 1 point entre 2023 et 2022.

Structure des importations par groupement d'utilisation : Année 2021-2023



Importations par groupement d'utilisation et par principal produit (En MMDH) 2019-2023

	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 23/22	Var 23/22 en %
PRODUITS ÉNERGÉTIQUES	76,3	49,9	75,8	153,2	122,0	-31,2	-20,4%
► Gas-oils et fuel-oils	38,8	23,3	36,0	76,4	58,1	-18,2	-23,9%
► Houilles; cokes et combustibles solides similaires	9,1	7,2	10,6	24,2	16,5	-7,7	-31,8%
► Gaz de pétrole et autres hydrocarbures	14,1	11,9	17,4	26,3	23,9	-2,4	-9,0%
DEMI - PRODUITS	104,5	93,2	115,9	169,7	151,9	-17,8	-10,5%
► Ammoniac	3,8	4,0	6,9	21,4	8,8	-12,6	-58,7%
► Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	14,4	12,9	16,1	21,7	19,9	-1,7	-8,0%
► Produits chimiques	10,3	9,7	12,5	16,9	13,7	-3,2	-18,8%
PRODUITS ALIMENTAIRES	47,8	55,2	59,9	86,7	89,6	2,9	3,3%
► Blé	9,2	13,5	14,3	25,9	19,4	-6,5	-25,3%
► Orge	0,8	2,3	0,7	3,2	2,9	-0,3	-10,8%
► Sucre brut ou raffiné	4,0	4,4	5,9	7,9	10,1	2,2	27,4%
BIENS D'ÉQUIPEMENT	126,8	110,1	123,9	141,3	161,7	20,4	14,4%
► Parties d'avions et d'autres véhicules aériens	8,2	7,4	9,5	15,0	14,6	-0,4	-2,6%
► Moteurs à pistons	8,9	8,4	10,1	13,2	15,3	2,1	15,7%
► Fils, câbles	9,1	7,0	8,0	11,2	13,5	2,4	21,1%
PRODUITS BRUTS	22,1	19,5	29,5	44,3	31,9	-12,4	-28,0%
► Soufres bruts et non raffinés	6,9	4,9	10,7	18,8	8,0	-10,8	-57,4%
► Huile de soja brute ou raffinée	3,7	3,9	5,8	8,1	6,1	-2,0	-24,8%
► Ferrailles, déchets et autres minerais	1,3	1,2	2,0	3,6	4,3	0,7	18,5%
PRODUITS FINIS DE CONSOMMATION	113,0	95,0	123,5	142,0	158,0	16,0	11,3%
► Parties et pièces pour voiture de tourisme	18,8	15,8	19,7	24,1	30,8	6,7	27,7%
► Tissus et fils de fibres synthétiques et artificielles	8,2	6,5	9,0	11,4	11,7	0,3	3,0%
Or Industriel	0,3	0,0	0,2	0,3	0,6	0,4	132%
IMPORTATIONS GLOBALES	491,0	422,9	528,6	737,4	715,7	-21,7	-2,9%

- La facture énergétique a régressé de 20,4% pour se situer à 122 MMDH contre 153,2 MMDH en 2022. Cette évolution est liée essentiellement au recul des achats de gas-oils et fuel-oils (-23,9%), dû essentiellement au recul des prix (-17,9%) et des quantités importées (-7,3%). Elle revient dans une moindre mesure à la baisse des achats des houilles, coques et combustibles solides similaires (-31,8%) et du gaz de pétrole et autres hydrocarbures (-9%).
- Les importations des demi-produits ont accusé une baisse de 10,5%, s'établissant à 151,9 MM.DH, suite au recul des achats d'ammoniac (-59,1% ou -12,6 MM.DH), des produits chimiques (-18,8% ou -3,2 MM.DH) et des matières plastiques et ouvrages divers en plastique (-8% ou 1,7 MMDH).

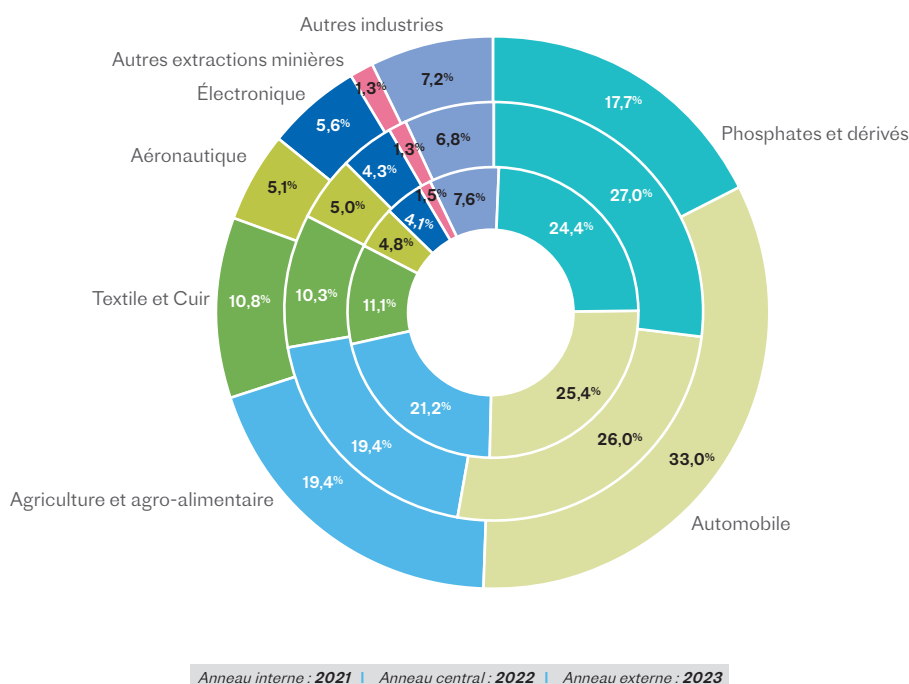
La même tendance a été constatée pour les produits bruts qui ont accusé une baisse 28% ou -12,4 MMDH sur fond de baisse des achats de soufres bruts et non raffinés (-57,4% ou -10,8 MMDH) et de l'huile de soja brute ou raffinée (-24,8% ou -2 MMDH), atténuée par la hausse des achats de ferraille, déchets et autres minerais (+18,5% ou +665 MDH) et de l'huile de tournesol (+141% ou +711 MDH).

- Les importations des produits alimentaires enregistrent une hausse de 3,3% (89,6 MMDH contre 86,7 MMDH en 2022), compte tenu principalement de la hausse des importations du sucre brut ou raffiné (+27,4% ou +2,2 MM.DH), des tourteaux(+28% ou +2 MM.DH) et des animaux vivants (+409% ou +2,3 MM.DH), atténuée toutefois par le recul des achats de blé (-25,3% ou -6,5 MM.DH).
- Les achats de biens d'équipement affichent une progression de 14,4% à près de 161,7 MMDH contre 141,3 MMDH. Cette évolution est en relation avec l'appréciation des achats des appareils pour la coupure ou connexion des circuits électriques (+37,6% ou +3,9 MM.DH), des fils, câbles (+21,1% ou +2,3 MMDH) et des avions et autres véhicules aériens ou spatiaux (+314% ou +2,1 MMDH).
- Les importations des produits finis de consommation ont affiché un accroissement de 11,3% pour atteindre 158 MMDH, porté par la hausse des achats des parties et pièces pour voitures de tourisme (+27,7% ou +6,7 MMDH), des voitures de tourisme (+15,4% ou +2,97 MMDH) et des ouvrages divers en matières plastiques (+17% ou +1,3 MMDH).

À l'export

L'automobile a été en 2023 le 1er secteur exportateur du Royaume, contribuant à hauteur de 33% dans le total des exportations, suivi par le secteur de l'agriculture et agro-alimentaire avec une part de 19,4% et des phosphates et dérivés avec une part de 17,7%. Le secteur du textile et cuir a occupé le 4ème rang avec une contribution de 10,8%.

Structure des exportations par secteur d'activité : Années 2021-2023



Exportations par secteur d'activité¹ 2019 – 2023 (En MMDH)

Secteur	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 23/22	Var 23/22 en %
PHOSPHATES ET DÉRIVÉS	48,9	50,9	80,3	115,5	76,1	-39,3	-34,1
Automobile	80,2	72,3	83,7	111,3	141,8	30,5	27,4
► Construction	33,9	29,2	39,4	55,1	67,6	12,5	22,6
► Câblage	31,9	25,7	25,3	32,6	46,1	13,5	41,5
Agriculture et agro-alimentaire	62,1	62,6	69,9	83,2	83,1	-0,1	-0,1
► Industrie alimentaire	32,4	32,8	36,6	43,8	43,0	-0,8	-1,8
► Agriculture, sylviculture, chasse	27,3	28,1	31,4	1,7	1,8	0,1	7,1
Textile et cuir	36,9	29,9	36,4	44,0	46,2	2,2	5,0
► Vêtements confectionnés	23,3	18,1	22,6	27,6	29,5	1,9	6,9
► Articles de bonneterie	7,5	5,8	7,5	8,5	8,9	0,5	5,4
► Chaussures	2,9	2,4	2,7	3,5	3,3	-0,2	-6,2
Aéronautique	17,5	12,7	15,8	21,4	21,9	0,5	2,4
► Assemblage	10,3	7,9	10,7	14,5	14,0	-0,6	-4,0
► EWIS (Electrical Wiring InterConnect System)	7,2	4,7	5,1	6,7	7,8	1,1	16,3
Electronique et Electricité	10,4	10,3	13,4	18,6	23,9	5,3	28,4
► Composants électroniques	4,3	2,8	4,1	6,7	8,4	1,7	26,0
► Fils, câbles et autres conducteurs pour l'électricité	2,4	4,0	5,3	7,2	9,5	2,3	31,6
► Appareils pour coupure ou connexion des circuits électriques	1,4	1,6	1,7	2,0	2,7	0,7	35,0
Autres extractions minières	4,2	3,4	5,0	5,4	5,6	0,2	3,5
► Minerai de cuivre	0,9	1,1	1,7	1,6	1,6	0,0	-2,8
► Sulfate de Baryum	0,947	0,4	0,9	1,2	1,1	0,0	-4,0
Autres industries	24,3	21,0	24,9	29,1	30,9	1,8	6,4
► Métallurgie et Travail des Métaux	6,5	6,1	8,7	9,0	8,9	-0,1	-1,1
► Industrie pharmaceutique	1,3	1,2	1,4	1,4	1,6	0,1	10,1
► Industrie du plastique et du caoutchouc	1,7	2,0	2,1	2,3	2,3	0,0	0,0
TOTAL EXPORT	284,5	263,1	329,4	428,6	429,3	0,7	0,2

* Données provisoires

- Le secteur de l'automobile a poursuivi sa progression considérable avec une croissance de 27,4% pour atteindre une performance record de 141,7 MM.DH. Cette expansion est le résultat de la hausse des ventes de tous les segments du secteur, essentiellement le segment de la construction (+22,6%), celui du câblage (+32,5%) et celui de l'intérieur véhicules et sièges (+25,3%).

Le nombre de voitures de tourisme exportées affiche une progression de 20% par rapport à 2022 avec 12% pour le Groupe Renault et 39% pour Peugeot Citroën Automobile Maroc.

Exportations du secteur automobile en nombre d'unités

	2019	2020	2021	2022	2023*	Var. 23/22
Nombre d'unités	365 907	298 001	345 375	427 033	510 414	20%
Total Groupe Renault :	356 372	242 138	252 361	303 326	338 967	12%
► Renault Tanger Exploitation	287 199	191 361	204 630	237 354	266 459	12%
► SOMACA	69 173	50 777	47 731	65 972	72 508	10%
Peugeot Citroën Automobile Maroc (PCAM)	9 535	55 863	93 014	123 707	171 447	39%

* Chiffres provisoires

(1) A partir du 1^{er} Janvier 2019, les données des exportations sont établies selon la nouvelle approche de structuration des secteurs en Ecosystème conformément au plan d'accélération industrielle. Les calculs sont ainsi réalisés sur la base de listes d'opérateurs fournies et mises à jour par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. Les données 2019 ont été en conséquence révisées selon cette approche.

- ▶ Les ventes du secteur de l'électronique et électricité ont augmenté de 28,4% ou +5,3 MMDH atteignant 23,9 MMDH, sur fond de hausse significative des ventes des fils, câbles (+31,6% ou +2,3 MMDH), des composants électroniques (+26% ou +1,7 MMDH) et des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques (+35,1% ou +711 MDH).
- ▶ Les ventes à l'étranger du textile et cuir ont affiché un taux de progression de 5% à 46,2 MMDH. Cette évolution est imputable à la hausse des exportations des principaux segments de ce secteur en l'occurrence, les vêtements confectionnés (+7% ou +1,9 MMDH), les articles de bonneterie (+5,4% ou +462 MDH).
- ▶ Les exportations du secteur de l'aéronautique se sont renforcées de 2,4% pour atteindre 21,9 MMDH, soutenues principalement par la hausse des exportations du segment de l'EWIS (Electrical Wiring Interconnection System) de 16,3% ou +1,1 MMDH, freinée par la baisse des ventes du segment de l'assemblage de 4% ou -584 MDH.
- ▶ Les exportations du secteur de phosphates et dérivés ont fléchi de 34% à 76,1 MMDH contre 115,5 MMDH en 2022. Ce repli est le résultat de la baisse des ventes

des engrais naturels et chimiques (-31%), de l'acide phosphorique (-43%) et de phosphates (-38%). En conséquence, la part du secteur des phosphates et dérivés dans l'ensemble des exportations a baissé de 9,3 points pour atteindre 17,7% en 2023, contre 27% en 2022.

- ▶ Les exportations du secteur de l'agriculture et agro-alimentaire ont quasiment stagné (-0,1%), soient près 83,1 MMDH, suite principalement au repli des ventes de l'industrie alimentaire (-1,8% ou -723 MDH), atténuée par la hausse de la pêche et de l'aquaculture (+7,2% ou +121 MDH) et l'industrie du tabac (+41,6% ou +314 MDH).
- ▶ Les exportations des extractions minières se sont situées à 5,4 MMDH, en baisse de 3,4% ou -189 MDH, notamment en raison de la régression des envois de sulfate de baryum (-4% ou -47 MDH) et du minerai de zinc (-21,6% ou -141 MDH).
- ▶ Quant aux exportations des autres industries, elles ont atteint 30,9 MMDH, en progression de 6,4% en liaison avec l'augmentation enregistrée par les ventes de l'industrie pharmaceutique (+10%) et de la légère hausse de celles de l'industrie du plastique et du caoutchouc.

ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Les importations simples ont affiché, entre 2022 et 2023, une régression de 3% et représentent les deux-tiers du total des importations.

Les importations en Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) ont enregistré également une baisse de 2% ou -3,9 MMDH par rapport à 2022, contribuant à hauteur de 28% au total des importations en 2023. Cette évolution est

principalement liée à la chute des importations en ATPA des intrants du secteur des phosphates et dérivés à savoir l'ammoniac (-59% ou -12,5 MMDH) et le soufre brut (-57% ou -10,8 MMDH). Cette tendance a été atténuée par la hausse des importations en ATPA des parties et pièces pour voitures (+40% ou +7,6 MMDH) et des appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances (+46% ou +3,5 MMDH).

Importations par famille de régimes douaniers

(en MDH)	2021	2022*	2023	Var. 23/22	Part en 2021	Part en 2022	Part en 2023
Import simple	360 806	486 533	469 531	-3%	68%	66%	66%
Import en ATPA	138 788	202 400	198 461	-2%	26%	27%	28%
▶ Avec paiement	107 667	159 571	151 537	-5%	20%	22%	21%
▶ Sans paiement	31 121	42 829	46 923	10%	6%	6%	7%
Import autres régimes	28 977	48 507	47 709	-2%	5%	7%	7%
TOTAL IMPORT	528 571	737 441	715 701	-3%	100%	100%	100%

* Données provisoires

En 2023, Les exportations en suite d'ATPA affichent une stagnation par rapport à 2022, avec une part de 75% du total des exportations. Cette évolution est due essentiellement à la forte baisse des exportations en suite d'ATPA des engrais naturels et chimiques (-31% ou +24,1 MMDH) et de l'acide phosphoriques (-44% ou -10

MMDH), qui a été freinée par la progression des exports en suite d'ATPA des voitures de tourisme (+21% ou +9,7 MMDH), des fils et câbles (+28% ou +10,5 MMDH) et des parties et pièces pour voitures et véhicules de tourisme (+37% ou +4,2 MMDH).

Exportations par famille de régimes douaniers

(en MDH)	2021	2022*	2023	Var. 23/22	Part en 2021	Part en 2022	Part en 2023
EXPORT en suite d'ATPA	243 037	321 614	321 872	0,1%	74%	75%	75%
▶ Avec paiement	197 977	262 994	258 533	-2%	60%	61%	60%
▶ Sans paiement	45 060	58 620	63 339	8%	14%	14%	15%
EXPORT SIMPLE	35 456	42 643	39 424	-8%	11%	10%	9%
EXPORT AUTRES REGIMES	50 911	64 355	68 014	6%	15%	15%	16%
TOTAL EXPORT	329 405	428 612	429 310	0,2%	100%	100%	100%

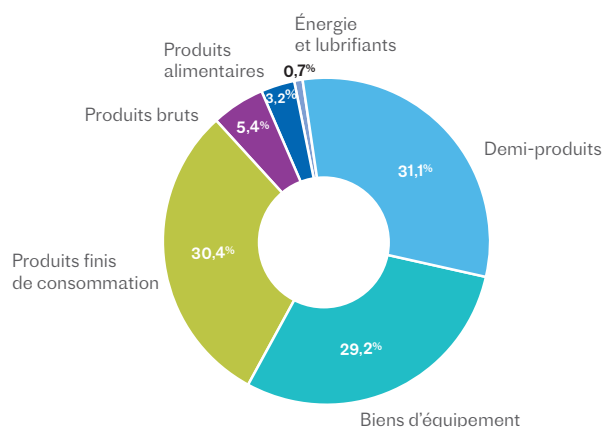
* Données provisoires

ZOOM SUR LES ADMISSIONS TEMPORAIRES POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF (ATPA)

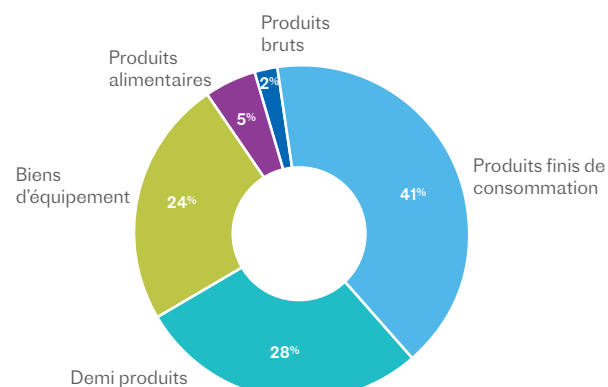
En 2023, les demi-produits ont représenté 31,1% des importations en ATPA, suivis par les produits finis de consommation avec 30,4% et par les biens d'équipement avec 29,2%.

A l'export, les produits finis de consommation ont contribué à hauteur de 41% dans le total des exportations en suite d'ATPA en 2023, constitué pour l'essentiel des exportations de véhicules de tourisme et de leurs parties. Les demi-produits et les biens d'équipement ont représenté respectivement 28% et 24% du total des exportations en suite d'ATPA.

*Répartition des importations en ATPA
par groupement d'utilisation en 2023*



*Répartition des exportations en suite d'ATPA
par groupement d'utilisation en 2023*



ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En termes de flux des échanges extérieurs au niveau des régions, la Direction Régionale de Casablanca-Settat et la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima s'accaparent 82% du total des importations.

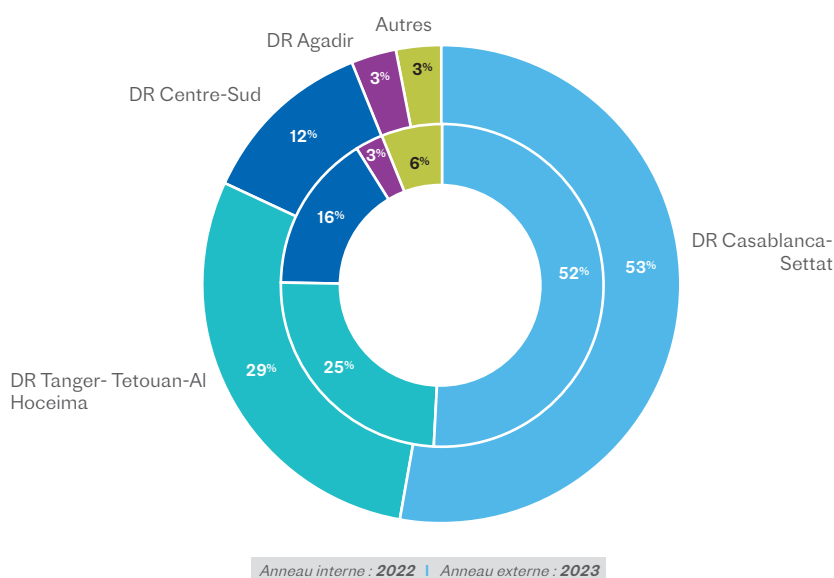
La Direction Régionale de Casablanca-Settat est la première porte d'entrée des marchandises au Maroc avec une part de 53% des importations globales, dont 34% ont transité par le port de Casablanca.

Quant à la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima, elle a enregistré une part de 29% du total

des importations dont l'essentiel est entré par le port de Tanger Med (soit 26%). Ce port a vu ses importations augmenter de 11% (+18,6 MMDH) entre 2022 et 2023.

La baisse des importations concerne principalement la Direction Interrégionale du Centre-Sud (-29% ou -35,5 MMDH), la Direction Régionale de l'Oriental (-15% ou -2,1 MMDH) et la Direction Régionale d'Agadir (-8% ou -1,8 MMDH).

Importations par direction régionale : Année 2022-2023

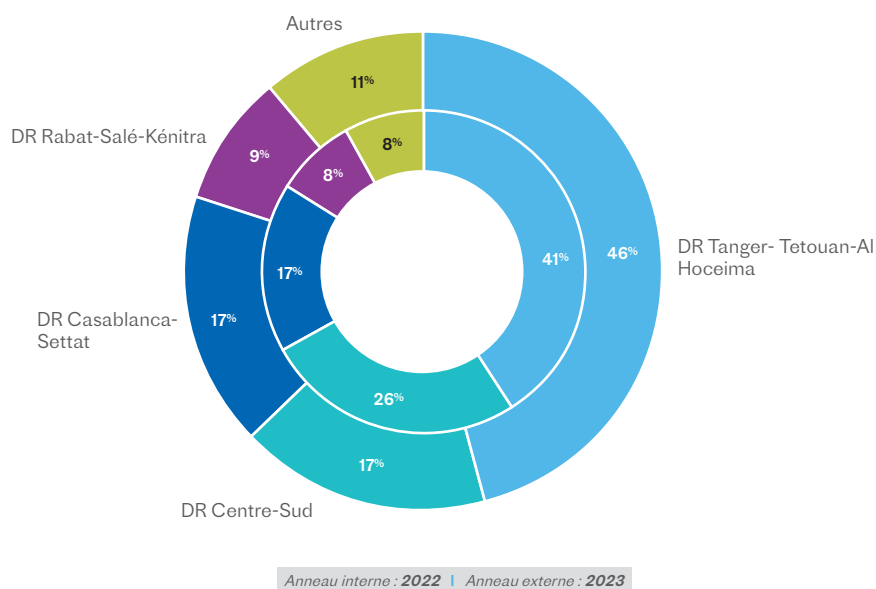


Concernant les exportations, la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima constitue la première porte de sortie des biens avec une part de 46% du total des exportations, soit 5% de plus que la part enregistrée en 2022.

Environ 90% des exportations du Royaume en 2023 ont été réalisées à partir de 4 directions régionales à

savoir, la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima (46%), la Direction Régionale du Centre-Sud et la Direction Régionale de Casablanca-Settat occupent la 2^{ème} position avec une contribution de 17%, suivies de la Direction Régionale de Rabat-Salé-Kénitra (9%).

Exportations par direction régionale : Année 2022-2023



LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (DUM) ENREGISTRÉES

Le nombre total des déclarations douanières a évolué de 4,3% compte tenu de la progression des déclarations enregistrées à l'import de 4,7% ou + 46,9 milles DUMs et à l'export de 4% ou +30,8 milles DUMs.

EVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

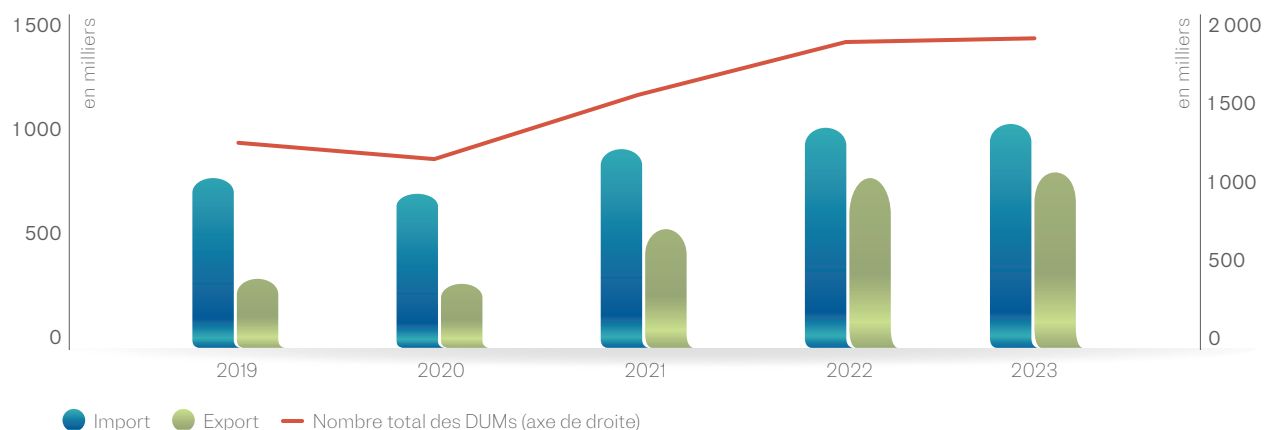
Par famille de régimes douaniers, 31% des déclarations ont concerné les importations simples, 22% les exportations simples et 20% les exportations en suite de RED.

Nombre de déclarations par famille de régime douanier sur les cinq dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023	Var.
NOMBRE DE DUM À L'IMPORT, DONT	776 042	683 868	884 797	996 806	1 043 792	4,7%
▶ Importation simple	525 055	468 839	545 831	562 173	589 455	4,9%
▶ Importations sous RED	146 327	119 261	164 807	222 122	224 942	1,3%
▶ Transit à l'import	95 706	87 607	157 616	190 795	208 318	9,2%
▶ Réimportations RED	8 575	7 851	16 136	21 293	20 586	-3,3%
▶ Transit intérieur	379	310	407	423	491	16,1%
NOMBRE DE DUM À L'EXPORT, DONT	308 295	281 961	541 428	760 880	791 682	4,0%
▶ Exportations simples	153 306	145 302	282 710	381 131	407 421	6,9%
▶ Exportations en suite de RED	154 989	136 659	258 718	379 749	384 261	1,2%
NOMBRE DE DUM DES RÉGIMES INTERNES, DONT	43 393	40 195	47 558	54 515	55 075	1,0%
▶ Cession	34 379	32 067	37 474	42 055	40 731	-3,1%
▶ Mises à la consommation en suite de RED	4 109	4 131	4 513	5 575	6 872	23,3%
▶ Transbordement	1 616	1 642	2 075	2 703	2 933	8,5%
▶ Impôts Indirects (TIC)	1 269	1 096	1 556	1 331	1 855	39,4%
▶ Autres	2 020	2 020	1 259	1 943	2 851	46,7%
NOMBRE TOTAL DE DUM	1 127 730	1 006 024	1 473 783	1 812 201	1 890 549	4,3%

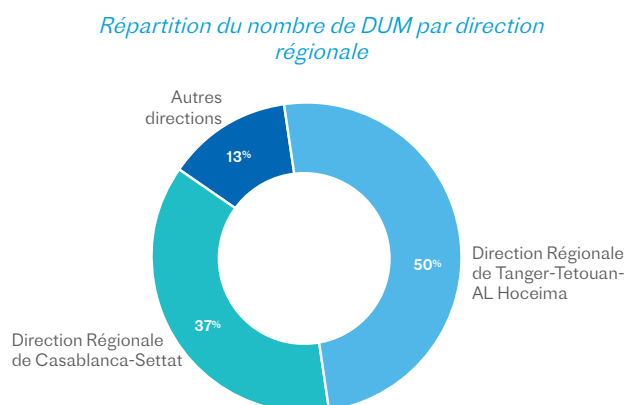
* Données provisoires

Évolution du nombre de DUM à l'import et à l'export (de 2019 à 2023)



RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En 2023, 50% des DUMs ont été souscrites au niveau de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima suivie par la Direction Régionale de Casablanca-Settat avec une part de 37%.



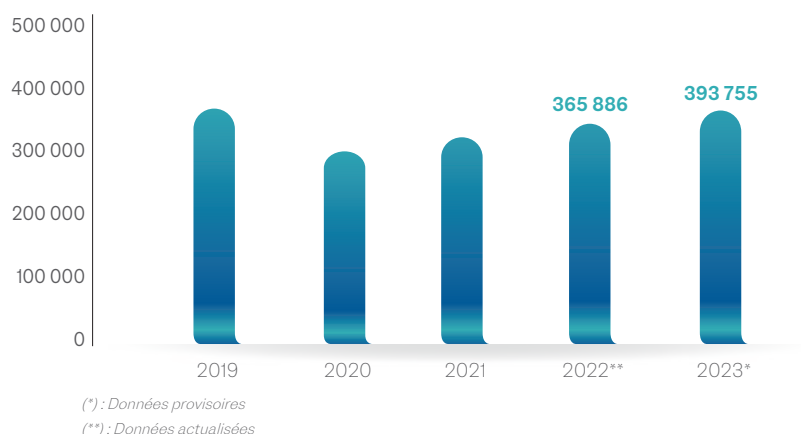
LES MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT (MEAD)

Afin d'assurer une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises et ainsi minimiser les coûts de transaction des entreprises et réduire le délai de dédouanement, l'administration a opté pour la création de MEAD aux alentours des enceintes douanières (ports et aéroports).

Evolution du nombre de MEAD sur les cinq dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de MEAD	80	78	84	81	82

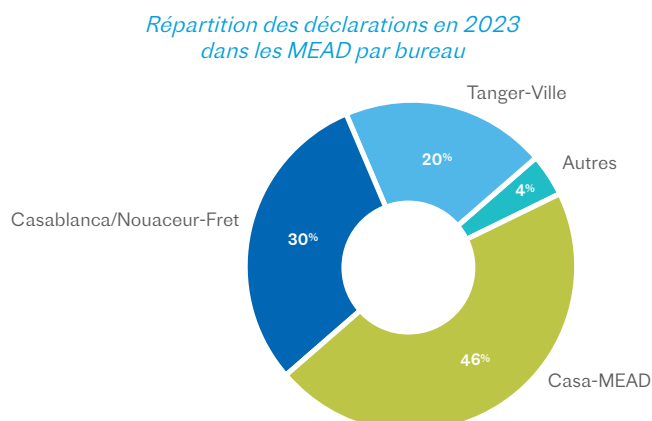
Évolution du nombre de déclarations dans les MEAD (de 2019 à 2023)



Le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2023 au niveau des MEAD a contribué à hauteur de 20,8% du total des déclarations de l'année 2023.

Le flux des marchandises dans les MEAD a enregistré une hausse de 8,9% durant l'année 2023.

Le bureau de Casablanca-MEAD vient en tête avec une contribution de 46%, suivi de Nouaceur-Fret et de Tanger-ville avec des parts respectives de 30% et 20%.



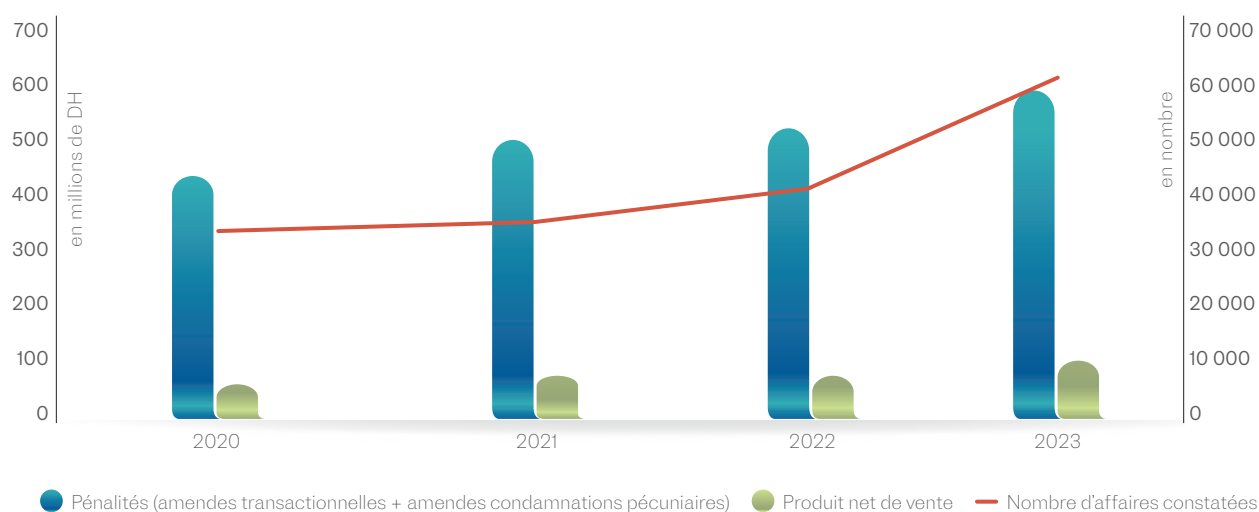
LE CONTENTIEUX

ÉVOLUTION DES AFFAIRES CONTENTIEUSES

L'année 2023 a été marquée par une hausse de 70% des affaires contentieuses constatées par l'ADII, soit 61 722 affaires contre 36 304 en 2022.

Le produit net des ventes de marchandises saisies et des confiscations a accusé une hausse de 47%, soit 117 MDH contre 79,5 MDH en 2022.

Évolution des affaires contentieuses



Evolution du nombre d'affaires, pénalités et produit net des ventes

	2020	2021	2022	2023	Var. 23/22
Nombre d'affaires constatées* dont :	29 671	31 446	36 304	61 722	70%
Affaires véhicules	3 366	2 480	3 021	19 805	556%
(en MDH)					
Pénalités (amendes transactionnelles + amendes condamnations pécuniaires)	454,9	529,5	552,3	605,2	10%
Produit net des ventes des marchandises saisies et des confiscations	49,2	80,8	79,5	117,0	47%

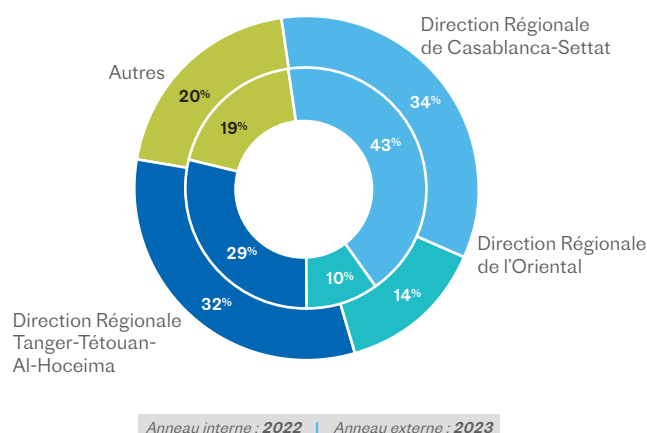
(*) Sont exclues les affaires de stupéfiants constatées par les corps autres que la douane

AFFAIRES CONTENTIEUSES PAR DIRECTION RÉGIONALE

La part des affaires contentieuses enregistrées à la Direction Régionale de Casablanca Settat est passée de 43% en 2022 à 34% en 2023, soit un recul de 9 points, contre un gain de 3 points pour la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et 4 points pour la Direction Régionale de l'Oriental.

Durant les années 2022 et 2023, environ 7 affaires contentieuses sur 10 ont été constatées au niveau des Direction Régionales de Casablanca Settat et la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima.

Répartition des affaires constatées par direction régionale en 2023



GESTION DES REQUÊTES

PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ

En 2023, Le nombre des requêtes soumises par voie électronique a connu une diminution, de -22% passant de 6 337 en 2022 à 4962 en 2023. Les demandes d'informations sont chiffrées à 3054 en 2023 contre 4 136 en 2022, représentant une diminution notable de -26%, tandis que les réclamations ont totalisé 1908 en 2023 contre 2201 l'année précédente, soit -13%.

Par ailleurs, les appels téléphoniques reçus via le Numéro Economique et la Hotline MRE sont passés de 15 322 appels en 2022 à 14 243 en 2023 (-7%).

Le délai de traitement des requêtes a connu une nette amélioration passant de 1,8 jour en 2022 à 1,5 jour, tandis que le taux de réponse aux appels téléphoniques s'est établi à 89%.

14 243



appels téléphoniques
reçus sur le Numéro
économique et la
Hotline MRE

3 054



demandes d'information
électroniques reçues

1 908



réclamations
électroniques reçues

1,5 JOUR



de délai moyen de
traitement des requêtes

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES REQUÊTES

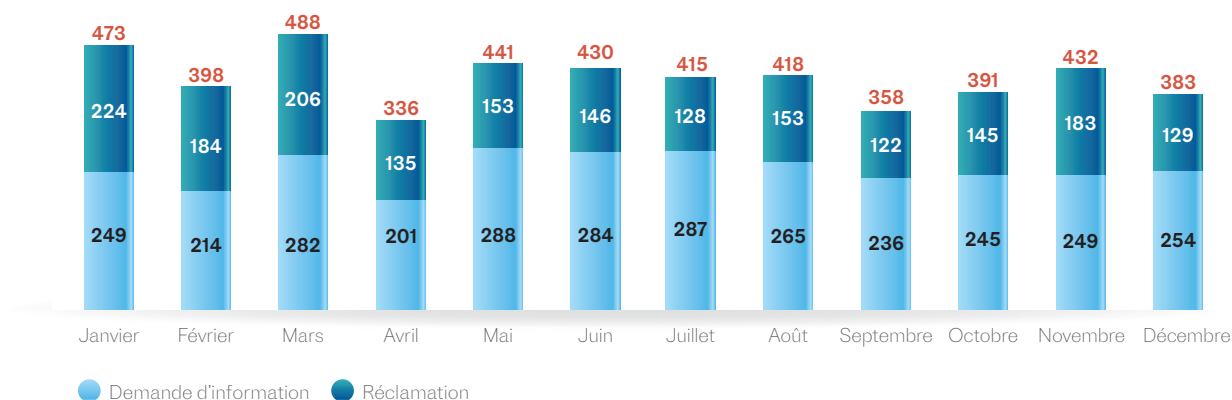
La répartition des requêtes par structures montre que la Direction Régionale de Casablanca-Settat (1623), la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (1062) et l'Administration Centrale (1029), ont été les

plus sollicitées en 2023 avec un volume représentant 75% des requêtes reçues par l'ADIL. La moyenne mensuelle des requêtes reçues s'est établie à 414 contre une moyenne de 528 en 2022.

REPARTITION MENSUELLE DES REQUÊTES

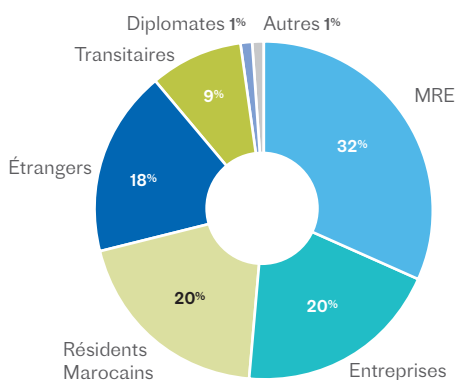
Les mois de janvier et de mars 2023 ont enregistré un pic de réception de requêtes avec respectivement 473 et 488 requêtes, principalement en raison du

dépôt des réclamations portant sur la restitution des drones saisis.



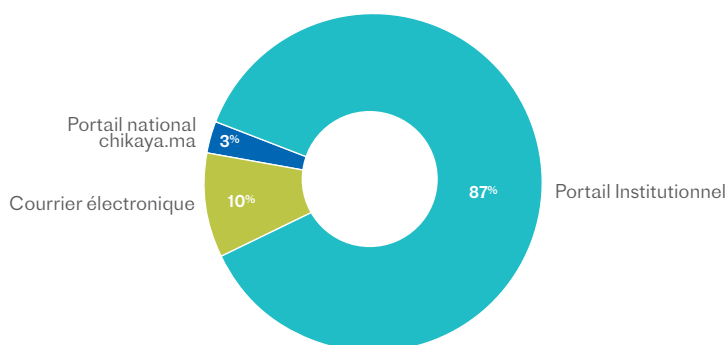
REPARTITION DES REQUETES PAR PROFIL

Les Marocains Résidents à l'Etranger sont la population ayant le plus sollicité l'Administration (32%), suivie des entreprises, des résidents marocains (20% chacun) et les étrangers (18%).



REPARTITION DES REQUETES PAR CANAL DE RECEPTION

La plupart des demandes (87%) ont été soumises directement via la plateforme dédiée sur le portail Internet de la Douane (www.douane.gov.ma/requetes), tandis que 10% ont été envoyées par e-mail et 3% via le site Chikaya.ma.



RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR THÈME

Les thématiques les plus récurrentes concernent le « dédouanement de marchandises » qui représente 19% des requêtes reçues, suivie de « l'admission temporaire des véhicules » (18%) et des « envois express et colis postaux » (13%).

LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

DU 5 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2023

Plus de 3,2 millions de voyageurs ont été accueillis à travers les différents points de passage du Royaume et 422 988 voitures ont transité par les ports et les postes frontaliers durant la période de la campagne Marhaba 2023, soit une légère régression de 4% pour les passagers et une hausse de 10% pour les véhicules, par rapport à la même période de l'an dernier.

FLUX DES MRE SUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

Le mouvement des Marocains Résident à l'Etranger (MRE) a connu le passage de 3,2 millions de voyageurs à l'entrée, ce qui représente -4% qu'en 2022, contre 3,3 millions à la sortie (plus 2% que l'année dernière).

Mouvement des MRE entre 2017 et 2023

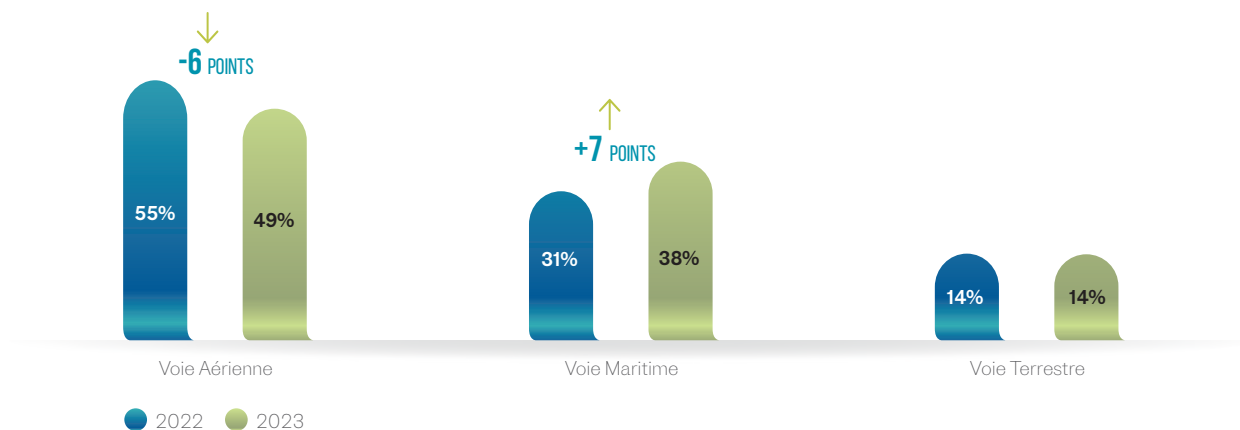
	2017	2018	2019	2021	2022	2023	Var. 23/22
Entrées	2 784 961	2 857 348	2 960 124	1 600 757	3 396 253	3 267 023	-4%
Sorties	2 471 131	2 658 795	2 873 966	1 416 577	3 234 319	3 301 956	2%
TOTAL	5 256 092	5 516 143	5 834 090	3 017 334	6 630 572	6 568 979	14%

LES POINTS DE PASSAGE

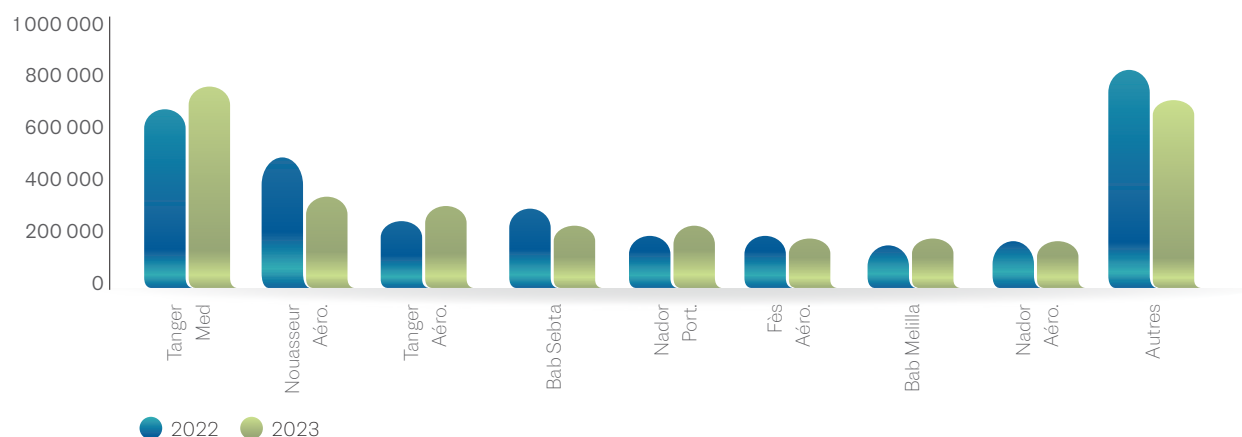
Lors de la campagne Marhaba 2023, 49% des MRE ont opté pour la voie aérienne pour rejoindre le territoire national, 38% ont choisi la voie maritime et 14%

ont privilégié la voie terrestre. Toutefois, les entrées par voie aérienne ont enregistré un recul (-6 points) par rapport à la campagne 2022.

Entrées et sorties des MRE par type de voies empruntées entre 2022 et 2023



Mouvement des MRE à l'entrée au cours de la campagne 2023/2022



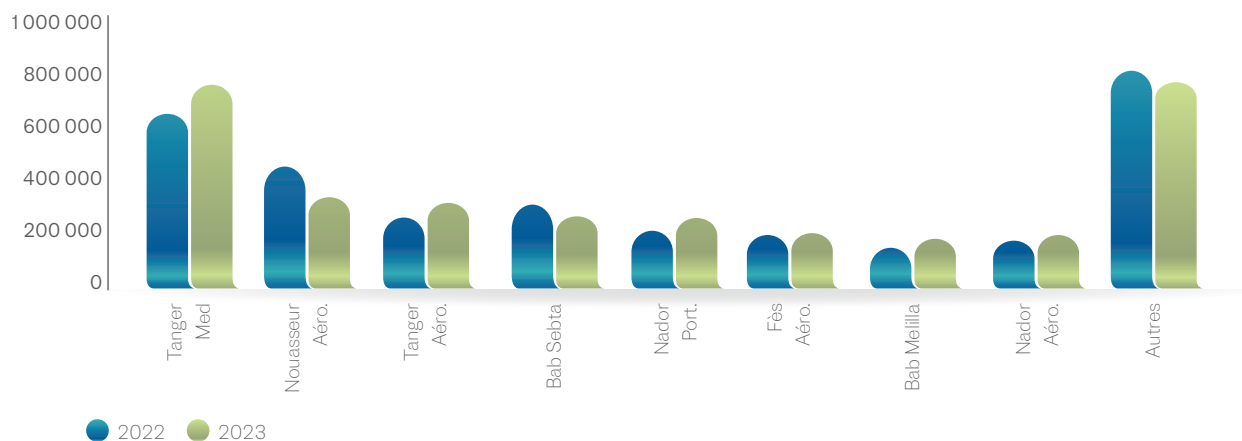
Le port de Tanger Med est le principal port d'entrée des MRE avec une part de 24%.

Les entrées par l'aéroport Nouasseur représentent 11% du total des entrées en 2023.

L'examen des entrées par bureau entre 2022 et 2023, laisse apparaître :

- 30%** Baisse des entrées à l'aéroport de Nouasseur.
- +113%** Hausse des entrées à l'aéroport d'Ouarzazate.
- +92%** Hausse des entrées au port d'AL Hoceima.

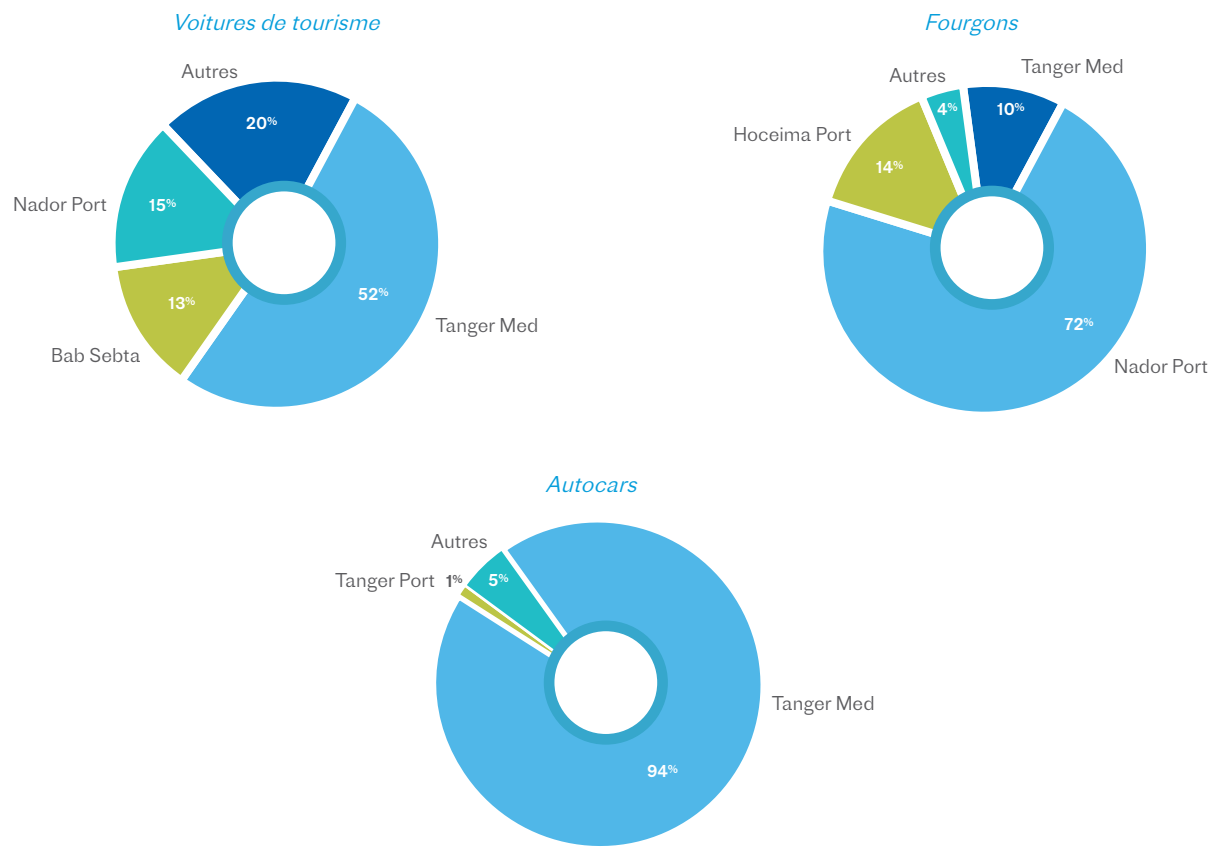
Mouvement des MRE à la sortie au cours de la campagne 2023/2022



TYPE DE VÉHICULE EMPRUNTÉ PAR LES MRE

La voiture de tourisme est le véhicule le plus emprunté par les MRE avec une part de 98% à l'entrée.

RÉPARTITION DES VÉHICULES EMPRUNTÉS PAR LES MRE PAR POINT D'ENTRÉE EN 2023



LES DÉCLARATIONS ÉTABLIES PAR LES MRE

Le nombre de déclarations établies par les MRE affiche une légère régression de 3%. Elles ont généré un peu plus de 23 MDH de droits et taxes lors de la

campagne Marhaba 2023, en baisse de 20% par rapport à la dernière campagne.

Répartition des déclarations établies par les MRE

TYPE DE DÉCLARATIONS	NOMBRE			DROITS ET TAXES (EN MILLIERS DH)		
	2022	2023	Var en %	2022	2023	Var en %
DO	28	39	39	872	1 008	16
T6 Bis	9 015	8 742	-3	28 437	22 511	-21
TOTAL	9 043	8 781	-3	29 308	23 519	-20

DO : La Déclaration Occasionnelle est une déclaration d'importation de marchandises établie par un voyageur.
T6 Bis : Quittance de paiement des droits et taxes des marchandises sans caractère commercial importées par les voyageurs.

LA MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR TYPE

Le nombre de voitures de tourisme dédouanées s'est établi à 146 333 au terme de l'année 2023, en progression de 8% par rapport à l'année 2022. Cette hausse s'explique par l'évolution du nombre des voitures neuves (+8%) et celui des voitures d'occasion (+10%).

Le montant global des recettes générées par le dédouanement des voitures de tourisme a atteint 6 271 MDH contre 5 652 MDH en 2022, soit une progression de 11% qui découle principalement de la hausse enregistrée au niveau du segment des voitures neuves.

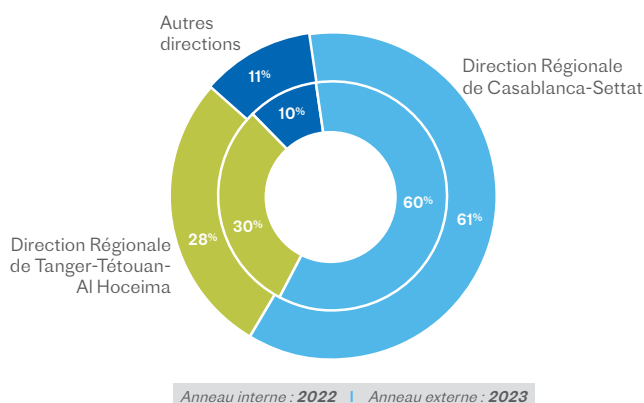
Mise à la consommation des voitures de tourisme

	2022	2023	Ecart	Var. en %
VOITURES NEUVES IMPORTÉES À L'ÉTAT MONTÉ (C.B.U)				
► Nombre d'unités	124 290	133 643	9 353	8%
► Valeur en MDH	23 142	27 034	3 892	17%
► Montant des droits et taxes perçus (MDH)	5 268	5 788	520	10%
VOITURES D'OCCASION				
Nombre total d'unités dédouanées, dont	11 486	12 690	1 204	10%
► Age < 1 an	131	221	90	69%
► 1 an ≤ Age < 3 ans	564	893	329	58%
► Age ≥ 3 ans	10 791	11 576	785	7%
Montant des droits et taxes perçus (MDH)**	384,0	483,0	99	26%
dont retraités MRE (abattement de 90% à partir de 2016)				
► Nombre d'unités	10 450	11 450	1 000	10%
► Montant des droits et taxes (MDH)	300	369	69	23%
ENSEMBLE DES VOITURES DE TOURISME				
► Nombre d'unités	135 776	146 333	10 557	8%
► Montant des droits et taxes perçus en MDH	5 652	6 271	619	11%

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR DIRECTION RÉGIONALE

La Direction Régionale de Casablanca-Settat détient 61% du nombre total de voitures de tourisme dédouanées en 2023 en progression de 9%, suivie de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec une part de 28% en légère hausse par rapport à 2022.

Répartition du nombre de voitures de tourisme dédouanées par direction régionale



ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة

DOUANE CONNECTEE



/ma.gov.douane



/DouaneDuMaroc



/DouaneMaroc



/Douane_Maroc

www.douane.gov.ma